



EUROMEDIS GROUPE

Société anonyme au capital de 5.981.942 €
Siège social : ZA de la Tuilerie, 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
RCS Beauvais B 407 535 517

DOCUMENT DE REFERENCE



En application des articles 221-1 à 211-42 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de référence le 2 août 2012 sous le numéro R.12-039. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et, si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Le Document de référence incorpore par référence les informations financières relatives aux exercices clos les 31 juillet 2010 et 31 juillet 2009, ainsi que les rapports y afférents établis par les contrôleurs légaux, présentés dans le Document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 février 2011 sous le numéro R.11-003.

La présente version du Document de Référence déposée auprès de l'AMF et diffusée le 27 août 2012 annule et remplace la précédente version du Document de Référence enregistrée par l'AMF et diffusée le 2 août 2012.

Les modifications effectuées par rapport à la version enregistrée par l'AMF et diffusée le 2 août sont les suivantes :

- Page 7, 1.2 en ligne 2 du §2 : lire « page 138 » et non page 163.
- Page 16 ligne 4 : ajout du mot « auprès », lire « auprès des banques ».
- Page 29, tableau 1 : lire « 53,6% » en lieu et place de 56,6% de chiffre d'affaires Marque propre 2008-2009.
- Page 127 ligne 1 : lire « 31 janvier 2012 » et non 31 juillet 2011.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles sans frais auprès d'EUROMEDIS GROUPE (ZA de la Tuilerie, 60290 Neuilly-sous-Clermont). Le Document de référence peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Message du Président

Depuis sa création en 1985, le Groupe a pu se développer sur le marché porteur des Dispositifs Médicaux de l'Hôpital au Domicile.

Le Groupe sort aujourd'hui, avec une clientèle et des produits diversifiés, renforcé des épreuves vécues en 2009 et 2011, essentiellement liées à des facteurs externes qui ont touché l'ensemble de la profession : réforme des EHPAD, variation des matières premières et des cours de change.

En utilisant la synergie de deux pôles complémentaires, la Fabrication avec Laboratoires EUROMEDIS et la Distribution – Location avec PARAMAT, BIOMAT, PHARMAREVA et MEDIS SANTÉ, le Groupe dispose d'un savoir-faire unique sur son marché.

Son organisation par filiales spécialisées lui permet de s'adresser à une clientèle extrêmement diversifiée, avec une offre produit qui l'est également avec plus de 12.000 références.

L'exposition au risque de déremboursement a été fortement réduite dans son activité Distribution, et le développement de ses ventes pour les produits à Marques Propres devrait être égal ou supérieur à 25% sur le prochain exercice. Cette performance s'inscrit dans une dynamique qui s'inscrit sur le moyen et le long terme.

Fort de son organisation, et de ses expériences passées, le Groupe Euromedis confirme être en mesure de croître rapidement en croissance organique sur ses deux métiers, en raison de :

- l'apport de nouveaux produits en Marque Propre,
- la création de nouveaux sites de Distribution,
- la mise en place d'un réseau de franchises PARAMAT venant compléter les sites intégrés et adhérents. L'objectif est de porter le nombre total de magasins de 95 à 150 dans les cinq prochaines années.

Enfin, l'offre en Hospitalisation à Domicile - HAD avec sa filiale MEDIS SANTÉ, spécialisée en perfusion et nutrition à domicile est bien accueillie par le marché.

Le désendettement patiemment mené depuis plusieurs mois restera une constante dans la gestion du Groupe privilégiant croissance organique dynamique, gestion rigoureuse et rentable.

Le développement à l'export sera poursuivi et impliquera à terme des implantations hors de nos frontières.

Le concours de notre équipe de professionnels hautement qualifiés dans chaque structure est précieux. Qu'ils soient remerciés de leur engagement.

C'est avec eux que nous accompagnerons nos Clients vers une réponse constamment adaptée à des besoins qui constituent des enjeux de Santé et de Société essentiels.



Jean-Pierre ROTURIER
Président fondateur

Sur un marché en forte croissance, lié à l'utilisation de dispositifs médicaux, auprès d'une population de consommateurs de plus en plus nombreux ...

- personnes âgées,
- professionnels de Santé,
- Etablissements de Santé spécialisés tant publics que privés.

... le Groupe EUROMEDIS a su développer un réel savoir-faire, unique en France, proposant, à travers plusieurs enseignes et filiales :

- Les dispositifs médicaux à usage unique conçus par la filiale Laboratoires EUROMEDIS,
- La prestation et les ventes de produits pour le maintien à domicile avec PARAMAT et PHARMAREVA,
- Une offre professionnelle spécialisée en perfusion et nutrition pour Hospitalisation à Domicile – HAD avec MEDIS SANTE,
- La vente de matériels et d'équipements pour les blocs opératoires avec sa filiale BIOMAT.

Chaque enseigne est juridiquement structurée afin de permettre un positionnement professionnel de qualité.

L'offre du Groupe s'articule sur deux axes :

1^{er} axe : Les dispositifs médicaux à Marque Propre.

Avec plus de 3.600 références de produits présents dans la quasi-totalité des collectivités médicales de notre territoire, les Laboratoires EUROMEDIS offrent des gammes complètes avec :

- les gants médicaux stériles ou non, les pansements et compresses, les sets médicaux, l'abord parentéral, les aiguilles, seringues, perfuseurs, ...
- la gamme chirurgicale avec les produits de drainage des plaies, les sondes, et une nouvelle gamme de drapage pour les blocs opératoires
- l'oxygénothérapie,
- l'incontinence et divers produits liés à l'hygiène et au diagnostic,

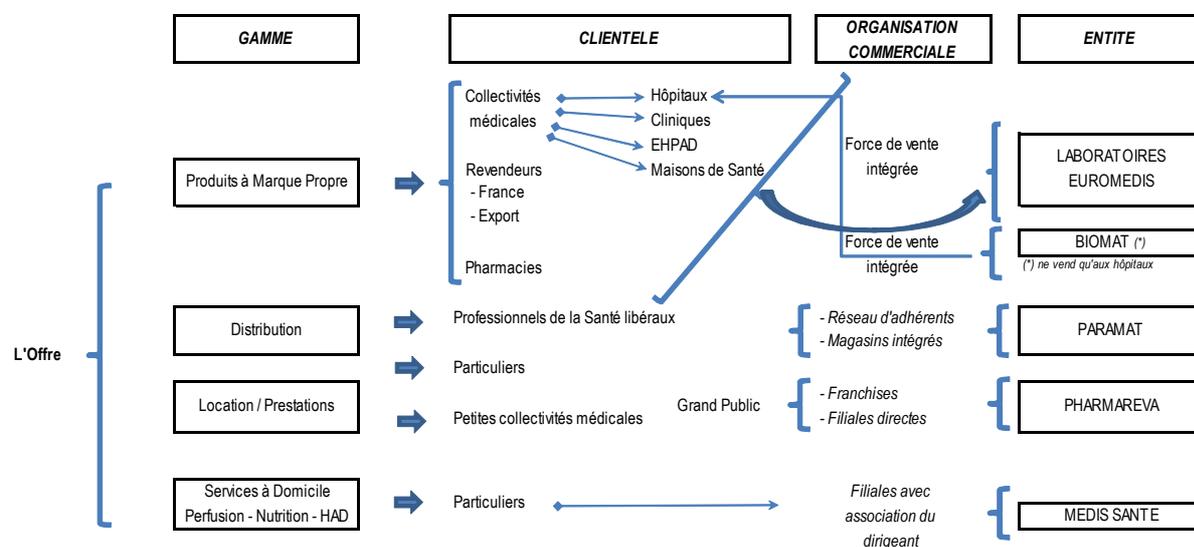
2^{ème} axe : La prestation et les ventes des produits pour le maintien à domicile.

Trois réseaux complémentaires s'adressent :

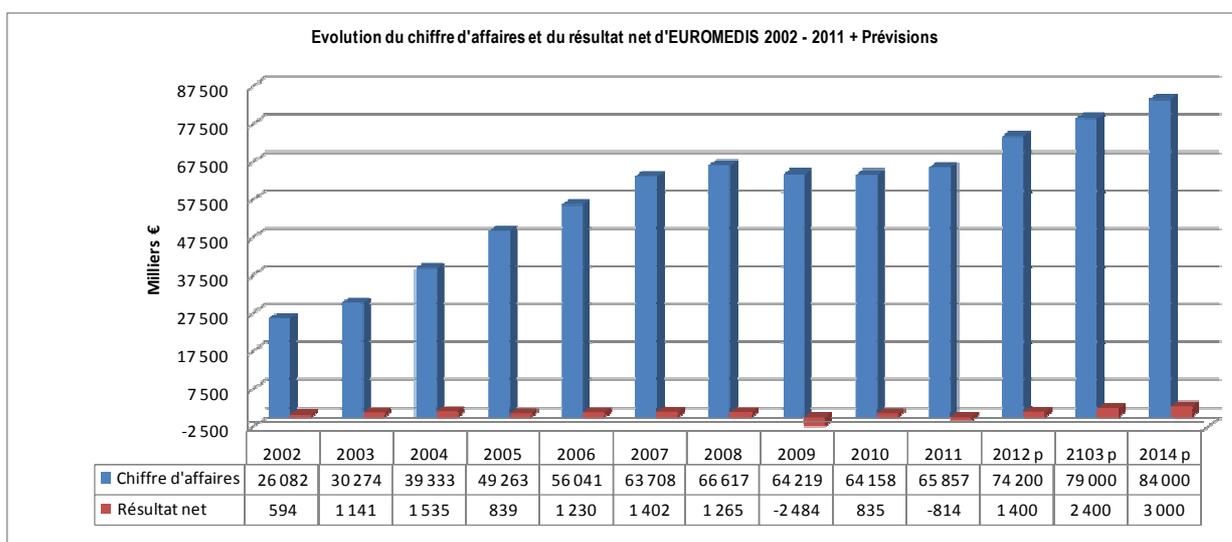
- aux particuliers et aux professionnels avec PARAMAT et ses 95 points de vente,
- au grand public avec PHARMAREVA et son organisation de 15 plates-formes approvisionnant les patients en application d'un partenariat avec les pharmacies d'officine,
- à la demande en prestations à domicile avec MEDIS SANTE, avec ses 3 plate - formes régionales pour la prestation HAD dispensant la perfusion – nutrition.

L'offre, les clients et l'organisation commerciale d'EUROMEDIS GROUPE

Une offre adressant tous les segments du marché des dispositifs médicaux :



Une croissance inscrite dans la durée :



1.	PERSONNES RESPONSABLES	p. 7
1.1.	Dénomination du responsable du Document de référence	p. 7
1.2.	Attestation du responsable du Document de référence	p. 7
2.	CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	p. 8
2.1.	Commissaires aux Comptes titulaires	p. 8
2.2.	Commissaires aux Comptes suppléants	p. 8
2.3.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	p. 8
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	p. 9
4.	FACTEURS DE RISQUE	p. 10
4.1.	Risques liés à l'organisation de la Société	p. 10
4.2.	Risques liés à l'activité de la Société	p. 10
4.3.	Risques liés à la propriété intellectuelle	p. 15
4.4.	Risques de marché	p. 15
4.5.	Faits exceptionnels et litiges	p. 19
4.6.	Assurance et couverture des risques	p. 20
4.7.	Risques liés aux relations du groupe avec ses partenaires et co actionnaires dans les sociétés qu'il ne contrôle pas globalement	p. 21
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	p. 22
5.1.	Histoire et évolution de la Société	p. 22
5.2.	Investissements	p. 28
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	p. 29
6.1.	Présentation générale de l'activité de la Société	p. 29
6.2.	Présentation générale du marché de la Société	p. 49
7.	ORGANIGRAMME	p. 59
7.1.	Description du Groupe	p. 59
7.2.	Principales filiales de l'émetteur	p. 59
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	p. 61
8.1.	Propriétés immobilières louées	p. 61
8.2.	Question environnementale	p. 61
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT	p. 62
9.1.	Chiffres consolidés comparés entre le 31 juillet 2011 et le 31 janvier 2012	p. 62
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	p. 64
10.1.	Capitaux propres de l'émetteur	p. 64
10.2.	Sources et montants des flux de trésorerie	p. 64
10.3.	Conditions d'emprunts et structure de financement	p. 65
10.4.	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	p. 65
10.5.	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements	p. 65
10.6.	Éventuelles sources de financement utilisables et non utilisées	p. 65
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES, MARQUES	p. 66
11.1.	Recherche et développement	p. 66
11.2.	Brevets, licences et marques	p. 66
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	p. 66
12.1.	Principales tendances constatées depuis le 1 ^{er} août 2011	p. 66
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société	p. 67
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	p. 68
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	p. 70
14.1.	Dirigeants et administrateurs de la Société	p. 70
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	p. 72
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	p. 73
15.1.	Rémunération des administrateurs et dirigeants	p. 73
15.2.	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages	p. 73

16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	p. 74
16.1.	Composition du Conseil d'Administration	p. 74
16.2.	Contrats entre les administrateurs et la Société	p. 74
16.3.	Comités d'audit et de rémunération	p. 74
16.4.	Gouvernement d'entreprise	p. 74
16.5.	Contrôle interne	p. 77
16.6.	Composition de l'Equipe de Direction	p. 83
17.	SALARIÉS	p. 83
17.1.	Evolution des effectifs consolidés moyens depuis la création de la Société	p. 83
17.2.	Effectifs par société	p. 83
17.3.	Organisation des effectifs du Groupe	p. 84
17.4.	Participations et options de souscription et/ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants	p. 84
17.5.	Participation des salariés dans le capital de la Société	p. 85
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	p. 86
18.1.	Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société	p. 86
18.2.	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration	p. 86
18.3.	Droits de vote des principaux actionnaires	p. 86
18.4.	Contrôle de la Société	p. 87
18.5.	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle, pacte d'actionnaires, action de concert	p. 87
18.6.	Nantissement, garantie et sûreté des actions de l'émetteur	p. 87
18.7.	Nantissement, garantie et sûreté des actifs de l'émetteur	p. 87
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	p. 88
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	p. 88
20.1.	Informations financières historiques consolidées	p. 88
20.1.1.	Comptes consolidés au 31 juillet 2011	p. 89
20.1.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 juillet 2011	p. 113
20.1.3.	Comptes consolidés semestriels au 31 janvier 2012	p. 114
20.1.4.	Rapport semestriel d'activité	p. 136
20.1.5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés au 31 janvier 2012	p. 138
20.2.	Informations financières historiques consolidées proforma	p. 139
20.3.	Informations financières historiques sociales Euromedis Groupe	p. 139
20.4.	Vérification des informations financière historiques sociales	p. 163
20.5.	Date des dernières informations financières	p. 166
20.6.	Informations financières et autres	p. 167
20.7.	Politique de distribution des dividendes	p. 167
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 167
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 167
20.10.	Risques considérés dans leur ensemble	p. 167
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	p. 168
21.1.	Capital social	p. 168
21.2.	Acte constitutif et statuts	p. 181
22	CONTRATS IMPORTANTS	p. 185
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	p. 185
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p. 185
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p. 186

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination du responsable du Document de référence

Monsieur Jean-Pierre Roturier Président du Conseil d'Administration d'EUROMEDIS GROUPE (ci-après « EUROMEDIS » ou « la Société »).

1.2. Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

(*)

Les informations financières historiques consolidées semestrielles au 31 janvier 2012 présentées dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux repris en page 163 avec 2 observations concernant notamment les passifs financiers et le non respect, pour certains desdits passifs, de ratios financiers (notes 4.9 et 7.3 des états financiers semestriels).

Les informations financières historiques annuelles au 31 juillet 2011 présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux repris en page 113 avec 2 observations concernant, dans la note 2.6 de l'annexe, les contrats de location-financement non retraités dans les comptes consolidés, et dans la note 2.8 de l'annexe, une procédure en cours à propos d'une reprise de marchandises par un fournisseur.

Les informations financières prévisionnelles présentées dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux repris au chapitre 13.2 page 69 sans observation.

Les informations financières historiques au 31 juillet 2010 et au 31 juillet 2009 présentés dans le document de référence enregistré le 2 février 2011 sous le numéro R.11-003 et incorporé par référence dans le présent document de référence, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui comprennent des observations.



A Neuilly-sous-Clermont, le 2 Août 2012
Jean-Pierre Roturier – Président Directeur Général

(*) il convient pour le renvoi au rapport des commissaires sur les comptes semestriels de lire « page 138 » et non « page 163 »

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux Comptes titulaires

NSK FIDUCIAIRE, représenté par Monsieur Manuel NAVARRO
Adresse : 11, rue de Mogador – 75009 Paris
Date de première nomination : 26/04/1996
Renouvellement : 30/01/2009
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2014

DFM EXPERTISE & CONSEIL représenté par Monsieur Louis DAMEZ
Adresse : 50 rue Castagnary – 75015 Paris
Date de première nomination : 30/01/2004
Renouvellement : 28/01/2010
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2015

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires est de six exercices.

2.2. Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Jean-Marc BORDJA
Adresse : 11, rue de Mogador – 75009 Paris
Date de première nomination : 26/04/1996
Renouvellement : néant
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2014

SEREG
Adresse : 140, rue du faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS
Date de première nomination : 28/01/2010
Renouvellement : néant
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2015

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes suppléants est de six années.

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant.

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont extraites des comptes consolidés au 31 janvier 2012 comparés au 31 janvier 2011, aux 31 juillet 2011, 31 juillet 2010, 31 juillet 2009.

En milliers d'euros	31/01/2012 (6 mois)	31/01/2011 (6 mois)	31/07/2011 (12 mois)	31/07/2010 (12 mois)	31/07/2009 (12 mois)
Chiffre d'affaires	36.599	30.205	65.857	64.158	64.219
<i>Dont produits à marque propre</i>	22.691	16.601	38.197	35.122	34.440
<i>Dont Distribution</i>	11.712	11.257	23.050	24.829	24.468
<i>Dont Location / Prestation</i>	2.196	2.347	4.610	4.207	5.312
Marge brute (1)	13.335	11.337	23.506	26.029	23.424
% CA	36,4%	37,5%	35,7%	40,6%	36,5%
Marge opérationnelle	1.172	-459	-594	2.070	-2.571
% CA	3,2%	-1,5%	-0,9%	3,2%	-4%
<i>Dont produits à marque propre</i>	1.426	-249	170	2.674	-13
<i>Dont Distribution / Location / Prestation</i>	-254	-210	-764	-604	-2.578
Résultat avant impôt	904	-795	-1.220	1.266	-3.554
Résultat net part du Groupe	568	-557	-814	835	-2.522
<i>Marge nette</i>	1,5%	1,8%	-1,2%	1,3%	-3,9%
Capitaux propres – part du Groupe (1)	20.787	17.864	20.222	18.397	17.537
<i>Passif financier non courant</i>	3.057	5.052	3.467	5.922	4.211
+ <i>Passif financier courant</i>	12.922	11.545	12.535	13.267	15.481
= Dettes financières (2)	15.979	16.597	16.001	19.189	19.692
Trésorerie (3)	1.611	1.606	1.630	3.928	1.628
Endettement net (2)-(3) = (4)	14.368	14.991	14.371	15.261	18.064
Gearing (4) / (1)	69,1%	83,9%	71%	83%	103%

(1) (Chiffre d'affaires – coût d'achats de matières consommées)

(2) hors effets escomptés non échus et cession de créances OSEO.

4. FACTEURS DE RISQUE

La Société exerce son activité dans un environnement évolutif comportant de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Les investisseurs, avant de procéder à la souscription ou à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent Document de référence, y compris les risques décrits ci-dessous. Ces risques sont, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, ceux dont la Société estime qu'ils sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et/ou son développement et dont il est par conséquent important, selon elle, d'avoir connaissance en vue de prendre une décision d'investissement informée. Le Groupe a procédé à une revue des risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée au présent chapitre 4 n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et/ou son développement, peuvent exister ou pourraient survenir. La Société n'identifie pas, à ce jour, de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

4.1. Risques liés à l'organisation de la Société

4.1.1. Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

L'équipe de Direction comprend 14 personnes : Jean-Pierre Roturier, Danielle Roturier, Mathieu Roturier, Camille Roturier, Daniel Schlichter, Nadine Pointeau, Gérard Lanchantin, Michel Gauthier, Nathalie Lamorinière, Hervé Voldoire, Eddie Zerbib, Jacques Delebarre, Nicolas Paintiaux et Pascal Dubourguais.

Les succès futurs du Groupe dépendent de sa capacité à fidéliser et à motiver ses collaborateurs clés. Si le Groupe venait à perdre les services d'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s), il estime qu'une grande partie des tâches effectuées par le(s) collaborateur(s) quittant le Groupe pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs clés. Toutefois, étant donné que le succès du Groupe est notamment lié à la collaboration passée et présente de son dirigeant et de ses collaborateurs clés, le Groupe ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour lui aucun impact négatif significatif.

4.1.2. Risques sociaux spécifiques

EUROMEDIS GROUPE compte 269 personnes au 31 juillet 2011 et considère ne pas être exposé de manière significative à des risques de type sociaux. Une Union Economique et Sociale a été constituée au 1^{er} août 2009 avec effet rétroactif au 31 juillet 2007.

4.2. Risques liés à l'activité de la Société

4.2.1. Risques commerciaux

La Société estime son risque de dépendance par rapport aux principaux clients maîtrisé :

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012 6 mois
1 ^{er} Client	1,3%	1,9%	2,7%	2,1%
5 premiers Clients	4,8%	5,5%	9,0%	7,3%
10 premiers Clients	7,2%	7,5%	13,4%	10,6%
20 premiers Clients	10,2%	10,5%	17,9%	15,2%
50 premiers Clients	15,0%	15,5%	24,5%	22,73%

4.2.2. *Risque d'impayés*

Les principaux clients du Groupe sont des collectivités médicales. Ceci permet à EUROMEDIS GROUPE de disposer d'une clientèle relativement solvable. Ainsi, le montant des créances douteuses est stable par rapport au chiffre d'affaires, et s'est élevé à 418.000 euros en 2009 (0,7% du chiffre d'affaires consolidé), 431.000 euros en 2010 (0,7% du chiffre d'affaires consolidé), 434 513 euros au 31 juillet 2011 (0,7% du chiffre d'affaires consolidé), et 478 885 euros au 31 janvier 2012.

À l'Export, EUROMEDIS GROUPE limite ses risques d'impayés en souscrivant une assurance auprès de la COFACE. Pour EUROMEDIS Italie, chaque nouveau revendeur fait l'objet d'une demande de renseignement bancaire auprès de la COFACE afin de vérifier sa solvabilité.

Il est envisagé de souscrire une assurance-crédit complémentaire en France pour les clients français (cliniques, revendeurs, pharmacies).

Au 31 juillet 2010, le délai moyen de règlement client était de 67 jours de chiffre d'affaires T.T.C.
Il était de 73 jours au 31 juillet 2011 et de 61 jours au 31 janvier 2012

4.2.3. *Risques liés aux fournisseurs*

Poids des principaux fournisseurs sur les trois derniers exercices :

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012 6 mois
1 ^{er} Fournisseur	7,5%	8,3%	10,6%	11,4%
5 premiers Fournisseurs	27,0%	28,6%	33,4%	37,6%
10 premiers Fournisseurs	33,7%	37,2%	45,5%	52,1%
20 premiers Fournisseurs	40,1%	43,5%	56,0%	59,7%
50 premiers Fournisseurs	45,9%	50,4%	62,6%	64,3%

EUROMEDIS GROUPE compte environ 510 fournisseurs réguliers et aussi souvent que possible deux fournisseurs par type de produits.

Sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires les anticipations de remises, rabais et ristournes définies à l'avance, sous forme de provisions si les factures n'ont pas encore été émises.

Au 31 juillet 2011, le délai moyen consolidé de règlement fournisseurs est de 73 jours et de 78 jours au 31 janvier 2012.

Les fournisseurs de LABORATOIRES EUROMEDIS (Produits à marque propre) sont basés en Asie. Ils sont soumis à un risque de fluctuation de matières premières.

Les fournisseurs de PARAMAT (Distribution) sont essentiellement basés en France.

4.2.4. *Risques liés à la volatilité du prix des matières premières*

Le Groupe estime au 31 juillet 2011 que plus de la moitié de ses achats sont exposés à une variation des matières premières. Seuls 50% ne sont pas impactés par ce risque puisque le Groupe peut répercuter immédiatement la variation des matières premières à ses clients. Les autres 50% peuvent l'être dans un délai de quatre mois environ. En conséquence, si le prix des matières premières connaissait une progression de 10 %, l'impact sur le résultat pourrait être significatif.

4.2.5. *Risques concurrentiels*

Du fait de la diversité de ses activités, EUROMEDIS GROUPE est confronté à plusieurs types de concurrence :

- au niveau des Produits à marque propre :
 - les groupes nationaux et multinationaux intervenant en direct sur le marché des dispositifs médicaux,
 - les importateurs – revendeurs de matériel médico-chirurgical,
- au niveau de la Distribution / Location / Prestations :
 - les regroupements de revendeurs de matériel médico-chirurgical,
 - les sociétés spécialisées dans le maintien et l'hospitalisation à domicile.

Les avantages concurrentiels d'EUROMEDIS GROUPE sont :

- le savoir-faire et l'expertise développés par Jean-Pierre Roturier depuis plus de 30 ans sur les marchés internationaux,
- une gamme de produits et de prestations très larges,
- un stock de produits finis de trois mois,
- une maîtrise de la distribution, avec les réseaux PARAMAT et PHARMAREVA maillant l'ensemble du territoire national,
- une organisation commerciale qui adresse chaque grande famille de client avec une filiale spécifique,
- une puissance d'achats renforcée par celle des magasins indépendants positionnés en Maintien à Domicile – MAD que sont PARAMAT et PHARMAREVA, et leurs centrales d'achats intégrées respectivement à Neuilly sous Clermont (60) et à Treize Septiers (85),
- la création en 2010 d'un réseau spécialisé - MEDIS SANTE – positionné en Hospitalisation à Domicile dispensant des prestations de perfusion et de nutrition à domicile.

4.2.6. Risques liées à l'environnement économique

En raison de la diversité de son offre de dispositifs médicaux (DM) qui répond à des besoins de progression, EUROMEDIS Groupe est peu exposé au risque de ralentissement économique.

EUROMEDIS GROUPE sur la base d'analyses, d'outils et de points d'activités (réunions commerciales mensuelles, remontées d'informations, plans d'actions à mettre en place...) a démontré sa capacité à dépasser les phénomènes conjoncturels, et notamment certaines périodes de ralentissement de l'activité, en enregistrant une croissance ininterrompue depuis sa création.

4.2.7. Risques liés aux cas de force majeure

Au même titre que les autres agents économiques, EUROMEDIS GROUPE reste soumis aux cas de force majeure que peuvent être les guerres, les épidémies, les phénomènes climatiques et sismiques. Ces cas de force majeure sont exclus des contrats d'assurances.

4.2.8. Risques liés à la défaillance d'un produit fabriqué par le Groupe

La distribution d'un produit défectueux peut provoquer un problème de santé publique car le Groupe, par sa filiale LABORATOIRES EUROMEDIS, prend en charge la responsabilité des produits et de leur bonne utilisation vis-à-vis du consommateur final du fait de son propre marquage CE.

Le service achat informe l'ensemble des fournisseurs de gants de la nécessité d'envoyer des échantillons de gants pour contrôle avant l'envoi du container selon les normes EN - 455 -123.

Les échantillons sont réceptionnés par le service qualité afin d'effectuer des contrôles avant départ du container.

Si le contrôle satisfait aux exigences spécifiées dans le mode opératoire MO-NC-QL-04., le service qualité prévient le fournisseur pour libérer le container.

À défaut, le service qualité prévient le fournisseur de ne pas libérer le container et le refuse. Lorsqu'il y a eu refus du container, le service qualité ne peut en aucun cas accepter de le libérer.

Pour les autres produits, le Groupe reçoit de la part des fournisseurs un certificat de conformité et un certificat de stérilisation. Aux vus de ces certificats et des garanties apportées par le fournisseur, les produits sont libérés.

Pour faire face au risque de défaillance d'un produit, EUROMEDIS GROUPE a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'après mise en circulation des produits.

Les assurances contractées par EUROMEDIS GROUPE couvrent les sinistres, les dommages corporels, matériels, immatériels, les biens confiés, les atteintes à l'environnement, les frais de retrait, de dépose et repose, les biens livrés, la responsabilité civile exploitation, la responsabilité civile du fait des biens livrés, la franchise.

Sont exclus les dommages occasionnés par les guerres, les épidémies, les phénomènes climatiques et sismiques, causés par des armes ou engins destinés à exploser, par des combustibles nucléaires, par des aéronefs,....

Depuis sa création, le Groupe n'a jamais eu recours à cette assurance.

Le détail des risques couverts est repris en point 4.6 de ce présent document

4.2.9. Risques juridiques

Il n'existe pas de risque juridique particulier lié à l'activité d'EUROMEDIS GROUPE, à l'exception de ceux décrits aux § 4.2.8, 4.2.10 et 4.4. Le Groupe par sa filiale PARAMAT n'a actuellement pas d'activité de franchise mais signe avec ses nouveaux adhérents un contrat de collaboration (naissance de cotisations) qui ne l'engage pas sur les aspects juridiques.

Le Groupe par sa filiale PARAMAT va mettre en place en 2012 des contrats de franchise pour la distribution qui devraient être opérationnels dans le courant de l'année 2013. Pour cette mission, PARAMAT est accompagné par un avocat spécialisé. A chaque nouvelle franchise sera remis un DIP (Document d'informations pré contractuel).

Il existe des risques juridiques relatifs aux contrats de franchises. En effet la réunion des 4 conditions suivantes ...

- Local agréé par le franchiseur,
- Exclusivité ou quasi exclusivité d'approvisionnement,
- Conditions d'exploitation définies par le franchiseur,
- Prix imposés par le franchiseur (sur le plan économique et/ou juridique et/ou matériel),

... entraîne l'application du droit du travail au bénéfice du franchisé selon une application « objective » du droit du travail.

Les activités du Groupe relevant du domaine de la Santé sont soumises à une réglementation stricte. Le Groupe dispose d'un directeur qui s'assure du respect des dispositions applicables. La Société n'a pas connaissance à ce jour d'informations susceptibles de révéler un manquement à la réglementation dont elle dépend.

La Société n'a pas connaissance à ce jour de non respects d'engagements contractuels vis à vis de ses contreparties.

Les litiges prud'homaux en cours sont évoqués au 4.5 du présent Document de référence.

Un litige commercial est évoqué en 2.8 de l'annexe des comptes consolidés au 31 juillet 2011. Ce litige a été gagné en première instance par la Société, le défendeur ayant fait appel depuis.

4.2.10. Risques liés à la réglementation

La réglementation des Dispositifs médicaux est définie par la directive européenne 93/42/CE et par son amendement 2007/47/CE impliquant la conformité des produits aux normes qualité ISO 9001:2008 et NF en ISO 13485:2003

L'application de ces normes par LABORATOIRES EUROMEDIS est contrôlée et attestée par l'organisme notifié français GMED. Tous les Dispositifs médicaux, y compris ceux à usage unique, des LABORATOIRES EUROMEDIS ont le marquage C.E. permettant leur commercialisation sur le marché français et européen.

Ce marquage C.E. a été réalisé pour les produits le nécessitant sous le contrôle de l'organisme certificateur France, le GMED spécialisé dans les dispositifs médicaux.

Les modifications de la directive européenne 93/42/CE amendée par la directive 2007/47/CE, impactent peu de produits développés par le laboratoire et aujourd'hui, tous les produits en cause répondent aux impératifs de cette directive.

Pour la LPP, les laboratoires EUROMEDIS ne sont pas directement concernés par leur diminution.

Pour l'activité distribution, PARAMAT et PHARMARÉVA ont signé en 2003 la nouvelle convention nationale de la Liste des Produits et Prestations (L.P.P.) leur permettant de commercialiser les produits prescrits et de proposer les prestations prises en charge par les Caisses Régionales d'Assurance Maladie aux personnes handicapées ou dépendantes.

Les modifications de 2008 et de la LPP ont directement impacté la société et ses établissements car ce sont les agences qui sont remboursées directement des prestations.

Une révision de la nomenclature des VPH (véhicules pour personnes handicapées) est en cours. Elle prévoit une modification dans la prise en charge des fauteuils roulants à la vente et une valorisation de la prestation associée correspondant aux essais et livraisons à domicile.

A ce jour cette application a été reportée à fin 2013.

Le Groupe estime au 31 janvier 2012 que 10% de son chiffre d'affaires consolidé entre dans le cadre de la L.P.P. et est donc peu exposé au risque de baisse du taux de remboursement.

4.2.11. Risques industriels liés à l'environnement

Les activités d'EUROMEDIS GROUPE n'ont pas le caractère d'activité polluante, néanmoins une étude environnementale au regard de la norme ISO 14000 est en cours afin d'évaluer la nécessité ou non de faire certifier les laboratoires EUROMEDIS. Cette norme est plus adaptée à des outils de fabrication que le Groupe a externalisés.

- Actions et engagements pour l'impact écologique :

Actuellement, plusieurs sous traitants ont décidé de suivre cette voie de la certification pour optimiser la réduction de la production de déchets et mettre en œuvre des processus de fabrication écologiquement propres.

- Cycle de fabrication et d'acheminement :

La demande du Groupe fait partie intégrante des cahiers des charges avec les sous traitants des LABORATOIRES EUROMEDIS et spécifie les points suivants :

- Etude des processus utilisés et recherche des améliorations dans le domaine de la pollution environnementale.
- Traitement et recyclage des déchets
- Mise en place de la conformité aux normes EN ISO 14000
- Réalisation d'une étude d'émission de CO2 afin d'évaluer les quantités émises et les possibilités de réductions
- Etudes logistiques, avec :
 - ✓ Etude sur les packagings recyclables,
 - ✓ Etude sur les volumes transportés,
 - ✓ Etude sur les moyens de transports (par ex : bateau porte container, avec réduction de consommation grâce à l'utilisation de voiles).

- Réduction de la consommation de papier et dématérialisation de la transmission documentaire :

Le Groupe a mis en place et développé un nouveau système informatique ERP afin d'optimiser les relations Clients / Euromedis / Fournisseurs.

En 2013, il sera possible de lire et de suivre l'ensemble des références avec une lecture code barre, selon l'EAN 128 permettant de suivre les produits par référence, date de fabrication, date de péremption et N° de lot, réalisant ainsi une traçabilité intégrale sans multiplication des documentations papier.

De même, le traitement des réclamations intègre aujourd'hui une fiche informatique par email limitant les excédents papiers (type fax, suivi dossiers, archivage, etc.).

L'ERP mis en place réduit le papier utilisé aussi bien dans les laboratoires que chez les partenaires (Clients - Fournisseurs).

4.2.12. Ethique du Groupe

EUROMEDIS GROUPE exerce ses activités en faisant ses meilleurs efforts pour obtenir de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services internationaux qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités dans des conditions conformes aux principes généraux et règles de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et de Libertés fondamentales du Travail, notamment au regard de la protection de l'enfance.

Les dirigeants d'EUROMEDIS GROUPE lors de leurs visites régulières ont la possibilité de consulter les rapports d'audit mettant en évidence que les critères au regard de la protection de l'enfance sont respectés. Depuis 2011 a été mise en place une politique qualité aux fins de mise en conformité avec le développement durable qui prévoit le respect des principes et des règles de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

4.2.13. Risques liés à la croissance

EUROMEDIS GROUPE prévoit une croissance régulière de son activité pour les prochaines années. Le Groupe entend notamment accroître sa pénétration sur les différents marchés où il est aujourd'hui présent et développer les ventes auprès des particuliers, des professionnels de la santé et des industriels de l'hygiène. L'équipe de Direction a su gérer depuis la création du Groupe en 1985 une progression significative de ses ventes : de 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires au 31 juillet 1986 à 65,8 millions d'euros au 31 juillet 2011, soit une multiplication par 55 au cours des 26 dernières années.

4.2.14. Risques liés aux acquisitions potentielles

EUROMEDIS GROUPE a procédé à 32 croissances externes depuis sa création. Depuis l'année 2008, aucune nouvelle croissance externe n'a été réalisée. Le Groupe entend concentrer ses efforts sur la croissance exclusivement organique par :

- Développement du sourcing pour les produits à marque propre de la gamme des Laboratoires EUROMEDIS,
- Participation à la création de MEDIS SANTE en septembre 2009,
- Lancement de nouvelles franchises pour la Distribution (PARAMAT et PHARMAREVA) en 2013,
- Ouverture de nouveaux sites de distribution par création à partir d'un modèle déjà existant (site de Saint Maximin dans l'Oise).

Aujourd'hui et depuis 2008, la politique du Groupe en matière de croissance externe est réduite. Les opportunités de croissance se présentent maintenant essentiellement par création ou participation à la création d'une société pour laquelle le Groupe réalise une analyse stricte de l'opération (montant à investir, coûts et avantages de l'opération envisagée, analyse des risques inhérents à l'opération).

L'absence de croissances externes depuis plus de trois ans limite le risque lié aux acquisitions potentielles.

4.3. Risques liés à la propriété intellectuelle

En matière de brevets, EUROMEDIS GROUPE délègue à ses sous traitants industriels la responsabilité et le dépôt des brevets à leurs noms. Toutefois, EUROMEDIS GROUPE ne verse aucune redevance à un tiers pour l'exploitation d'un brevet. Les marques EUROMEDIS, LABORATOIRES EUROMEDIS, PARAMAT et Division BIOMAT ont été déposées à l'I.N.P.I. pour la France et l'Union Européenne et appartiennent au Groupe.

La marque PHARMAREVA a été déposée à l'I.N.P.I. pour la France et appartient à la société PHARMAREVA.

La marque MEDIS SANTE a été déposée à l'I.N.P.I. pour la France et appartient à la société MEDIS SANTE.

4.4. Risques de marchés

4.4.1. Risques de liquidité

Passifs financiers au 31 janvier 2012 (milliers €) :

Nature d'emprunt	Montant au passif	A moins d'un an	A plus d'un an	Covenant (O/N)	Somme des flux futurs
Euromedis Groupe	1 858	1 803	55	O	1 961
Laboratoires Euromedis	616	132	484	N	681
Paramat	1 127	720	407	N	1 167
RDJ	141	13	128	N	176
Euromedis Italie	153	40	113	N	173
Pharmareva	54	35	19	N	56
Total des emprunts (1)	3 948	2 743 (1)	1 205		4 214
Intérêts courus / emprunts (2)	13	13	-		13
Laboratoires Euromedis	1 344	137	1 208		1 795
RDJ	260	173	87		265
Total des crédits-baux (3)	1 604	310	1 295	N	2 060
Locations financières (4)	864	307	557		944
Soldes créditeurs de banques (5)	9 513	9 513	-	N	9 513
Intérêts courus sur banques (6)	23	23	-		23
Autres dettes financières (7)	14	14	-		14
TOTAL (1 à 7)	15 979	12 922	3 057		16 781
- Trésorerie	-	1 611			
= Endettement financier net	14 368				

La somme des flux futurs est égale à la somme des intérêts ajoutée au capital restant dû des passifs.

Les crédits-baux financent des actifs immobiliers.

Sur l'ensemble des passifs financiers de 15.979 k€, seuls des emprunts représentant 1.750 € sont soumis au respect de covenants et que ceux-ci n'ayant pas été respectés, le montant correspondant a été reclassé en passifs courants, à moins d'un an.

Les soldes créditeurs des banques se répartissent notamment entre :

- Les découverts autorisés auprès du Groupe LCL – Crédit Agricole (1,8 millions €), du Groupe Société Générale – Crédit du Nord (1,4 millions €), du Groupe Banques Populaires (1,4 millions €) et de la BNP (0,8 million €).
- La mobilisation de créances auprès d'OSEO pour 3 millions €.

Bien que les soldes débiteurs auprès des banques s'élèvent à 9,5 millions €, le Groupe a négocié et obtenu le renouvellement et l'augmentation de ses différents concours bancaires à court terme.

Il dispose ainsi des ressources nécessaires à son exploitation.

Le tableau en 4.4.1 montre que les passifs financiers à moins d'un an s'élèvent à 12.922 k€ pour une trésorerie de 1.611 k€. Les caractéristiques de certains de ces emprunts sont décrites en 4.4.1.1.

Pour maîtriser son risque de liquidité, le Groupe peut renouveler certains de ses passifs financiers :

- un nouveau crédit-bail immobilier d'un montant de 1.500.000 € a été obtenu et mis en place en septembre 2011 pour financer un nouvel entrepôt à Neuilly sous Clermont, au terme du remboursement des engagements financiers contractés par le Groupe sur d'autres actifs immobiliers.
- les emprunts du Groupe (hors Italie et Pharmareva non significatifs) mentionnés au tableau en 4.4.1 s'élèvent à 3,7 millions € au 31 janvier 2012, et totaliseront 0,5 million € au 1^{er} février 2015. Le solde initial de ces emprunts était de 9,5 millions €, et le capital restant dû était de 4,5 millions € au 31 juillet 2011. Le Groupe rembourse régulièrement ses emprunts, ce qui lui permet de recharger ses passifs financiers si nécessaire.
- le remboursement du solde de l'emprunt obligataire de 4,7 millions € 2005 a été refinancé une première fois en juillet 2010 par un emprunt de 2,5 millions € souscrit auprès de plusieurs banques (cf 4.4.1.1.) et refinancé une seconde fois par une augmentation de capital.
- Une attention particulière est portée par le Groupe à la baisse du ratio d'endettement (cf 9.1.5).

De plus, le Groupe dispose de ressources utilisables non utilisées d'un montant de l'ordre de 2 à 3 millions € détaillées au 10.6. du présent document de référence. Au 31 janvier 2012, le Groupe dispose de ressources non utilisées de 3,3 millions € hors lignes d'escompte et de crédit import révisables au cas par cas.

En conséquence, le Groupe considère maîtriser son risque de liquidité et être en mesure de faire face à ses échéances à moins d'un an.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.4.1.1. Risque lié au remboursement des emprunts

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts contractés par EUROMEDIS GROUPE au 31 juillet 2011 et au 31 janvier 2012 :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Échéances	Date	Taux	Nominal	K restant dû au 31 Jul 2011	K restant dû au 31 Janv 2012	A moins d'un an au 31 janvier 2012	A plus d'un an au 31 janvier 2012	Existence ou non d'une couverture	Covenant
Croissance externe	2011	octobre-09	fixe	850 000	109 226				Pas de couverture	Non
Croissance externe	2011	août-04	fixe	200 000	8 261				Pas de couverture	Non
Total 2011				1 050 000	117 487	0				
Croissance externe	2012	oct-07	fixe	250 000	67 315	40 797	40 797	0	Pas de couverture	Non
Croissance externe	2012	juillet-05	variable	700 000	112 710	56 783	56 783	0	Pas de couverture	Non
Total 2012				950 000	180 025	97 580	97 580			
Croissance externe	2013	juin-06	fixe	500 000	143 168	105 040	78 313	26 727	Pas de couverture	Non
Croissance externe	2013	avr-06	fixe	375 000	102 745	74 044	58 969	15 075	Pas de couverture	Non
Croissance externe	2013	juil-06	fixe	1 350 000	423 445	320 616	211 684	108 932	Pas de couverture	Non
Croissance externe	2013	dec-06	fixe	1 500 000	587 303	474 755	232 360	242 395	Pas de couverture	Non
Croissance externe	2013	mars-06	fixe	550 000	157 651	115 683	86 239	29 444	Pas de couverture	Non
Croissance externe	2013	juin-06	fixe	260 000	74 538	54 694	40 774	13 920	Pas de couverture	Non
Total 2013				4 535 000	1 488 850	1 144 832	708 339	436 493		
Croissance externe	2014	Fev-07	fixe	340 000	133 136	107 623	52 673	54 950	Pas de couverture	Non
Total 2014				340 000	133 136	107 623	52 673	54 950		
Rembt OC juillet 2005	2015	juil-10	variable	400 000	400 000	350 000	350 000		Couverture	Covenant
Rembt OC juillet 2005	2015	août-10	variable	900 000	900 000	787 500	787 500		Couverture	Covenant
Rembt OC juillet 2005	2015	sept-10	variable	300 000	300 000	262 500	262 500		Couverture	Covenant
Rembt OC juillet 2005	2015	juil-10	variable	400 000	400 000	350 000	350 000		Couverture	Covenant
Total 2015				2 000 000	2 000 000	1 750 000	1 750 000	0		
Rembt OC juillet 2005	2017	juil-10	fixe	500 000	500 000	500 000	45 769	454 231	Pas de couverture	Non
Total 2017				500 000	500 000	500 000	45 769	454 231		
Extension	2020	oct-08	fixe	179 000	147 035	140 727	13 102	127 625	Pas de couverture	Non
Total 2020				179 000	147 035	140 727	13 102	127 625		
Italie						152 782	40 000	112 782		Non
Vendée						54 036	35 099	18 937		Non
TOTAL				9 554 000	4 566 533	3 947 580	2 742 562	1 205 018		

L'ensemble des contrats de prêts relatifs aux emprunts ci-dessus contient des clauses d'exigibilité anticipée classique, à savoir notamment :

- non-paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non-respect des engagements pris auprès des établissements financiers...

Les lignes de crédit à la disposition du Groupe (découverts bancaires) s'élèvent à 5,450 millions d'euros.

Le Groupe a contracté, aux fins de rembourser 50% de l'emprunt obligataire de 4,7 M€ émis en 2005, des emprunts débloqués fin juillet 2010 aux caractéristiques détaillées ci-dessous :

- Emprunt d'un montant de 900.000€, d'une durée de 5 ans remboursable trimestriellement auprès de BNP Paribas, au taux variable Euribor 3 mois
- Emprunt d'un montant de 400.000€, d'une durée de 5 ans remboursable trimestriellement auprès du Crédit Lyonnais, au taux variable Euribor 3 mois
- Emprunt d'un montant de 400.000€, d'une durée de 5 ans remboursable trimestriellement auprès de la Banque Populaire Rives de Paris, au taux variable Euribor 3 mois
- Emprunt d'un montant de 300.000€, d'une durée de 5 ans remboursable trimestriellement auprès de la Société Générale, au taux variable Euribor 3 mois
- Emprunt d'un montant de 500.000€, d'une durée de 7 ans remboursable trimestriellement auprès de la Direction régionale Picardie (OSEO), au taux fixe de 3,88%

Covenants financiers :

En dehors des engagements habituels sur ce type de prêts tels que le remboursement, le respect de l'échéancier, l'échange des informations comptables et financières, etc, les contrats de prêts signés par le Groupe début août 2010 auprès d'un pool bancaire sont assortis d'une clause d'engagements financiers déterminée sur une base consolidée à savoir :

R2 : Dettes financières nettes / EBE (retraité des amortissements en consolidation des crédits-baux et des locations financières) devant être inférieur à 5,7 au 31 juillet 2011 (ratio défini le 19/7/2011)

R3 : Cash-flow libre / Service de la dette devant être supérieur à 1 au 31 juillet 2011

R4 : Dettes financières / Fonds propres devant être inférieur à 0,8 au 31 juillet 2011

Ces ratios sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels certifiés de l'emprunteur et doivent être respectés annuellement.

Ces ratios R2 et R4 ne sont pas respectés au 31 juillet 2011 :

Le ratio R2 est de 16,1

Le ratio R4 est de 0,8

Le pool bancaire a confirmé par courrier du 19 juillet 2011 son accord pour :

- ✓ Surseoir aux cas de défaut et d'exigibilité anticipé relatifs aux bris des ratios R2 et R4 au titre de l'exercice 2009 et 2010,
- ✓ Redéfinir le ratio R2 au titre de l'exercice 2010/2011 (devant être inférieur à 5,7).

Le capital restant du de l'emprunt de 2.000 K€ levé en juillet 2010 s'élève à 1.750 k€ au 31 janvier 2012 et est par conséquent considéré comme étant à moins d'un an et placé dans les passifs courants. Le Groupe mène des discussions régulières avec ses partenaires bancaires pour adapter les montants cibles des ratios. Ce montant de 1.750 k€ n'est par conséquent pas demandé en remboursement anticipé par le pool bancaire.

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux crédits baux d'EUROMEDIS GROUPE au 31 juillet 2011 et au 31 janvier 2012 :

Caractéristiques des crédits baux	Nature financement	Date de mise en loyer	Durée (mois)	Périodicité	Nominal	K restant dû au 31 juillet 2010	K restant dû au 31 juillet 2011	K restant dû au 31 janvier 2012
CB immobilier n°0	Entrepôt	déc-97	180	trimestrielle	821 878	161 916	92 223	56 032
					821 878	161 916	92 223	56 032
CB immobilier n°1	Entrepôt 1	août-01	144	trimestrielle	830 567	262 481	180 267	137 241
CB immobilier n°1	Entrepôt 1	août-01	144	trimestrielle	-72 078	-17 269	-11 860	-9 029
					758 489	245 212	168 407	128 212
CB immobilier n°2	Entrepôt 2	déc-04	103	trimestrielle	700 000	266 623	180 730	138 286
CB immobilier n°2	Entrepôt 2	déc-04	103	trimestrielle	-20 500	-9 689	-6 568	-6 568
					679 500	256 934	174 162	131 718
CB immobilier n°3	Entrepôt 3	sept-11	144	trimestrielle	1 308 000		1 308 000	1 288 455
					1 308 000	0	1 308 000	1 288 455
Total					3 567 867	664 062	1 742 792	1 604 417

4.4.1.2. Risque lié au poids des nantissements et cautions

Les nantissements portent en totalité sur des fonds de commerce en garantie de crédits accordés à PARAMAT pour le financement de croissances externes, EUROMEDIS GROUPE, société faitière, se portant caution.

Les cautions sans nantissements portent sur un total de 161.823 € de capital restant dû au 31 janvier 2012 sur deux emprunts contractés (700 k€ en juillet 2005 et 500 k€ en juin 2006).

Les nantissements assortis de cautions portent sur un total de 1.039.792 € de capital restant dû en totalité à échéance 2013 sur cinq emprunts contractés entre avril et décembre 2006 totalisant 4.235 k€ initialement.

La Société n'a pas l'intention de contracter, dans un avenir proche, d'autres engagements financiers de montants comparables aux engagements initiaux et considère, avec le remboursement prévu du solde de ceux-ci, maîtriser le risque lié au poids des nantissements et cautions.

Le détail des cautions et nantissements est fourni en 18.7 du présent document de référence.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.4.2. Risques de taux

Le risque de taux provient directement des conditions des emprunts que le Groupe EUROMEDIS a contractés et des placements qu'il a réalisés. Les emprunts contractés sont en majorité à taux fixe.

L'exposition du groupe aux variations de taux d'intérêt est due principalement à son endettement.

Le Groupe a contracté des emprunts à taux variable pour financer une partie de ses croissances externes. Seuls deux emprunts à taux variables peuvent exposer le Groupe à une hausse des taux de référence. Leur durée est de 7 ans et court jusqu'à juillet 2012 et juillet 2015. Seul l'emprunt à taux variable d'un montant de 2 000 K€ est couvert par un CAP dont le terme est identique à celui des emprunts couverts.

L'impact d'une hausse de 1% des taux sur les emprunts à taux variable serait de 19k€ au 31/7/2011 et de 16k€ au 31/1/2012 :

SOCIETES	Banque	Nominal	Taux	K restant dû au 31 Janv 2012	Intérêts jusqu'au 31 Janv 2013	Impact variation de 1%
PARAMAT	BNP	700 000	Euribor 3 mois	56 783	640	213
EUROMEDIS GROUPE	BNP/BP/LCL/SG	2 000 000	Euribor 3 mois	1 750 000	62 500	15 625
TOTAL		2 700 000		1 806 783	Total impact	15 838

SOCIETES	Banque	Nominal	Taux	K restant dû au 31 Juil 2011	Intérêts jusqu'au 31 Juil 2012	Impact variation de 1%
PARAMAT	BNP	700 000	Euribor 3 mois	112 710	2 262	754
EUROMEDIS GROUPE	BNP/BP/LCL/SG	2 000 000	Euribor 3 mois	2 000 000	72 500	18 125
TOTAL		2 700 000		2 112 710	Total impact	18 879

4.4.3. Risque de change

Les LABORATOIRES EUROMEDIS réalisent l'essentiel de leurs achats de marchandises en Asie et supportent donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises, essentiellement sur le dollar américain. Le groupe procède à des achats à terme de devises et est en lien avec ses partenaires bancaires pour réaliser toutes formes de couverture de change et réduire son exposition au risque de change. Le Groupe peut être par ailleurs amené à mettre en place des stratégies optionnelles simples (achats d'options) pour couvrir des expositions futures.

La politique de couverture de change du Groupe n'a pas changé par rapport aux exercices précédents.

Le Groupe pour répondre à ses marchés (appels d'offres) se fixe un cours pivot (base pour la fixation des prix de vente) révisé une à plusieurs fois dans l'année en fonction de l'évolution de la devise.

Le Groupe est couvert en partie selon ses besoins en devises qui s'élèvent en moyenne à 3 millions de dollars par mois.

Au 31 juillet 2011, le montant bloqué avec des couvertures de change par EUROMEDIS GROUPE pour les mois à venir était de 14 300 000 USD.

	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans
Passifs financiers			
Actifs financiers			
Position nette avant gestion			
Hors bilan	14 300 000		
Position nette après gestion			

En cas de variation à la hausse de 0,1 dollar US en moyenne sur l'exercice, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 200 K€.

Le Groupe surveille quotidiennement sa politique de couverture de change afin de limiter son exposition et consulte à cet effet ses partenaires bancaires et leur salle de marché.

4.4.4. Risque action

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une société de bourse. Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué, principalement, de SICAV et Fonds Communs de Placement sans composante actions. Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture pour couvrir ces positions. Des données chiffrées sont reprises en 2.14 des informations complémentaires des annexes aux comptes consolidés clos au 31 juillet 2011 et au 31 janvier 2012.

4.4.5. Risque sur matières premières

Pour gérer valablement le risque matières premières, le Groupe tente d'apprécier l'exposition à ce risque et d'appréhender les conséquences effectives et probables des fluctuations de cours. Les principales matières premières utilisées dans les produits EUROMEDIS sont le latex, le coton, les dérivés du pétrole, la pâte à papier. Les conditions tarifaires des contrats d'approvisionnement en matières premières (prix fixe ou prix indexé, etc.) s'effectuent sur un produit fini incluant les matières premières. Les contrats passés avec les clients permettent le plus souvent de répercuter aux clients les évolutions des prix d'achats des matières premières dans un délai de 3 à 4 mois. La gestion du risque matières premières est réalisée au niveau des Laboratoires Euromedis et prévoit que dans le cadre de l'exercice budgétaire, un prix cible « budget » est défini et réactualisé régulièrement. Aucun Produit dérivé n'est utilisé pour couvrir le risque matières premières. Le Groupe estime au 31 juillet 2011 que 23 M€ d'achats import de marchandises sont exposés par une variation des matières premières. Seuls 50% ne sont pas impactés par ce risque puisque le Groupe peut répercuter immédiatement la variation des matières premières à ses clients. Les autres 50% peuvent l'être dans un délai de quatre mois environ. En conséquence, si le prix des matières premières connaît une progression de 10 %, l'impact sur le résultat sera de 120 K€ avant impôts.

4.4.6. Risque de crédit

Pour l'activité Produit à marque propre (LABORATOIRES EUROMEDIS), et pour les produits de la gamme BIOMAT, le risque de crédit des créances clients est maîtrisé dès la génération de la créance par la cession de celle-ci dans le cadre d'une avance de trésorerie accordée par OSEO. Dans la limite d'un encours de 3,8 millions € pour EUROMEDIS et de 1 million € pour BIOMAT, OSEO paie directement (en acquérant les créances matérialisées par les factures), à LABORATOIRES EUROMEDIS (sur demande) et à BIOMAT (j+2), 90% du montant des factures que ces deux entités ont émises auprès des hôpitaux. Ces créances sont comptabilisées au passif du bilan consolidé du Groupe pour le prix de rachat de la créance par OSEO. Ces encours sont définis pour un an, renouvelables en fonction des résultats des appels d'offres auxquels LABORATOIRES EUROMEDIS et BIOMAT ont répondu auprès des hôpitaux. Le reste du Chiffre d'Affaires est réalisé auprès de collectivités médicales privées (cliniques, maisons de retraite, EHPADS,...), de revendeurs de matériel médicaux chirurgicaux, de revendeurs de produits d'hygiène et de pharmacies. Pour l'activité distribution, les clients sont des professionnels de la santé, des caisses d'assurance maladie, des mutuelles et des particuliers. Pour ces derniers, le risque ne porte que sur la part résiduelle non prise en charge par la sécurité sociale. Ce risque est marginal pour les autres clients (cf § 4.2.2 du présent document). Ces créances sont suivies en interne quotidiennement et les processus de recouvrement sont immédiatement mis en place. Le niveau des créances douteuses brutes est égal à 0,7% du Chiffre d'Affaires. Après dépréciation de 428 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 80 k€ au 31 juillet 2011. Après dépréciation de 362 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 78 k€ au 31 janvier 2012.

Tout nouveau client (revendeur et pharmacien) fait l'objet d'une enquête de solvabilité auprès d'EULER-HERMES. A titre de précaution, le Groupe envisage de souscrire un contrat d'assurance crédit pour couvrir sa clientèle de revendeurs, de pharmacies et de cliniques en France. Pour l'export, la Groupe a souscrit un contrat d'assurance crédit auprès de la COFACE.

4.5. Faits exceptionnels et litiges

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, EUROMEDIS GROUPE est confronté à quinze litiges prud'homains et portant sur une demande d'un montant maximum de 290 K€. Le Groupe n'a pas jugé utile de provisionner ce montant à l'exception d'une provision sur LABORATOIRES EUROMEDIS De 45 K€. Concernant les autres demandes et au vu des sommes réclamées, le Groupe n'a pas jugé utile, sur la base d'une analyse objective et prudente de les provisionner du fait de l'absence de fondement de ces demandes et de la disproportion des montants réclamés.

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour d'autre fait exceptionnel ou de litige pouvant avoir, ou ayant eu dans le

passé, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales.

4.6. Assurance et couverture des risques

En matière d'assurance, la politique générale d'EUROMEDIS GROUPE est de couvrir systématiquement tous les risques inhérents aux métiers lorsqu'ils peuvent l'être. Les principaux contrats sont les suivants :

Risques couverts	Assureur	Franchise	Montants couverts
Responsabilité civile professionnelle	ACE EUROPE		
A) Responsabilité civile Exploitation			
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus <i>dont</i>			8 000 000
* <i>Faute inexcusable (par sinistre et par année)</i>		3 000	1 500 000
* <i>Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs de pollution (par sinistre et par année)</i>		1 500	750 000
* <i>Dommages matériels et immatériels autres que de pollution par sinistre</i>		3 770	3 000 000
B) Responsabilité civile après livraisons/après prestation/après travaux			4 000 000
<i>dont</i>			
* Tous dommages matériels, immatériels confondus par sinistre et par année		6 500	3 000 000
C) Défenses, recours			32 000
Responsabilité des dirigeants	C N A	Néant	1 000 000
Multirisques			
Dommages aux biens	ACE	Néant	12 422 140
		Néant	2 000 000
Pertes financières	ACE	Néant	10 511 745

Les primes d'assurances payées par le Groupe ont évolué ainsi au cours des trois derniers exercices :

	2010	2011	2012
Montant des prime d'assurances	391 177	356 306	198 694
Lab Euromedis	127 575	128 825	76 496
Paramat	135 303	114 359	55 215
Biomat	24 012	20 412	6 449
Carmaux	5 502	4 990	1 540
EU Groupe	96 927	86 717	58 536
DR Médical	1 858	1 003	458

Le Groupe dispose également d'une assurance couvrant la responsabilité des mandataires sociaux.

Hormis un contrat de prévoyance souscrit au bénéfice de chaque salarié et tel que prévu dans la Convention collective dont dépend la Société, il n'a pas été souscrit de police d'assurance couvrant les risques de maladie, de démission ou de décès de ses « hommes clefs ».

4.7. Risque lié aux relations du Groupe avec ses partenaires et co-actionnaires dans les entités qu'il ne contrôle pas globalement.

Le Groupe est actionnaire de PHARMAREVA à hauteur de 49,92% aux côtés de MEDIMAT, société détenue par Monsieur Michel GAUTIER qui dirige et anime PHARMAREVA. Cette société est consolidée avec par la méthode de l'intégration proportionnelle.

A titre d'information, les principaux chiffres des états financiers de PHARMA REAVA contribuent ainsi aux résultats du Groupe au 31 janvier 2012 :

Milliers €	Contribution de PHARMAREVA aux comptes consolidés d'Euromedis Groupe au 31 janvier 2012 :	
	A 100%	A 49,92%
BILAN		
Immobilisations brutes	1.576	787
Amortissements	1.141	570
Immobilisations nettes	435	217
Stocks	237	118
Clients & autres	333	167
Trésorerie	48	24
Total actif	1.053	526
Capitaux propres	121	61
Autres dettes financières	38	19
Autre passifs non courants	24	11
Passif non courant	61	30
Autres dettes financières	190	95
Fournisseurs	453	226
Autres passifs	227	114
Passif courant	871	435
Total passif	1.053	526
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	1.641	819
Marge brute	1.372	686
Résultat opérationnel	31	16
Résultat net	14	7

Le Groupe est aussi actionnaire de MEDIS SANTE à hauteur de 33,33% aux côtés de Monsieur Gilles GARCIA qui dirige et anime MEDIS SANTE, et de Monsieur Patrick COUTELIN. Cette société est consolidée avec la méthode de mise en équivalence.

Les investissements dans ces deux sociétés sont menés de façon concertée entre leurs dirigeants et EUROMEDIS GROUPE. A l'exception d'un compte courant de 45.000 € apporté à MEDIS SANTE, EUROMEDIS GROUPE et ses filiales contrôlées majoritairement n'ont aucun engagement financier vis-à-vis de PHARMAREVA et de MEDIS SANTE.

L'évolution des normes IFRS pourrait conduire le cas échéant la Société à cesser de consolider PHARMAREVA par la méthode de l'intégration proportionnelle et à consolider cette société par la méthode de mise en équivalence, ce qui aurait un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Hormis le risque d'exploitation inhérent aux activités de ces sociétés qui serait susceptible d'affecter la valeur de la participation que le Groupe détient dans leur capital, il n'existe pas, à la date de rédaction du présent document de référence, de risque lié au partenariat avec ces deux sociétés.

4.8. Risques considérés dans leur ensemble.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

La raison sociale et le nom commercial de l'émetteur est EUROMEDIS GROUPE.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

EUROMEDIS GROUPE est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le numéro 407 535 517.

5.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 6 juin 1996 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais le 6 juin 1996. La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée, soit jusqu'au 5 juin 2095.

5.1.4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est ZA de la Tuilerie, 60290 Neuilly-sous-Clermont. Son numéro de téléphone est le 03 44 73 83 60.

EUROMEDIS GROUPE est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français et soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la Société

A l'origine dédiée au négoce de produits hypodermiques à usage unique, la structure créée par Jean-Pierre Roturier en 1985 s'est progressivement orientée vers la conception / fabrication de matériels médico-chirurgical. Alors que, pour des raisons économiques, la production était délocalisée chez des sous-traitants internationaux, le Groupe a progressivement intégré la distribution / location via l'acquisition d'une trentaine de magasins spécialisés. Aujourd'hui, EUROMEDIS GROUPE et ses filiales adressent la totalité des acteurs du marché (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, médecins, pharmaciens, revendeurs, particuliers...) et sont présents dans les domaines de l'Hospitalisation à Domicile (H.A.D.) et du Maintien à Domicile (M.A.D.).

- **1985** : Après 10 années d'expérience en qualité de Chef des Ventes puis de Directeur Commercial France des LABORATOIRES IMPEX, société spécialisée dans la fabrication de matériel médical (seringues et aiguilles jetables notamment), Jean-Pierre Roturier crée, avec sa femme Danielle, la S.A. EUROMEDIS à Neuilly-sous-Clermont (Oise). EUROMEDIS S.A. mène une activité de revendeur grossiste de produits hypodermiques à usage unique en collaboration avec plusieurs groupes multinationaux (BECTON DICKINSON, MAP, TERUMO...) et dispose de 1.500 m² de bâtiments pour exercer son activité.
- **1988** : Lancement de la marque EUROMEDIS et démarrage de la fabrication de produits (gants médicaux à usage unique, perfuseurs, microperfuseurs...) sous cette marque dans le double but :
 - d'acquérir une dimension industrielle,
 - de diversifier son offre de produits.EUROMEDIS S.A. devient le premier et seul fabricant français de gants médicaux à usage unique en PVC, en concurrence avec les groupes américains BAXTER et BECTON DICKINSON, dont la production est localisée en Belgique.
Acquisition par EUROMEDIS S.A. de MÉDICO VAL DE LOIRE à Tours, magasin spécialisé dans la distribution de matériels médico-chirurgical.
- **1989** : Suite au recrutement de Nadine Pointeau comme Directeur Général Pharmacien Responsable, EUROMEDIS S.A. obtient le statut de Laboratoire Pharmaceutique de Production, alors indispensable pour la vente :
 - de produits stériles dans les hôpitaux,
 - des autres produits inscrits à la PHARMACOPÉE,et change de dénomination sociale pour devenir LABORATOIRES EUROMEDIS S.A.

Création de MÉDICAL INDUSTRIE S.A., dont la vocation est de reprendre la fabrication des gants en PVC à usage unique. Les deux sociétés réalisent à Neuilly-sous-Clermont un investissement mobilier et immobilier d'environ 1,5 millions d'euros afin de développer le site d'exploitation.
- **1990** : Un second agrandissement des locaux de Neuilly-sous-Clermont permet de porter la surface d'exploitation (usine, stockage, bureaux) à 2.200 m².

- **1991** : Création à Neuilly-sous-Clermont de la s.a.r.l. PARAMAT, société de services comprenant un magasin de vente de produits médico-chirurgical (PARAMAT 60). Sa vocation est de fédérer les points de vente indépendants distribuant des produits médico-chirurgical, et notamment ceux fabriqués par LABORATOIRES EUROMEDIS, aux collectivités médicales, aux professionnels de la Santé et aux particuliers. L'objectif est de proposer une centralisation de :
 - leurs achats en produits médico-chirurgical,
 - leur logistique de distribution via la plate-forme de Neuilly-sous-Clermont,
 - leurs actions de communication (catalogues, dépliants...).
 PARAMAT édite un catalogue professionnel qui comprend la majorité des références EUROMEDIS. A la fin de l'année, PARAMAT regroupe 27 adhérents.
- **1996** : Création du holding J.P.R. FINANCES (devenu J.P.R. HOLDING en 1999 puis EUROMEDIS GROUPE en 2000) qui détient 100% de ses trois filiales :
 - LABORATOIRES EUROMEDIS S.A.,
 - MÉDICAL INDUSTRIE S.A.,
 - PARAMAT s.a.r.l.
- **1998** : MÉDICAL INDUSTRIE S.A. délocalise sa production de gants PVC à usage unique en Chine.

Acquisition par PARAMAT de :

 - MITARD MÉDICAL à Angers, qui devient PARAMAT 49,
 - MITARD MÉDICAL à Bordeaux, qui devient PARAMAT 33.

Nouvel agrandissement du site de Neuilly-sous-Clermont pour atteindre une surface d'exploitation de 4.200 m².

- **1999** : Acquisition par PARAMAT de :
 - HERMES MÉDICAL à Nantes, qui devient PARAMAT 44,
 - MÉDICAL 33 à Bordeaux, qui fusionne avec PARAMAT 33 à compter du 1^{er} août et s'installe à Pessac (33).

Acquisition de 49,92% de PHARMA MAT S.A. (devenue PHARMARÉVA S.A. en 2003), société vendéenne spécialisée dans la fourniture, exclusivement aux pharmacies d'officine, de dispositifs médicaux et d'aides techniques (fauteuils roulants, déambulateurs, cannes...) destinés au M.A.D. Démarrage d'un réseau de franchisés PHARMARÉVA avec l'ouverture dans l'Oise de D.R. MÉDICAL, filiale à 100% de EUROMEDIS GROUPE, qui rejoint le premier franchisé MEDIMAT - PHARMARÉVA PAYS DE LOIRE, filiale à 100% de PHARMARÉVA S.A.
- **2000** : Le 27 mars, EUROMEDIS GROUPE s'inscrit sur le Marché Libre de Euronext Paris. Conformément aux objectifs affichés lors de l'entrée en Bourse, EUROMEDIS GROUPE procède à plusieurs opérations de croissance externe :
 - LE COMPTOIR MÉDICAL, à Lesparres et à Blaye (région bordelaise), dont les deux magasins passent sous enseigne PARAMAT 33. Spécialiste du M.A.D., cette société est propriétaire d'environ 180 lits médicalisés pour le domicile qu'elle loue à des patients,
 - ORTHOPÉDIE GANDON, dont les quatre magasins rejoignent le réseau de magasins intégrés PARAMAT avec les créations de PARAMAT 64 (Pau, Lons, Oloron-Sainte-Marie) et PARAMAT 65 (Lourdes). Spécialiste du M.A.D. et de l'orthopédie, cette société possède environ 250 lits médicalisés pour le domicile,
 - MÉDICALIS, à Chartres, dont le magasin devient PARAMAT 28. Spécialisée en fourniture de prestations de H.A.D. dans les domaines de l'oxygénothérapie et de la nutrition, cette société dispose d'environ 200 lits médicalisés pour le domicile.

L'acquisition de ces sept magasins permet à EUROMEDIS GROUPE de renforcer ses positions sur les marchés du M.A.D., de l'H.A.D. et de l'orthopédie.

Parallèlement, le réseau PHARMARÉVA s'étoffe avec l'ouverture de deux nouvelles franchises : PHARMARÉVA AQUITAINE à Talence (33) et PHARMARÉVA AUVERGNE à Riotord (43).
- **2001** : Augmentation de la capacité de stockage de la plate-forme logistique de Neuilly-sous-Clermont, qui passe de 4.200 m² à 6.400 m².

Reprise par PARAMAT de S.A. ATTITUDE (Sens) qui devient PARAMAT 89.

- **2002** : Après une année de consolidation, EUROMEDIS GROUPE poursuit sa politique de croissance externe :
 - acquisition de A3 MÉDICAL, spécialisée en distribution de dispositifs médicaux et en location de matériels pour le M.A.D. à Alençon (61),
 - prise de participation (37,73%) dans LA CABANE MÉDICALE, spécialisée en distribution de dispositifs médicaux pour le M.A.D. et les collectivités médicales à Périgueux (24), qui rejoignent le réseau PARAMAT.

Acquisition de ALLEGRE MÉDICAL à Saint-Étienne, spécialiste en distribution de produits médico-chirurgical à usage unique et concurrent, avec ses cartes exclusives MAERK'S et TERUMO, de LABORATOIRES EUROMEDIS. Cette société, dont la dénomination sociale devient EP MÉDICAL, se positionne comme grossiste régional dédié aux collectivités médicales de taille moyenne (cliniques, maisons de retraite...). Le réseau PHARMARÉVA continue à se développer avec l'ouverture de PHARMARÉVA BRETAGNE à Languidic (56) et PHARMARÉVA POITOU-CHARENTES à Chauray (79).

- **2003** : En février, reprise de MELUN MÉDICAL (Melun) qui devient PARAMAT 77.

En septembre, reprise des magasins de OMNIUM MÉDICAL, distributeur auprès des professionnels de la Santé (médecins généralistes et spécialistes) et des collectivités médicales d'une large gamme de produits médico-chirurgical, notamment en instrumentation chirurgicale. Les trois magasins deviennent PARAMAT 06 (Nice), PARAMAT 13 (Marseille) et PARAMAT 34 (Montpellier).

En octobre, acquisition de :

- quatre magasins de LABORATOIRES FOURNITURES HOSPITALIERES, groupe également spécialisé en distribution de matériels médico-chirurgical, qui deviennent PARAMAT FH 44 (Nantes), PARAMAT FH 68 (Mulhouse), PARAMAT FH 69 (Lyon) et PARAMAT FH 75 (Paris),
- M.I.B.P., société basée à Boissey (14), exerçant la même activité que MÉDICAL INDUSTRIE et ayant réalisé 2,7 millions d'euros de chiffre d'affaires au 30 septembre 2003.

PHARMARÉVA ouvre trois nouvelles franchises à Artenay (45 - PHARMARÉVA VAL DE France), Savigny-le-Temple (77 - PHARMARÉVA VAL DE SEINE) et Mercues (46 - PHARMARÉVA MIDI-PYRENNÉES), portant le nombre total de franchisés à 9.

- **2004** : Acquisition de PARAPHARM à Creil (60), magasin spécialisé dans la prestation de services aux pharmaciens et la commercialisation de produits médico-chirurgical auprès des particuliers. L'activité de location est reprise par D.R. MÉDICAL alors que la distribution passe sous enseigne PARAMAT 60.

Reprise de l'activité de M.A.D. du Groupe LVL MÉDICAL. Réalisée par quatre magasins (Fécamp, Le Havre, Mulhouse et Sotteville-lès-Rouen), cette activité génère un chiffre d'affaires de 3,7 millions d'euros en année pleine et passe sous enseigne EP MÉDICAL NORD.

Reprise de SUD-OUEST MÉDICAL à Albi (81), société spécialisée dans la distribution et la location de matériels de M.A.D. et réalisant un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros en année pleine.

Finalisation d'une nouvelle extension du site d'exploitation de Neuilly-sous-Clermont, qui passe de 6.400 m² de capacité de stockage à 8.700 m². Cette extension est financée par crédit-bail.

Transfert au Second Marché (aujourd'hui Eurolist Compartiment C) d'Euronext Paris S.A.

Acquisition du fonds de commerce de distribution de matériel médical NB MEDICAL à Gravigny (27).

PHARMAREVA ouvre deux nouvelles franchises à Baillargues (34 - PHARMAREVA LANGUEDOC-ROUSSILLON) et à Marseille (13 - PHARMAREVA PROVENCE-CÔTES-D'AZUR)

- **2005** : Emission d'un emprunt obligataire de 4.697.750 € en 247.250 obligations de 19 € nominal.

Acquisition d'un nouveau fonds de commerce de la société LABORATOIRES FOURNITURES HOSPITALIERES à Mulhouse (68).

Acquisition de la totalité des titres de la société PHYMED à Aurec-sur-Loire (43), société spécialisée dans la fabrication de sets pour l'hémodialyse, de la société CAREDIS à Puteaux (92) et de MEDICAPP à Rochefort (17) spécialisées dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.

Acquisition du fonds de commerce de la société BERTHELOT MEDICAL SERVICE à Lyon (69) spécialiste en prestation de services auprès des pharmacies.

PHARMAREVA ouvre deux nouvelles franchises à Beaune (21 - PHARMAREVA BOURGOGNE-COMTE) et à Poey de Lescar (64 - PHARMAREVA PYRENEES-ATLANTIQUES).

- **2006 :** Acquisition des titres de MPH MEDICAL à Toulouse (31), spécialiste de la vente de consommables médicaux en milieu hospitalier, d'INTERMEDICAL située à Montbéliard (25) et d'AUTONOMIE SANTE à Niort (79), toutes deux spécialisées dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.

Acquisition du fonds de commerce de la Société LOCAMED I au Puy-en-Velay (43) spécialisé dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.
- **2007 :** Acquisition par PARAMAT de la société AQUITAINE SANTE SERVICES spécialisée dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.

Création, via l'acquisition du fond de commerce de la société PESCHETTO (Turin), des LABORATOIRES EUROMEDIS Italie spécialisés dans les consommables médicaux à marque propre EUROMEDIS destinés aux collectivités médicales publiques et privées ainsi qu'à une clientèle d'industriels.
Augmentation de capital de 5.9 millions d'euros, souscrite par le Groupe Crédit Agricole (IDIA – SOCADIF) à hauteur de 75% et le solde par le public.

Abandon du statut de Laboratoire pharmaceutique pour les Laboratoires EUROMEDIS.
- **2008 :** Acquisition par Paramat de la totalité des titres des sociétés Carmaux Médical Services, BAB Médical. Sociétés spécialisées dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.

Acquisition par Paramat du fonds de commerce de Référence Santé, Société spécialisée dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.

Changement de réglementation au 1^{er} août 2008 consistant à ne plus rembourser (par les caisses de sécurité sociale) les prestations médicalisées délivrées à un particulier en EHPAD. En conséquence, baisse de l'activité prestation réalisée par PARAMAT auprès des EHPADS se traduisant par un manque à gagner de 3 millions d'euros de marge brute qui se constatera par un résultat net en perte sur l'exercice clos au 31 juillet 2009.
- **2009** Création de la SAS BIOMAT (anciennement division hospitalière de PARAMAT) dont l'activité est la fourniture de produits destinés au bloc opératoire située à Canéjan (33).

Fusion des activités EP Médical Saint Etienne et Toulouse (distributeurs exclusifs EUROMEDIS) par les Laboratoires EUROMEDIS.

Mise en place au deuxième semestre social d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) concernant 60 salariés consécutivement aux pertes d'exploitation constatées sur l'exercice clos au 31 juillet 2009.
- **2010** Création en septembre 2009 de Médis Santé (société spécialisée dans le H.A.D., la perfusion et la nutrition) à hauteur de 33,33% aux côtés du Dirigeant (33,33%) et d'un adhérent PARAMAT (33,33%)

Cession de notre participation de 33,33% de la Cabane Médicale, vente d'un fonds de commerce à Marseille, fermeture de trois sites de distribution situés à Blaye, Migennes et Oloron Sainte Marie.

Remboursement de 50% des obligations convertibles émises en juillet 2005. Report des 50% restants à 30 mois soit au plus tard le 31 décembre 2012.
- **2011** Remboursement du solde des obligations convertibles.

Obtention par Laboratoires EUROMEDIS de marchés hospitaliers nationaux d'un montant de 10 millions € par an et sur trois ans, soit jusqu'en 2014.

Déploiement de l'ERP chez Laboratoires EUROMEDIS, rationalisant la gestion du pôle Distribution.
- **2012** Rationalisation du réseau de distribution PARAMAT : transfert d'activité de l'agence de Nantes à Angers et de l'agence d'Orléans sur Tours, fermeture des agences de Nice, Nantes et Orléans.

Lancement de l'activité franchise dans le secteur Distribution.

5.1.6. Informations boursières

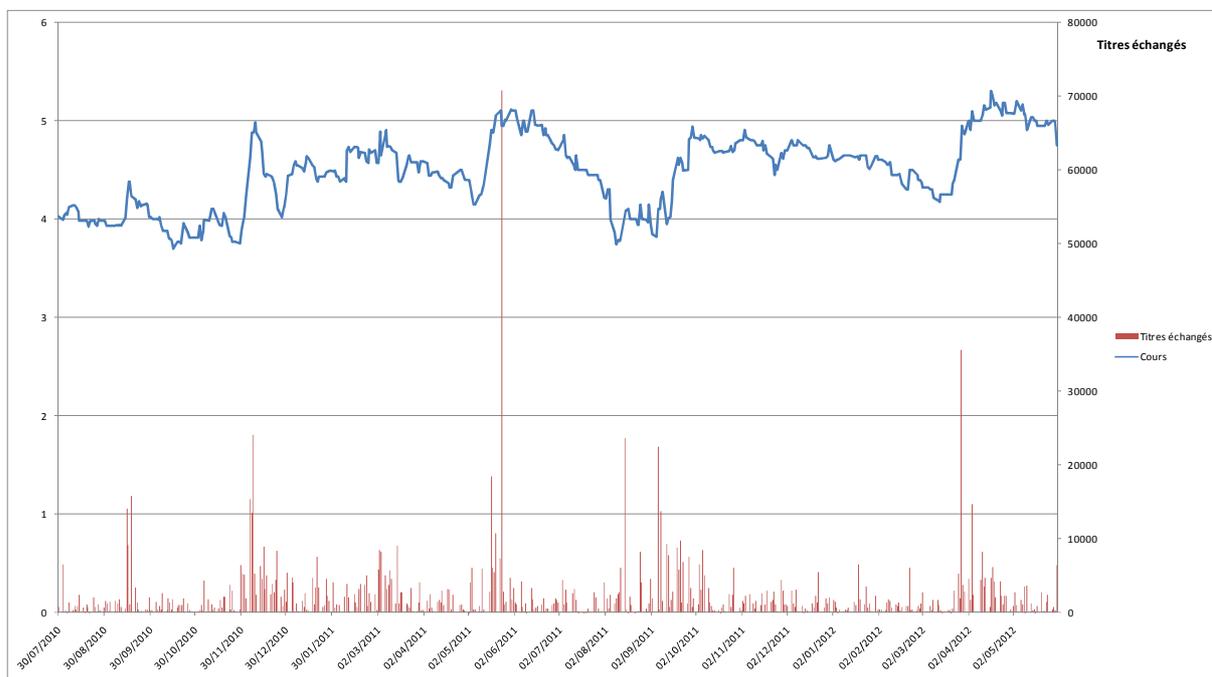
Marché des titres de la société :

Mnémonique	EMG
Code ISIN	FR0000075343
Place de cotation	NYSE Euronext Paris
Marché de cotation	euronext C
Catégorie de cotation	Continu
Capital au 31.07.2011	5.981.942 €
Nominal de l'action	2,00 €
Nombre de titres composant le capital	2.990.971
Autre ligne de cotation	Néant
Eligibilité PEA	Oui
Eligibilité SRD	Non
Cours d'introduction sur Marché Libre (le 27 mars 2000)	5,30 €
Cours lors du transfert sur Eurolist (le 22 mars 2004)	12,00 €
Cours au 31.07.2011	4,4 €
Cours au 31.1.2012	4,64 €
Flottant en % du capital au 31.07.2011	32,95 %
Flottant en capitaux au 31.07.2011	4.336 K€
Flottant en % du capital au 31.01.2012	33,01%
Flottant en capitaux au 31.01.2012	4.582 K€
Classification sectorielle ICB	4500 – Santé
Secteur	4530 – Equipements et services de santé
Sous-secteur	4535 – Equipement médicaux
Capitalisation boursière à l'introduction	9.026 K€
Capitalisation boursière au 31.07.2011	13,2 millions €
Capitalisation boursière au 31.01.2012	13,9 millions €

Activité boursière de janvier 2011 à mai 2012 :

	Janvier 2011	Février 2011	Mars 2011	Avril 2011	Mai 2011	Juin 2011	Juillet 2011	Août 2011	Septembre 2011	Octobre 2011	Novembre 2011	Décembre 2011	Année 2011	Janvier 2012	Février 2012	Mars 2012	Avril 2012	Mai 2012
Nombre de séances de bourse	21	20	23	19	21	22	21	23	22	21	22	21	256	22	21	22	19	22
Cours le plus haut	4,76 €	4,73 €	4,95 €	4,59 €	5,49 €	5,20 €	4,87 €	4,40 €	4,94 €	4,90 €	4,91 €	4,85 €	5,20 €	4,76 €	4,64 €	5,08 €	5,32 €	5,23 €
Cours le plus bas	4,26 €	4,38 €	4,36 €	4,30 €	4,15 €	6,64 €	4,39 €	3,53 €	3,82 €	4,58 €	4,44 €	4,51 €	3,53 €	4,36 €	4,30 €	4,13 €	4,89 €	4,65 €
Dernier cours du mois	4,48 €	4,70 €	4,59 €	4,40 €	5,10 €	4,71 €	4,40 €	4,15 €	4,83 €	4,80 €	4,70 €	4,75 €	4,75 €	4,64 €	4,40 €	4,86 €	5,08 €	4,75 €
Nombre de titres échangés	51 137	39 996	74 950	26 761	152 899	30 115	25 837	65 985	115 190	45 569	35 793	29 560	693 792	26 701	22 463	64 317	75 210	33 169
équivalent % du capital échangé	2,1%	1,7%	2,5%	0,9%	5,1%	1,0%	0,9%	2,2%	3,9%	1,5%	1,2%	1,0%	23,2%	0,9%	0,8%	2,2%	2,5%	1,1%
Capitalisation boursière (millions €)	10,7	11,2	13,7	13,2	15,3	14,1	13,2	12,4	14,4	14,4	14,1	14,2	14,2	13,9	13,2	14,5	15,2	14,2

Evolution du cours de bourse du 31 juillet 2010 au 30 mai 2012 :



Dividendes :

	31 juillet	2007	2008	2009	2010	2011
Dividende global versé au titre de l'exercice		238 223 €	167 005 €	- €	- €	- €
Nominal de l'action		2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Nombre d'actions		2 382 227	2 385 777	2 385 777	2 385 777	2 990 971
Dividende par action		0,10 €	0,07 €	- €	- €	- €

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

Au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2011, EUROMEDIS GROUPE a finalisé la mise en place d'un nouvel outil informatique ERP. Son déploiement concerne pour le moment l'activité des Laboratoires EUROMEDIS.

En milliers d'euros	31 juillet 2009	31 juillet 2010	31 juillet 2011	31 janvier 2012 6 mois
Ecart d'acquisition	0	0	0	0
Incorporels des sites	76	0	0	0
Autres immo incorporelles	121	14	2	0
Total Immobilisations incorporelles	197	14	2	0
Terrain	180	0	0	0
Construction	35	8	0	0
Construction en crédit-bail	0	0	1 325	20
Installations techniques, matériel et outillage	499	587	744	372
Autres immobilisations	98	635	632	389
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total Immobilisations corporelles	812	1 230	2 701	781
Titres non consolidés	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	21	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	18
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total immobilisations financières	0	0	21	18
Total Investissements	1 009	1 244	2 724	799

Une extension de la surface de stockage (3.600 m² supplémentaire sur un total après extension de 14.000m²) du site de Neuilly-sous-Clermont est en cours de réalisation et a été achevée en juillet 2011. Le coût d'acquisition, d'aménagement du terrain et de la construction est de 1.600.000 euros. L'ensemble de cet investissement a été financé par OSEO par crédit-bail et est supporté par la S.C.I. RDJ filiale à 100% d'Euromedis Groupe.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Le Groupe n'envisage aucun investissement majeur sur l'exercice en cours. Il prépare le déploiement d'un ERP pour la partie Distribution qui pourrait être opérationnel à la fin de l'année 2013.

5.2.3. Politique future d'investissements

La politique d'investissement est calibrée de façon à obtenir un ratio d'endettement proche de 60% d'ici le 31 juillet 2012. Aucune croissance externe, ni d'investissements majeurs ne sont prévus d'ici cette échéance.

5.2.3. Nouveaux projets

La création d'une ou plusieurs franchises Paramat est envisagée sur l'exercice 2012 / 2013 avec un objectif d'augmenter le réseau PARAMAT pour le porter de 100 à 150 magasins répartis dans tout l'hexagone sur les cinq années à venir. Au-delà du 31 juillet 2012 et à partir du modèle du site pilote créé en 2007 dans l'Oise (Saint Maximin), il est à prévoir la création de nouvelles agences intégrées à raison de 2 à 3 ouvertures par an. L'investissement est de 150 à 200 K€ par site (stocks compris).

Par ailleurs, le Groupe souhaite poursuivre en parallèle son développement de son réseau adhérent Paramat afin de renforcer sa couverture nationale.

Le développement du réseau Paramat se poursuivra donc sur trois axes :

- Création de magasins intégrés sur le modèle du site pilote et autour d'un site logistique secondaire,
- Développement du réseau des adhérents,
- Création d'une franchise avec recrutement de franchisés.

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

6.1.1. L'offre

EUROMEDIS GROUPE est un des premiers opérateurs français en dispositifs médicaux à usage unique, d'hygiène et de protection à destination notamment des collectivités médicales, des professionnels de la Santé et des particuliers ainsi que de l'industrie agroalimentaire. Son activité repose sur deux savoir-faire complémentaires :

- les Produits à marque propre : La production a été intégralement délocalisée chez des sous-traitants internationaux. EUROMEDIS GROUPE, via sa filiale LABORATOIRES EUROMEDIS, conserve son savoir-faire avec notamment la présence de la marque propre sur les produits, la prise en charge du respect des conformités par rapport aux normes et de la responsabilité des produits vis-à-vis du consommateur final (avec son propre marquage CE)
- la Distribution / Location / Prestation, à travers trois réseaux de distribution distincts, PARAMAT (maintien à domicile), PHARMAREVA (maintien à domicile via les pharmacies d'officine), et MEDIS SANTE (hospitalisation à domicile, perfusion, nutrition).

Les produits de la gamme sont distribués par (rappel du schéma en préambule du présent Document de référence):

- La force de vente intégrée de Laboratoires EUROMEDIS,
- Le réseau de distribution de 95 magasins PARAMAT,
- Le réseau de franchises PHARMAREVA sur 15 plateformes,
- Les quatre sites de MEDIS SANTE.

Note : Le Groupe détient (i) 49,92% du capital de PHARMAREVA et appréhende ainsi 49,92% des résultats de cette société en la consolidant par intégration proportionnelle et (ii) le tiers du capital de MEDIS SANTE et appréhende le tiers du résultat net de cette société en la consolidant par mise en équivalence.

Le nombre de références commercialisées est de
 3.500 pour LABORATOIRES EUROMEDIS
 20.000 pour PARAMAT
 500 pour BIOMAT
 500 pour PHARMAREVA et ses filiales

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activités sur les trois derniers exercices :

En k€	2008 - 2009		2009 - 2010		2010 - 2011		31 1 2011		31 1 2012	
Marque propre	34 440	53,6%	35 122	54,7%	38 197	58%	16 601	55%	22 691	62%
Distribution	24 468	38,1%	24 829	38,7%	23 050	35%	11 257	37%	11 712	32%
Prestation / location	5 312	8,3%	4 207	6,6%	4 610	7%	2 347	8%	2 196	6%
Total	64 220	100%	64 158	100%	65 857	100%	30 205	100%	36 599	100%

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par grande famille de produits au 31 juillet 2011 :

Produits	CA	%
Diagnostic	1 491	2%
Divers	2 484	4%
Fauteuil Roulant	5 991	9%
Gants	24 813	38%
Hygiène	7 099	11%
Matériel & mobilier	3 421	5%
Orthopédie	1 751	3%
Parentérale	3 785	6%
Prestation	3 399	5%
Prévention escarres	1 355	2%
Protection	1 887	3%
Toilette & confort	2 047	3%
Usage unique	6 334	10%
Total	65 857	100%

Avec plus de 750 millions de gants vendus en France et à l'Export lors du dernier exercice, EUROMEDIS GROUPE considère être le N°1 français du gant médical d'examen à usage unique hors gants de chirurgie avec une part de 50% du marché national.

Les ventes de gants sur l'exercice 2011-2012 seront supérieures à un milliard d'unités.

6.1.1.1. Pôle Fabrication / Laboratoires EUROMEDIS / Produits à marque propre (58% du chiffre d'affaires consolidé au 31 juillet 2011 et 62% au 31 janvier 2012)

Environnement réglementaire

LABORATOIRES EUROMEDIS dans l'Oise et son entité régionales implantées à Saint Etienne conçoivent et mettent au point des dispositifs médicaux à usage unique dont la production est réalisée par des sous-traitants internationaux.

Les LABORATOIRES EUROMEDIS sont reconnus depuis 1987 en qualité de fabricant, ce qui nécessite :

- la présence d'un responsable Assurance Qualité,
- le respect des principales réglementations en vigueur qui définissent les contrôles nécessaires à opérer sur les produits avant de les distribuer,
- l'application des normes européennes décrivant les caractéristiques techniques des produits,
- la conformité de ces produits à la directive 93/42 CE relative à la réglementation sur les dispositifs médicaux,
- l'obligation de se placer sous l'autorité de l'Inspection de la Pharmacie et de l'Agence Nouvelle de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé – ANSM (qui a remplacé l'AFSSAPS),

et permet aux LABORATOIRES EUROMEDIS d'offrir à ses clients professionnels une prise en charge de la responsabilité des produits vis-à-vis du consommateur final.

La vocation initiale de la structure MEDICAL INDUSTRIE (producteur de gants jusqu'en 1997) aujourd'hui absorbée par LABORATOIRES EUROMEDIS, était de fabriquer des gants PVC à usage unique. En 1998, la production a été délocalisée en Chine, pays dans lequel Laboratoires EUROMEDIS met à profit son expérience de fabrication de dix années en France pour obtenir des produits de qualité à des prix attractifs. Aujourd'hui, LABORATOIRES EUROMEDIS distribue également en complément de sa clientèle de l'univers de la santé, des produits d'hygiène et de protection à usage unique auprès d'une clientèle de revendeurs grossistes pour l'industrie.

L'ensemble des dispositifs médicaux à usage unique mis au point par les LABORATOIRES EUROMEDIS possède le marquage CE nécessaire à leur distribution sur le marché. Ce marquage C.E. est certifié par le GEMED. Les LABORATOIRES EUROMEDIS sont certifiés par l'organisme notifié LNE GMED pour les normes ISO 9001 - version 2000 et EN 13485, selon la directive Européenne 93/42 CE relative à la réglementation sur les dispositifs médicaux.

La présentation des produits est réalisée par :

- LABORATOIRES EUROMEDIS : 85% de la gamme sous la marque propre EUROMEDIS et 15% de la gamme sous marque distributeur,
- et sa division INDUSTRIE hors santé : 50% de la gamme sous les marques propres EUROMEDIS, et 50% de la gamme sous marque distributeur en particulier à l'export.

Les produits sont commercialisés sous marque propre quand ils sont destinés à être vendus directement par la société, et sous une marque distributeur quand ils sont expédiés vers une clientèle revendeur souhaitant les commercialiser sous sa propre marque.

Le Groupe estime que 4% du chiffre d'affaires Produits à marque propre entre dans le cadre de la Liste des Produits et Prestations (L.P.P.), remboursés par la sécurité sociale.

Savoir-faire

LABORATOIRES EUROMEDIS met au point, développe et distribue des dispositifs médicaux à usage unique. La société sélectionne des produits dont la fabrication peut être souvent délocalisée en Asie ou bien en Europe (Allemagne, Italie). Le processus de fabrication d'un produit comprend plusieurs étapes...

- définition du produit susceptible de répondre aux besoins des utilisateurs finaux,
- détection ou mise en place déléguée de l'outil de fabrication,
- conception du produit en interne soit par innovation complète avec création d'un nouveau produit, soit par amélioration d'un produit déjà existant,

... en tenant compte des législations européennes en vigueur,

- élaboration du cahier des charges par le Pharmacien, responsable Assurance Qualité et les chefs de produits,
- envoi du cahier au sous-traitant chargé de fabriquer le produit sous la marque EUROMEDIS ou sous marque distributeur,
- fabrication du produit : les 70 sous-traitants partenaires d'EUROMEDIS GROUPE possèdent tous un système d'assurance qualité ISO 9001 version 2008 et / ou 13485 : 2004,
- réception, contrôle et mise en stock du produit conditionné sur la plate-forme de Neuilly-sous-Clermont,
- expédition du produit.

Produits :

LABORATOIRES EUROMEDIS proposent des articles à usage unique, stériles ou non, destinés aux soins, à l'examen ou aux actes chirurgicaux. L'offre comprend plus de 3.600 références conçues et mises au point par les sociétés du Groupe à partir d'un cahier des charges élaboré en interne.

On peut distinguer cinq grandes gammes de produits :

1. la gamme abord parentéral (aiguilles, seringues, perfuseurs, transfuseurs...),
2. la gamme chirurgicale (compresses, cathéters, sondes, poches, drainage des plaies, brosses, gants chirurgicaux, bistouris à usage unique, lames, housses de caméras, instrumentation...),
3. la gamme gants (gants de tous types, de toutes matières, à usage unique ou réutilisables),
4. la gamme hygiène / protection (habillement à usage unique comme les blouses, les tabliers, les masques, les sur chaussures, les produits papier d'essuyage, produits désinfectants,...),
5. la gamme pharmacie Grand Public avec les produits blancs (cotons, compresses, ouates, sparadrap, pansements...), les produits diagnostic (tensiomètres, thermomètres...), les produits pour le confort du malade et le maintien à domicile (lits, matelas, tables, chaises, accessoires de bain, cannes, déambulateurs...), les produits pour l'orthopédie (colliers cervicaux, attelles...) et les produits pour l'incontinence adulte (alèses, changes complets...).

À partir d'une bonne expertise et un retour d'expérience en continu, EUROMEDIS a mis en exergue des axes d'amélioration, notamment la logistique et a décidé leur mise en œuvre.

Après avoir effectué un audit interne, la réorganisation des flux physiques et d'information a été programmée et exécutée afin de se mettre en adéquation avec l'intégration de notre nouvel ERP et plus particulièrement la partie WMS.

- Reprise et optimisation de la chaîne d'information, mise en adéquation avec l'ERP.
- Mise en place de points de contrôle sur l'activité et remontée d'information.
- Les moyens humains et matériels ont été redessinés pour obtenir une cohérence entre productivité et moyens engagés, pour rendre l'outil évolutif. Spécialisation de chaque profil, recentrage sur la qualité et la productivité, engagement sur la polyvalence.
- Mise en place d'un encadrement fort pour obtenir la maîtrise des flux avec un responsable de service réception, un gestionnaire de stock et un responsable préparations expéditions.

Le taux de service transport est de 98% de réussite en moyenne.

Le nouveau bâtiment va contribuer à l'augmentation de la qualité (réglage en continu) de la productivité, à une amélioration des délais de livraison, une réactivité accrue et à des économies d'échelles (notamment coût transport).

Répartition du chiffre d'affaires Produits à marque propre par grande famille de produits au 31 juillet 2011

Produits	%
Divers	3%
Gants	65%
Hygiène	5%
Parentérale	5%
Prestation	1%
Protection	5%
Usage unique	16%
Total	100%

Les produits sous marque EUROMEDIS représentent plus de 96% du chiffre d'affaires des produits à marque propre.

N°1 français du gant médical d'examen à usage unique, 65% des ventes de produits à marques propres sont réalisés avec cette gamme qui comprend 48 produits en différentes matières (nitrile, latex, pvc, divers synthétiques) et qui est régulièrement enrichie de nouveaux produits (gants pour l'endoscopie, pour l'obstétrique, d'intervention chirurgicale).

La division INDUSTRIE est plus particulièrement spécialisée dans la fabrication et distribution de produits d'hygiène et de protection (gants PVC à usage unique, produits de protection de l'homme au travail).

Répartition du chiffre d'affaires Produits à marque propre par famille de produits sur les 3 derniers exercices annuels et sur les deux derniers semestres comptables :

En k€	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2010-2011 (6 mois)		2011-2012 (6 mois)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Parentérale	2 109	6,1%	2 197	6,3%	1 927	5,0%	873	5,3%	963	4,3%
Chirurgicale	5 045	14,6%	3 975	11,3%	5 983	16,%	2 140	12,9%	3 567	15,77%
Gants	18 761	54,5%	21 829	62,2%	24 145	65%	10 567	63,7%	15 496	68,3%
Hygiène	4 925	14,3%	3 873	11,0%	1 874	5%	1 625	9,8%	1 415	6,3%
Pharmacie	1 758	5,1%	2 042	5,8%	1 836	5%	882	5,3%	773	3,4%
Autres	1 843	5,4%	1 207	3,4%	1 145	3%	515	3,1%	476	2,1%

Les activités de la structure EP Médical à Saint Etienne ont été fusionnées avec celles des Laboratoires Euromedis. Elles sont donc intégrées en vente dans l'activité Produits à marque propre depuis le 1^{er} août 2009. Au 31 juillet 2008, cette structure était rattachée à la Distribution.

La contribution des gants au chiffre d'affaires Produits à marque propre a augmenté sur la période.

Clientèle :

L'activité Produits à marque propre compte environ 6.500 clients. Il s'agit essentiellement de :

- collectivités médicales (hôpitaux, cliniques...), par exemple l'Assistance Publique de Paris, l'Assistance Publique de Marseille, les Hospices Civils de Lyon, les Centres Hospitaliers Universitaires de Bordeaux, Brest, Rennes, Lille..., l'Armée Française...
- revendeurs / grossistes, France et / ou Export (matériel médical et hygiène industrie), de :
 - matériel médico-chirurgical destiné aux professionnels de la Santé (médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, maisons de retraite, laboratoires d'analyse, infirmeries de lycée, d'entreprise, de collectivités...), par exemple les clients adhérents PARAMAT,
 - produits d'entretien, d'hygiène et de protection pour les filiales de grands groupes industriels ou des entreprises indépendantes,
- pharmacies ou groupements de pharmacies.

Répartition du chiffre d'affaires Produits à marque propre par grande famille de clients sur les 3 derniers exercices annuels et les deux derniers semestres comptables :

En k€	2008-2009		2009-2010		2010-2011		31 1 2011		31 1 2012	
	Montant	%								
Collectivités médicales *	19 877	57,7%	18 221	51,9%	20 815	54,5%	8 689	52,3%	12 530	55,2%
Revendeurs France	4 675	13,6%	3 914	13,3	5 016	13,1%	3 162	19,1%	3 093	13,6%
Revendeurs Export	6 649	19,3%	9 987	24,6%	9 390	24,5%	3 739	22,5%	5 838	25,7%
Pharmacies	1 664	4,8%	2 584	6,4%	2 453	6,4%	840	5,1%	1 019	4,5%
Autres **	1 565	4,6%	415	1,4%	522	1,4%	169	1%	211	0,9%
Total	34 440	100%	35 121	100%	38 197	100%	16 601	100%	22 691	100%

* : Hôpitaux et Cliniques

** : Professionnels de Santé et Industriels en direct

Le second semestre de l'exercice (février à fin juillet) est supérieur au premier en raison d'une facturation plus faible aux mois d'août (congés) et de décembre (fin des budgets hospitaliers).

6.1.1.2. Pôle Distribution / Ventes de Produits médicaux et de services (42% du chiffre d'affaires consolidé au 31 juillet 2011 et 38% au 31 janvier 2012)

La vente de produits médicaux et de services associés est réalisée à travers quatre réseaux complémentaires :

- PARAMAT (points de vente pour les professionnels et les particuliers) : 82% du CA
- BIOMAT (équipement pour le bloc opératoire) : 11% du CA
- PHARMAREVA et DR SANTE (les plates-formes au service des pharmacies) : 7% du CA
- MEDIS SANTE (Hospitalisation à domicile, perfusion, nutrition). Créée en novembre 2009, cette activité n'est pas appréhendée en CA consolidé en raison de sa mise en équivalence (détention à hauteur de 33% par le Groupe)

En 2003, PARAMAT et PHARMARÉVA ont signé la nouvelle convention nationale de la L.P.P. leur permettant de commercialiser les produits pris en charge par les Caisses d'Assurance Maladie auprès des personnes handicapées ou dépendantes.

Premier réseau : PARAMAT, points de vente pour les particuliers

Savoir-faire

Créé en 1991, PARAMAT est le premier groupement français de distributeurs indépendants de matériels médico-chirurgical. Au 1^{er} octobre 2011, ce réseau regroupait 95 magasins, dont :

- 31 magasins intégrés (Puteaux, Rochefort, Oloron Sainte Marie, Pau (2), Sotteville les Rouen, Albi, Pessac, Niort, Bayonne, Alençon, Tours, Chartres, Mulhouse, Montbéliard, Melun, Carmaux, Le Puy en Velay, Lesparre, Saint Maximin, Lourdes, Feurs, Rodez, Orléans, Sens, Isle Adam, Le Havre, Fécamp, Angers, Nantes, Nice)
- 45 indépendants disposant de 64 magasins, qui versent une redevance trimestrielle contribuant au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Ce réseau de magasins couvre la quasi-totalité du territoire national et génère un chiffre d'affaires total de l'ordre de 75 millions d'euros au 31/07/2011.

Afin de sceller leur collaboration, Paramat et ses adhérents signent un contrat définissant les modalités de fonctionnement.

Ce contrat de collaboration permet à chaque adhérent de bénéficier sur sa région de prestations particulières telles que:

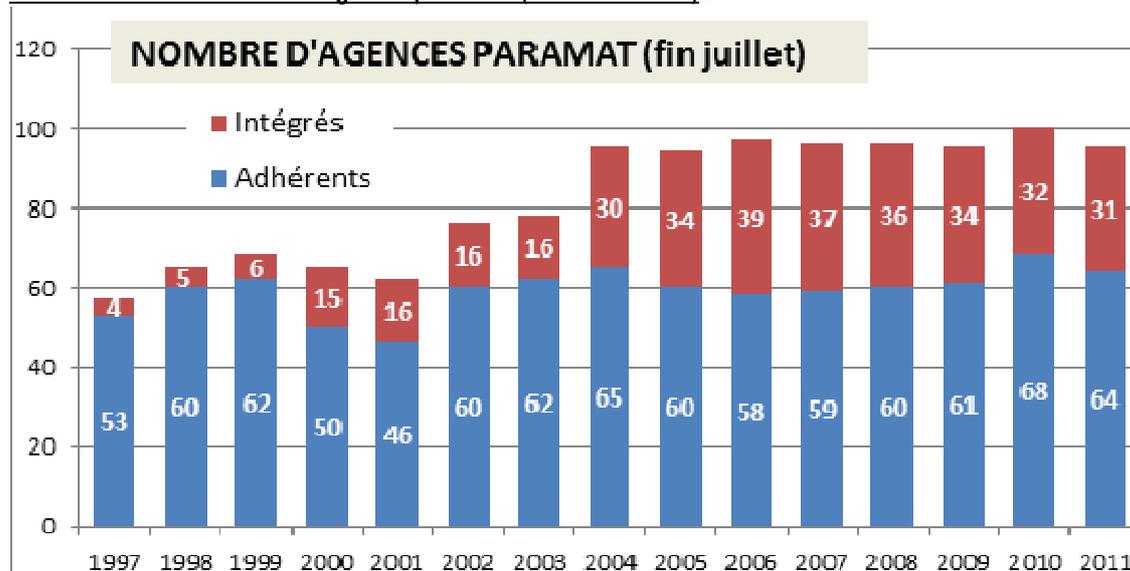
- La négociation d'accords commerciaux auprès de fournisseurs, l'adhérent donnant mandat à Paramat pour le représenter ;
- La possibilité pour l'adhérent de disposer de deux modes d'approvisionnement :
- en achat direct auprès des fournisseurs. Dans cette hypothèse, les tarifs et conditions générale des offres fournisseurs négociées par Paramat sont transmises à l'adhérent ;
- en achat via la centrale d'achat Paramat. Dans ce cas, un tarif sera édité permettant à l'adhérent de bénéficier soit de conditions spéciales d'achats en nombre, soit de conditions particulières concernant les produits stockés par Paramat pour un approvisionnement ou pour un dépannage éventuel sur certaines gammes de produits.
 - des moyens publi-promotionnels massifs, réservés généralement aux grosses structures : Paramat édite chaque année 2 catalogues en français à destination des professionnels et des collectivités de Santé (le Guide Professionnel Médical tiré à 200.000 exemplaires), et des particuliers (le Catalogue du Bien Être tiré à 1.000.000 d'exemplaires) et distribués dans les magasins et les zones de chalandises des divers sites, ainsi qu'un guide technique (le Guide du Maintien à Domicile tiré à 100.000 exemplaires) envoyé aux médecins de ville et infirmières pour leur apporter une aide dans la rédaction des ordonnances.
 - Un site internet sécurisé (www.paramat.com).
 - Une enseigne bénéficiant d'une notoriété nationale permettant une identification des adhérents plus simple auprès de leurs fournisseurs et clients potentiels.
 - Un numéro AZUR national permettant de relier automatiquement tout client à l'agence Paramat la plus proche.
 - Une présence sur des salons professionnels : Autonomic (Salon du handicap), Hôpital Expo (Salon des produits hospitaliers) à Paris, Medica (Salon du matériel médico-chirurgical) à Düsseldorf ;
 - Une aide pour l'obtention de la norme ISO 9001 version 2000 ;
 - Des formations sur les produits, l'organisation et la gestion d'une entreprise, l'évolution des normes de la profession, l'animation commerciale d'un réseau ... ;
 - Une information générale régulière sur les produits et les marchés.

L'adhérent s'oblige à effectuer prioritairement ses achats chez les fournisseurs référencés de Paramat afin d'optimiser les volumes pour une meilleure négociation d'achat par le Groupe.

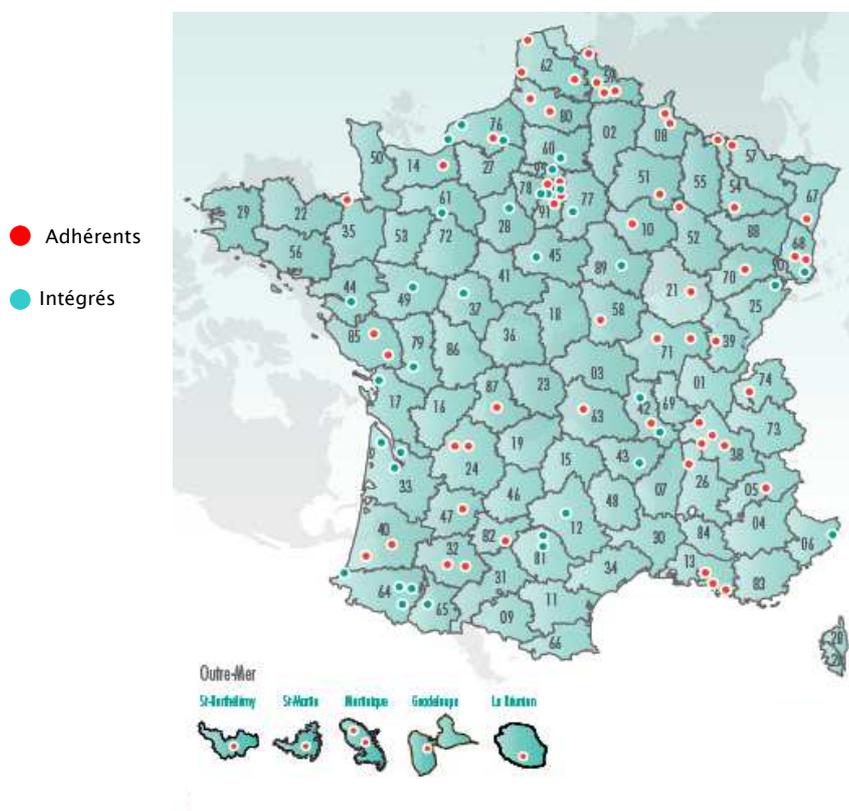
Une agence moyenne réalise 815K€ de CA annuel pour un effectif de 5 personnes.

Historiquement, ces entreprises fournissaient du matériel médical pour les professionnels de la santé. Le développement naturel du Maintien à Domicile, le vieillissement de la population, ont conduit le Groupe Paramat à progressivement diversifier son activité et réorienter son offre pour répondre au besoin des particuliers qu'ils soient à domicile ou en établissements spécialisés. Cette évolution a fait basculer le fonctionnement de l'entreprise qui utilise de plus en plus les méthodes d'une enseigne de Distribution Spécialisée.

Evolution des adhérents et intégrés depuis 1997 (Source: société) :



Réseau Paramat au 1^{er} octobre 2011 (Source : Groupe Euromedis) :



Le Chiffre d'affaires du réseau des agences Paramat intégrées se répartit autour de 3 activités :

- (1) La vente de marchandises pour 18,2 millions d'euros (soit 80% du CA de Paramat)
- (2) La location pour 3.8 millions d'euros (soit 17% du CA)
- (3) Les prestations de services pour 0,6 million d'euros (soit 3% du CA)

Ce chiffre d'affaires a évolué de la façon suivante entre l'exercice 2009/2010 et 2010/2011 :

Ventes : -3,5%

Location et prestation : +0,3%

Paramat réalise une partie de son chiffre d'affaires dans la location de dispositifs médicaux et d'aides techniques destinées au maintien et à l'hospitalisation à domicile. La société a signé la nouvelle convention L.P.P. lui permettant de proposer aux personnes dépendantes ou handicapées des prestations prises en charge par les Caisses d'Assurance Maladie. Environ 25% du chiffre d'affaires location/prestation 2010/2011 entre dans le cadre de la L.P.P.

Clientèle

La clientèle de l'activité Distribution est composée de :

- collectivités médicales d'hébergement (maisons de retraite) et d'hospitalisation (hôpitaux et cliniques),
- professionnels de la Santé (médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, kinés),
- particuliers : Personnes âgées, personnes souffrant d'un handicap physique temporaire ou permanent.

La clientèle de l'activité Location / Prestations est composée de :

- particuliers pour leur usage personnel,
- collectivités de santé pour leurs résidents.

Répartition du chiffre d'affaires PARAMAT par grande famille de clients :

En k€	2011-2012
Collectivités médicales	26,83%
Professionnels de santé	11,3%
Particuliers	58,72%
Divers	3,15%
Total	100,0%

L'année 2009 a été marquée par le changement, en août, de la réglementation autour de l'équipement des EHPAD en dispositifs médicaux. Outre une baisse importante de l'activité et des marges sur l'exercice 2008/2009, ceci a entraîné une baisse mécanique du poids de la clientèle du particulier au profit de la collectivité.

Depuis, la société a réorienté sa stratégie commerciale à destination des particuliers dans le cadre du M.A.D (maintien à domicile), du traitement du handicap et de l'équipement de confort pour les seniors. Le poids des particuliers progresse ainsi depuis 2009.

Début 2011, Paramat a également revu sa stratégie commerciale vis-à-vis des Maisons de Retraite qu'elle prospecte activement pour proposer en particulier l'offre de consommables à usage unique EUROMEDIS.

Produits

En matière de location et prestation de services, l'activité des agences PARAMAT se concentre sur trois axes :

- La location de dispositifs médicaux pour le particulier à domicile : lit, lève-malade,...
- La location de Dispositifs médicaux et d'aides techniques pour les collectivités de santé : Lits, lève-personnes, fauteuils roulants, matelas à air, ...
- Le SAV des matériels vendus ou loués, tant préventif que curatif : contrat de prévention, désinfection, réparation, interventions diverses...
- La Collecte de déchets (aiguilles) pour les professionnels de santé.

S'ajoutent au niveau du siège, les prestations facturées de services rendus aux membres du réseau PARAMAT, éditions de catalogues et de PLV en particulier.

En matière de ventes, Paramat commercialise près de 15 000 références produit dans différents secteurs :

- Du matériel médico-chirurgical pour les professionnels de la santé : médecins généralistes, spécialistes (cardiologue, gynécologue, dermatologue, gastro entérologue etc....) infirmières, kinésithérapeutes etc.... On trouve dans ces gammes du mobilier médical (équipement de cabinets médicaux complets, divan d'examen, table gynéco, négatoscope, guéridons et marchepied, électrocardiogrammes,...), du matériel de diagnostic (tensiomètres, stéthoscopes, pèse personne, otoscopes, instrumentation, ...) et des consommables à usage unique (pansements, gants seringues aiguilles, sets, compresses, draps d'examen, ...)
- De l'équipement et des consommables pour les collectivités : Equipement des chambres (avec du lit, des tables, des fauteuils de repos, fauteuil coquille, lève personne), équipement pour la toilette, des matelas et coussins de prévention d'escarre, produits pour les soins (hygiène du corps, pansements compresses sondes, cathéter,...) produits pour le personnel soignant (gants, masques, blouses, désinfectants,...), des produits d'incontinence.
- De l'équipement pour le grand public soit dans le cas de Maintien A Domicile (Fauteuils roulants, lits médicalisés, prévention d'escarre, aides à la marche, aides techniques,...) soit pour des produits liés à l'incontinence, soit pour le Bien-être des personnes âgées (Fauteuils releveur, scooter, équipement du bain et de la toilette, ...) soit pour l'orthopédie.

Répartition du chiffre d'affaires Paramat par grande famille de produits sur les 3 derniers exercices :

	2011 - 2012	2010 - 2011	2010 - 2009
Toilette et confort	9,1%	8,1%	8,3%
Aide à la marche	1,8%	1,4%	1,2%
Aides techniques	0,3%	0,2%	0,2%
Fauteuil roulant	20,2%	23,7%	20,8%
Transfert	1,3%	1,4%	1,4%
Prévention des escarres	5,6%	5,2%	5,2%
Orthopédie	5,5%	5,3%	5,5%
Equipement diagnostic	3,5%	4,7%	5,5%
Consommable diagnostic	1,4%	1,1%	1,2%
Instrumentation	1,0%	1,2%	1,1%
Déchets	0,4%	0,4%	0,3%
Mobilier médical	8,8%	9,8%	11,1%
Urgence	0,5%	0,4%	0,3%
Equipements divers	0,8%	0,9%	1,3%
Incontinence	15,7%	12,8%	13,2%
Abord parentéral, soin et usage unique	5,4%	7,9%	8,0%
Hygiène, parapharmacie et désinfection	9,6%	7,8%	8,8%
Nutrition	0,8%	0,8%	0,6%
SAV	2,2%	2,5%	2,5%
Divers	5,9%	4,2%	3,5%

On constate une hausse des métiers liés à la dépendance et à l'autonomie du particulier (handicap). Cette évolution est consécutive à un choix stratégique de privilégier un marché à croissance à long terme et à plus forte marge.

Organisation commerciale de PARAMAT :

Découpé en 5 régions, comptant 31 agences en fin d'année 2011, le réseau Paramat dispose d'une organisation commerciale composée de :

- a. 33 vendeurs en magasins en charge de l'accueil des visiteurs répartis à hauteur de 70% en particuliers venant soit avec une prescription, soit pour des équipements de confort, et en 30% professionnels de santé (infirmière et médecin) recherchant du matériel de diagnostic et des consommables.
Une partie de l'équipe des vendeurs est spécialisée avec 7 orthopédistes dans le réseau au 31 décembre 2011.
- b. 38 technico-commerciaux rattachés aux agences, ciblant des besoins dans le Handicap (Personnes à mobilité réduite), auprès des collectivités de Santé (Maisons de retraite, hôpitaux et cliniques), et plus généralement la clientèle de Paramat (Collectivités et Professionnels de Santé, Particuliers).

Les points forts de l'activité PARAMAT

- Un positionnement fort sur un marché bénéficiant d'un important potentiel reposant sur des facteurs démographiques, médicaux et sociaux-économiques ;
- Une présence significative sur un marché encore fragmenté avec un chiffre d'affaires d'environ 75 M€ au 31 juillet 2011 ;
- Un réseau d'implantation couvrant 60% du territoire national avec une petite centaine de points de vente (31 magasins intégrés et 62 agences adhérentes).
- Un potentiel d'implantation évalué entre 200 à 250 points de vente qu'il est possible d'atteindre par croissance organique, par l'adhésion de nouveaux adhérents et par le développement de franchises ;
- Un modèle unique regroupant à la fois des magasins intégrés, des adhérents et, à partir de 2012, des franchisés ;
- Une marque, PARAMAT, connue et réputée pour sa qualité de services et bénéficiant de près de 20 ans d'expérience dans la vente et la location de dispositifs médicaux;
- Une véritable expertise développée dans le handicap, point d'entrée dans les métiers du maintien et de l'hospitalisation à domicile ;
- Une commercialisation axée sur le service aux patients : conseils de spécialistes, maintenance, formation ...
- Une gamme large avec plus de 15 000 références proposées à la vente et/ou à la location ;
- Une plateforme d'achat commune et performante lui permettant de bénéficier de conditions d'achats attractives, qui s'est développé récemment vers un sourcing direct en Asie du Sud Est ;
- La gamme EUROMEDIS que Paramat peut proposer aux Collectivités de Santé à un tarif « producteur », constituant une véritable « clé d'entrée » dans les Maisons de Retraite.

Faits marquants :

L'activité Distribution représente une part importante des ventes et donc du CA du groupe EUROMEDIS, mais altère ses résultats économiques depuis trois années. Ces résultats sont consécutifs à un changement de la réglementation sur le remboursement des locations de dispositifs médicaux dans le traitement d'une partie de l'activité de prestations de services auprès des EHPAD.

Les autorités publiques ont attribué aux EHPAD une enveloppe budgétaire pour tous leurs équipements en dispositifs médicaux, charge à eux de l'utiliser pour s'approvisionner et offrir aux patients le meilleur service possible. Auparavant, l'équipement de chaque patient hébergé dans ces établissements était individuellement et directement pris en charge par les pouvoirs publics, chaque EHPAD ayant le choix entre s'approvisionner en propre en achetant le matériel ou en privilégiant un système de location.

Cette nouvelle réglementation a eu directement un impact significatif sur les comptes clos au 31 juillet 2009 qui a vu son exploitation se dégrader, la Distribution réalisant alors un résultat négatif 3.500 K€. Les efforts de restructurations mis en place depuis plus de 2 ans associés au renforcement de la présence de PARAMAT sur de nouveaux marchés permettent à l'enseigne de retrouver peu à peu son équilibre financier. C'est ainsi qu'au titre de l'exercice 2009/2010, PARAMAT a divisé ses pertes par deux et qu'au titre de l'exercice 2010/2011, la perte sur résultat courant a été ramenée en dessous de un million d'euros. Pour l'exercice en cours clôturant au 31 juillet 2012, Paramat prévoit un Résultat Courant à -840KE et un retour à l'équilibre sur l'exercice suivant.

Cette évolution positive est le résultat des mesures mises en œuvre par la Direction de la SARL PARAMAT pour

- Relancer l'activité auprès des Maisons de Retraite avec des campagnes de prospection nationales sur des offres produits plus agressives.
- Développer les ventes en magasin destinées au grand public avec la formation des vendeurs, la mise en place d'un assortiment de base standard et le développement de l'orthopédie de confort.
- Améliorer les taux de marge sur vente par des négociations plus exigeantes, la concentration des ventes sur les produits choisis, le développement de l'importation directe de produits en confort.
- Réduire les stocks et le parc locatif.
- Réduire les frais généraux en renégociant des accords nationaux, en délocalisant ou fermant des locaux trop onéreux et en pratiquant une suppression des frais inutiles.
- Maîtriser les frais de personnel en améliorant la productivité par agence grâce à un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en 2009 et la réduction continue de postes dans les agences dont la productivité était en dessous des normes.

Pour l'exercice en cours se clôturant le 31 juillet 2012, Paramat a ainsi pris la décision de fermer une agence non rentable à NICE et de transférer l'activité de son agence de NANTES sur ANGERS et celle de son agence d'ORLEANS sur TOURS.

Deuxième réseau : PHARMAREVA, les plateformes au service des pharmacies

PHARMAREVA est une enseigne à vocation nationale développée à travers un réseau d'entreprises indépendantes intégrées ou franchisées, autour de 3 grands principes fondateurs :

1. La prestation de service et la fourniture de produits médicaux pour le domicile,
2. La notoriété par le canal d'un client unique, le pharmacien, soit une cible potentielle d'environ 23 000 pharmacies,
3. Des plates-formes régionales logistiques représentant le réseau, chaque plate-forme couvrant les besoins de 1.000 à 1.500 pharmacies.

PHARMAREVA, spécialisée dans la vente et la location de matériel médical, intègre les contraintes liées au développement du marché des services à la personne à travers le réseau pharmaceutique : une maîtrise du métier, des produits de qualité, une équipe performante, une excellente couverture géographique, un modèle économique et commercial solide. À la fois grossiste permettant à l'officiel de se positionner par rapport à la concurrence et prestataire de services jusqu'au domicile du malade, PHARMAREVA compte parmi les acteurs performants dans un secteur d'activité en pleine évolution.

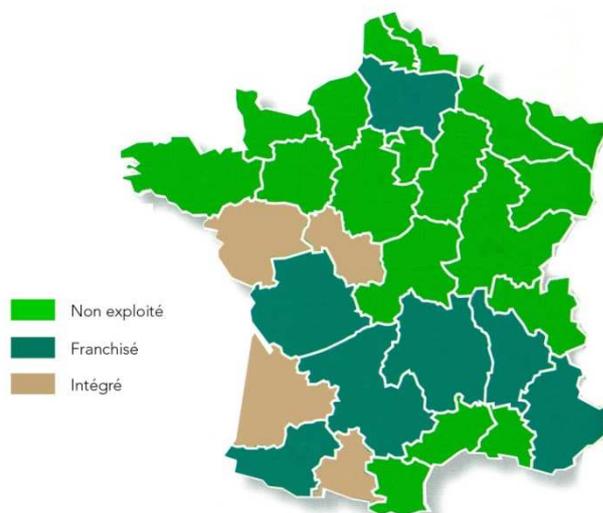
Depuis le mois de mai 1999, la société est détenue à 49,92% par EUROMEDIS GROUPE. L'activité Distribution représente 27% du chiffre d'affaires de PHARMAREVA, le solde (73%) étant réalisé en Location / Prestation.

Un Savoir-faire orienté pharmacies d'officine

Le réseau PHARMAREVA est issu de la création en avril 1994 de la société PHARMA MAT S.A., devenue PHARMAREVA S.A. en 2003. Cette société vendéenne était spécialisée dans la vente et la location, exclusivement aux pharmacies d'officine, de dispositifs médicaux et d'aides techniques destinés au Maintien à Domicile - M.A.D. Après l'acquisition de 49,92% de PHARMAREVA S.A. par EUROMEDIS GROUPE en mai 1999, les directions des deux sociétés ont décidé de développer un réseau de franchisés dont PHARMAREVA S.A. serait le franchiseur. Les activités de vente et de location de PHARMAREVA S.A. ont alors été apportées (apport partiel d'actifs) à une société nouvelle, MEDIMAT - PHARMAREVA PAYS DE LOIRE, filiale à 100% de PHARMAREVA S.A., la société initiale ne conservant que les activités de franchiseur. En juillet 1999, EUROMEDIS GROUPE a ouvert une franchise intégrée à 100%, D.R. MÉDICAL, à Neuilly sous Clermont, dans l'Oise.

De 2000 à 2011, onze nouvelles franchises indépendantes PHARMAREVA se sont ouvertes dont 15 plateformes.

Carte des départements exploités par des franchisés, par des plateformes intégrées, et non encore exploités au 31 janvier 2012 :



Les franchises PHARMAREVA contribuent au chiffre d'affaires consolidé du Groupe par le versement d'un droit d'entrée et de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires. Le montant des droits d'entrée et des redevances en provenance des franchises s'est élevé à 300.925 € au 31/7/2011.

Clientèle

La clientèle de l'activité Distribution PHARMAREVA est composée exclusivement de pharmacies d'officine.

La clientèle de l'activité Location / Prestations de PHARMAREVA est composée de :

- pharmacies d'officine
- franchisés PHARMAREVA.

Offre de services

Les prestations apportées par PHARMAREVA sont de deux ordres :

- a. locations de dispositifs médicaux et d'aides techniques,
- b. prestations de services aux franchisés.

L'offre de PHARMAREVA est axée sur la vente de produits de pharmacie, de dispositifs médicaux et d'aides techniques destinés au maintien et à l'hospitalisation à domicile dans les domaines de la chambre, du déplacement, de l'orthopédie, du bain, de la toilette...

- a. **La location de dispositifs médicaux et d'aides techniques, un même métier pour PHARMAREVA et PARAMAT pour une même clientèle : le grand public à travers un partenariat avec les pharmacies d'officine pour PHARMAREVA et les particuliers en direct pour PARAMAT.**

L'offre de PHARMAREVA est proposée aux pharmacies d'officine qui fournissent dans un second temps les prestations aux particuliers, celle de PARAMAT s'adressant directement aux particuliers. Dans les deux cas, la prestation comprend la location de dispositifs médicaux et d'aides techniques qui permettent aux particuliers de suivre des traitements médicalisés ou non à domicile.

Afin de garder la continuité des soins pour le patient à la sortie de l'hôpital, le médecin généraliste prescrit la location de matériels permettant le maintien à domicile. Après avoir effectué installation, le pharmacien ou PARAMAT forme à la manipulation des matériels soit le patient lui-même, soit la personne qui assistera ce patient (son référent). La continuité des soins concerne :

- le Maintien à Domicile (M.A.D.) dans les domaines de :
 - . la chambre (lits médicalisés, barrières, potences, arceaux de lit, lèves-buste...),
 - . le déplacement (fauteuils roulants, cannes, déambulateurs...),
 - . la prévention des escarres (matelas pneumatiques, compresseurs...),
 - . le bain et la toilette (sièges, tabourets, planches, chaises...),
 - . l'orthopédie (orthèses, colliers cervicaux, ceintures sur mesure, prothèses mammaires...),
- l'Hospitalisation à Domicile (H.A.D.) dans les domaines du traitement :
 - . des insuffisances respiratoires par oxygénothérapie (concentrateurs d'oxygène, aspirateurs trachéaux, sondes d'aspiration...) ou par aérosolthérapie (aérosols pneumatiques ou soniques, kits de nébulisation...),
 - . de la perfusion et de la nutrition (pompes à nutrition, sets médicaux...),
 - . de l'apnée du sommeil (appareils à pression positive continue...).

L'objectif de EUROMEDIS GROUPE, avec ses filiales PHARMAREVA et PARAMAT, est de :

- se positionner comme le N°3 français en M.A.D.,
- d'assurer une présence stratégique en H.A.D. sur quelques sites.

b. **Les prestations de services aux franchisés PHARMAREVA**

Les sociétés ayant signé un contrat de franchise avec PHARMAREVA bénéficient :

- d'une assistance lors du démarrage de l'activité, avec la garantie :
 - . d'une exclusivité sur sa zone géographique,
 - . d'une formation initiale du responsable de la franchise et de son personnel dans le but de transmettre le savoir-faire de PHARMAREVA,
- de la mise à disposition, dans le cadre de l'exploitation de la franchise :
 - . d'une enseigne de notoriété nationale,
 - . d'un fichier clientèle défini en fonction de son implantation géographique,
 - . d'un matériel sélectionné et référencé,
 - . de procédures de désinfection permettant d'assurer une prestation en conformité avec la législation en vigueur,
 - . d'une logistique adaptée à un service de proximité,
 - . de moyens de marketing et de communication d'un grand groupe : PHARMAREVA édite chaque année un catalogue en Français à destination des franchisés.

- de l'organisation :
 - . d'une formation continue (deux stages annuels), pour chaque nouveau collaborateur, sur les produits et la réglementation,
 - . d'un séminaire annuel pour transmission des nouveautés produit et savoir-faire PHARMAREVA.

En contrepartie de la fourniture de ces prestations, le franchisé s'engage à :

- verser à PHARMAREVA un droit d'entrée et des redevances proportionnelles au développement du chiffre d'affaires,
- investir dans l'installation et l'agencement de sa franchise,
- à s'approvisionner exclusivement auprès de PHARMAREVA et des fournisseurs référencés pour :
 - . l'acquisition d'un parc de location de matériel,
 - . l'achat de supports de communication.

Répartition du chiffre d'affaires PHARMAREVA sur les 3 derniers exercices :

En k€	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011	2011 - 2012 6 mois
Prestations et locations	1 389	1 558	1 670	1 066
Ventes	911	922	960	611
Total	2 300	2 480	2 630	1 641

Troisième structure de commercialisation : BIOMAT, équipements pour les blocs opératoires

BIOMAT est spécialisée dans la fourniture d'équipements médicaux destinés aux blocs opératoires. Cette division était depuis 2005 rattachée à la structure Paramat. Cette dernière a racheté début 2005 l'activité Blocs opératoires des Laboratoires Fournitures Hospitalières (Mulhouse) / BAG (Bordeaux) qui a été transférée en 2006 à Canejan (33).

Devenue en 2009 une structure juridique à part entière, BIOMAT a réalisé sur l'exercice clos au 31 juillet 2011 un chiffre d'affaires de 3,2 millions d'euros (4 millions d'euros au 31 juillet 2010).

Savoir-faire

BIOMAT a obtenu différents marchés majeurs dans le domaine de l'équipement du bloc opératoire, notamment avec le partenariat historique de 35 années avec KLS MARTIN GmbH (Eclairages opératoires, Bistouris électriques, Lasers chirurgicaux et Instrumentations) et une politique de sourcing importante (Gamme Gynéco-Obstétrique et Endoscopie).

Sa notoriété est grandissante avec des référencements nationaux à l'UGAP, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et aux Hospices Civils de Lyon ainsi qu'auprès de nombreux établissements de santé privés. Le Groupe a souhaité s'engager dans une politique clairement affichée afin d'offrir à l'ensemble des acteurs du marché de la santé des alternatives aux grands groupes multinationaux qui tentent de dominer ce secteur.

Clientèle

La clientèle de la Société BIOMAT est composée à 80% d'hôpitaux et d'établissements publics, et à 20% d'établissements privés, et de cabinets privés de spécialistes de Santé.

Produits

La gamme de produits proposée est constituée de :

- Eclairage opératoire
- Bistouris électronique
- Monitoring
- Lasers chirurgicaux
- Instrumentation

Quatrième réseau : MEDIS SANTE, perfusion, nutrition, hospitalisation à domicile

MEDIS SANTE a été créée en 2009 par Gilles Garcia, après une expérience de treize ans dans le métier. Cette société, dont EUROMEDIS GROUPE détient le tiers du capital, est spécialisée en services d'hospitalisation à domicile en ville. Elle a ouvert deux sites : Aubagne (Région Paca), et Salon de Provence.

EUROMEDIS lui ouvre un accès à des tarifs attractifs pour le matériel et espère tirer parti de la hausse des besoins en services médicaux à domicile.

MEDIS SANTE aura ouvert en 2012 des deux sites supplémentaires à Montpellier (février 2012), et Toulouse/Albi (juin 2012).

6.1.2. Clientèle et organisation commerciale

6.1.2.1. Clientèle

La base de clients de EUROMEDIS GROUPE est large et récurrente (les premiers clients que le Groupe a conquis le sont, pour la quasi-totalité d'entre eux, toujours actuellement). Elle est constituée des collectivités médicales, des professionnels de la Santé, des pharmacies d'officine, des revendeurs France et Export, des industriels, des particuliers, des Adhérents PARAMAT et des franchisés PHARMAREVA.

Type de clientèle adressé par société :

	Collectivités médicales	Professionnels de Santé	Revendeurs France et Export	Pharmacies	Particuliers
LABORATOIRES EUROMEDIS	x	x	x	x	
PARAMAT	x	x			x
PHARMAREVA				x	
BIOMAT	x	x			

Compte tenu de la largeur de la gamme, les produits EUROMEDIS sont présents dans toutes les grandes collectivités hospitalières publiques et privées en France.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par type de client sur les 3 derniers exercices annuels et les deux derniers semestres :

En milliers d'€	31.7.2009		31.7.2010		31.7.2011		31.1.2011 6 mois		31.1.2012 6 mois	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Collectivités médicale *	25 994	40,5%	23 435	36,5%	26 578	40,4%	11 511	38,1%	13 496	36,9%
Professionnels de Santé	3 181	5,0%	2 979	4,6%	4 345	6,6%	1 843	6,1%	2 599	7,1%
Pharmacies	2 904	4,5%	3 957	6,2%	6 055	9,2%	2 640	8,7%	3 662	10,0%
Revendeurs France et Export	11 324	17,6%	13 901	21,7%	12 081	18,3%	6 292	20,8%	8 328	22,8%
Particuliers	17 951	28,0%	18 191	28,4%	15 692	23,8%	7 304	24,2%	7 741	21,2%
Adhérents et Franchisés	312	0,5%	285	0,4%	396	0,6%	245	0,8%	260	0,7%
Autres **	2 554	4,0%	1 410	2,2%	709	1,1%	372	1,2%	513	1,4%
Total	64 220	100%	64 158	100%	65 857	100%	30 205	100%	36 599	100%

* : hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, ...

** : professionnels de Santé et industriels en direct

Le poids des principaux clients est présenté au 4.2.1. du présent Document de référence.

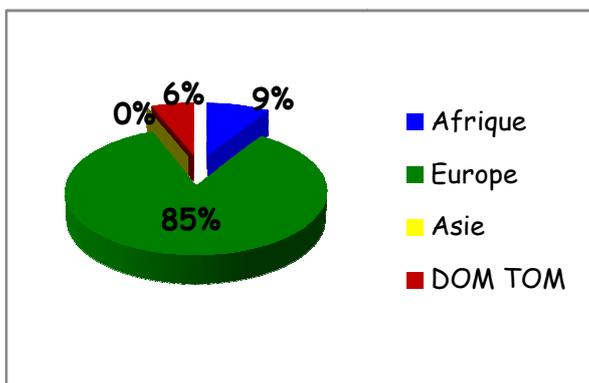
Au 31 juillet 2011, EUROMEDIS GROUPE a réalisé 11,2% de son chiffre d'affaires consolidé à l'Export, soit 7,4 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 6,7% par rapport à 2010 :

En k€	31.7.2009		31.7.2010		31.7.2011		31.1.2011-6 mois		31.1.2012-6 mois	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
France	57 195	89,1%	56 266	87,7%	58 475	88,8%	26 466	87,6%	33 681	92%
Export	7 024	10,9%	7 892	12,3%	7 382	11,2%	3 739	12,4%	2 918	8%
Total	64 219	100%	64 158	100%	65 857	100%	30 205	100%	36 599	100%

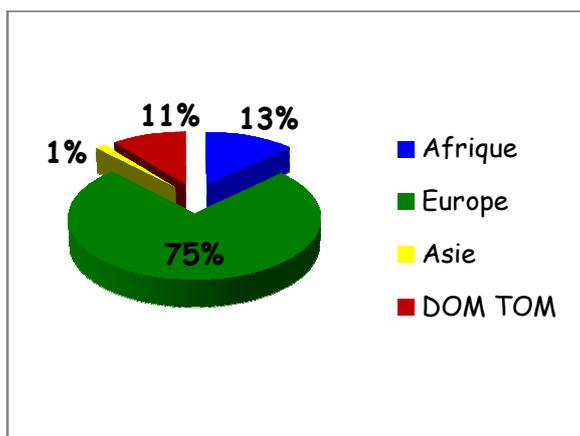
Répartition du chiffre d'affaires consolidé export par zone géographique au 31 juillet 2011 :

EUROMEDIS GROUPE exporte ses produits en Belgique , dans les DOM-TOM, en Italie, au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Bénin, en Algérie, en Irlande, aux Pays-Bas, au Portugal, en Tunisie, en Suisse, en République Tchèque, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Finlande, en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Lituanie, en Lettonie, en Bulgarie et Pologne.

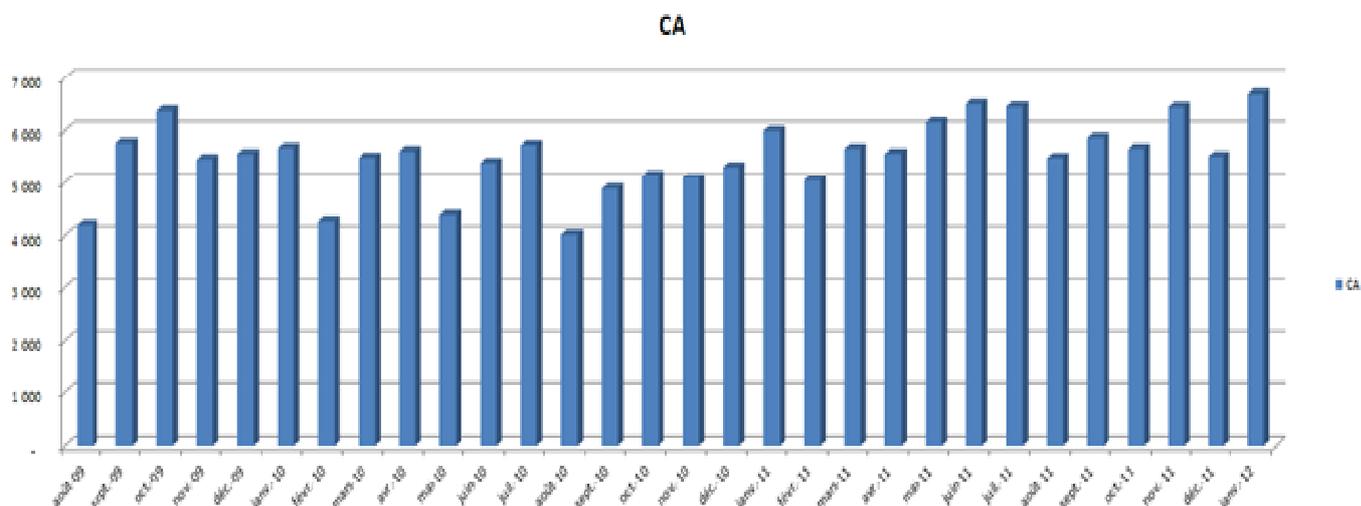
Répartition du chiffre d'affaires export par continent au 31/7/2011 :



Répartition du chiffre d'affaires export par continent au 31/1/2012 :



Chiffre d'affaires mensuel consolidé sur des deux derniers exercices (en K€ période août 2009 à janvier 2012) :



L'activité d'EUROMEDIS GROUPE n'est pas saisonnière, à l'exception du mois d'août. Il n'y a pas eu de croissance externe au cours des deux derniers exercices.

Le délai moyen de règlement client consolidé est

- Au 31 juillet 2011 de 73 jours
- Au 31 janvier 2012 de 61 jours

Le montant des créances douteuses s'est élevé :

- Au 31 juillet 2011 à 434 K€, soit 0,7% du chiffre d'affaires consolidé,
- Au 31 janvier 2012 à 479 K€.

6.1.2.2. Organisation commerciale

L'organisation commerciale du Groupe est structurée en fonction du domaine d'activité.

L'organisation pour la commercialisation des produits à marques propres de LABORATOIRES EUROMEDIS :

La conception et la fabrication des produits à marque propre sont réalisées par LABORATOIRES EUROMEDIS. Les effectifs commerciaux de ces trois sociétés, soit 40 personnes au total, se répartissent de la manière suivante :

- Le service commercial France qui intègre :
 - . Un Directeur Commercial (France – Export),
 - . Une force de vente hospitalière, composée d'un Directeur des ventes, une responsable administration des ventes, de six directeurs de région et de cinq secrétaires commerciales. Leur mission est :
 - o de répondre aux appels d'offre des 1.000 hôpitaux qui paraissent au Bulletin Officiel des Marchés Publics et à ceux des 3.000 cliniques, dont la majorité fait partie d'un groupement. Chaque appel d'offre regroupe généralement plusieurs produits. La Direction des ventes y répond en proposant une trentaine de produits, ce qui permet à l'institution de limiter le nombre de ses fournisseurs,
 - o de renforcer la présence du Groupe dans les blocs opératoires en leur proposant des produits spécifiques à plus forte valeur ajoutée,
 - o d'animer le réseau des 1.700 revendeurs de matériel médical.
 - . Un Chef des Ventes responsable des grands comptes (groupements de pharmaciens) et d'une secrétaire commerciale. Il est envisagé la création d'une force de vente à temps partagée en pharmacie. Un contrat d'exclusivité serait signé avec une société de services gérant cette équipe de vente et la recrutant au 1^{er} septembre 2012.
 - . Un responsable des ventes France en charge d'animer :
 - o Les revendeurs de matériel médical,
 - o Les revendeurs de produits et d'hygiène.
- Un service commercial Export comprend un Responsable Export assisté d'une secrétaire commerciale trilingue en charge des ventes dans les pays de l'Union Européenne, autour du bassin méditerranéen et en Afrique. Pour renforcer la présence à l'international, EUROMEDIS Italie a été ouverte le 1^{er} février 2007. Des réflexions sont poursuivies quant à l'implantation de filiales en Allemagne, en Espagne ainsi qu'en Grande-Bretagne.

Au niveau de la présence sur les salons nationaux et internationaux :

- LABORATOIRES EUROMEDIS était présent avec VISIOMED à PHARMAGORA (salon de la Pharmacie qui a lieu en France une fois par an), HOPITAL EXPO (salon du matériel médical, en France une fois par an) et MEDICA (plus grand salon médical au monde, à Düsseldorf une fois par an en novembre),
- La division INDUSTRIE participe tous les deux ans à EXPO PROTECTION qui se déroule en France.

Concernant les supports de vente et de communication, LABORATOIRES EUROMEDIS édite chaque année deux catalogues à destination :

- . des collectivités médicales, des professionnels de la Santé et des revendeurs de matériel médical, tiré à 10.000 exemplaires (en Français, Anglais, Allemand, Espagnol et Hollandais),
- . des pharmaciens, tiré à 12.000 exemplaires,

ainsi qu'une gamme complète de fiches techniques et de supports d'aide à la vente reliés dans un classeur destiné au Grands Comptes.

L'organisation commerciale Distribution / Location de PARAMAT :

- Au niveau de PARAMAT, la structure commerciale repose en premier lieu sur des Directeurs Régionaux en charge en moyenne par personne d'environ 6 magasins. Ils s'appuient sur une structure commerciale par sites se répartissant de la façon suivante:

Force commerciale dans les agences PARAMAT au 1er janvier 2012 :

Agences	Commerciaux	Resp Agence / commercial	Agences	Commerciaux	Resp Agence / commercial
Albi	2		Niort	1	1
Alençon	2		Orléans		1
Angers / Nantes	1		Pau	2	
Bayonne		1	Oloron / Pau ASS	2	
Carmaux	1		Pessac	2	1
Chartres	1		Puteaux	2	
Isle Adam		1	Puy en Velay		1
Le Havre / Fécamp	1		Rochefort	2	1
Feurs		1	Rodez	1	
Lourdes		1	Saint Maximin	1	
Melun		1	Sens	1	
Montbéliard	2		Rouen	2	
Mulhouse	1	1	Tours	1	
			Total	28	11

La force commerciale pour la Distribution est donc composée de 39 personnes dont 11 font également office de responsable d'agence, et consacrent en moyenne 60% de leurs temps à la fonction commerciale.

L'organisation commerciale de PHARMAREVA auprès des franchisés en charge des pharmacies d'officines :

Au niveau de PHARMAREVA, la structure commerciale comprend 15 technico-commerciaux dont certains sont dirigeants de sites intégrés ou franchisés.

L'organisation commerciale de BIOMAT (blocs opératoires) :

Elle est constituée de :

- Un Directeur commercial qui anime deux pôles autour de deux gammes de produits sous contrat d'exclusivité avec deux partenaires :
 - o KLS MARTIN pour les lasers, bistouris électriques, éclairage des blocs opératoires,
 - o EDAN pour les matériels de gynécologie, obstétrique, produits pour le monitoring.
- Six cadres technico-commerciaux responsables d'une Région.
- Deux techniciens commerciaux assurant le service après-vente et se déplaçant sur la France entière pour les installations.

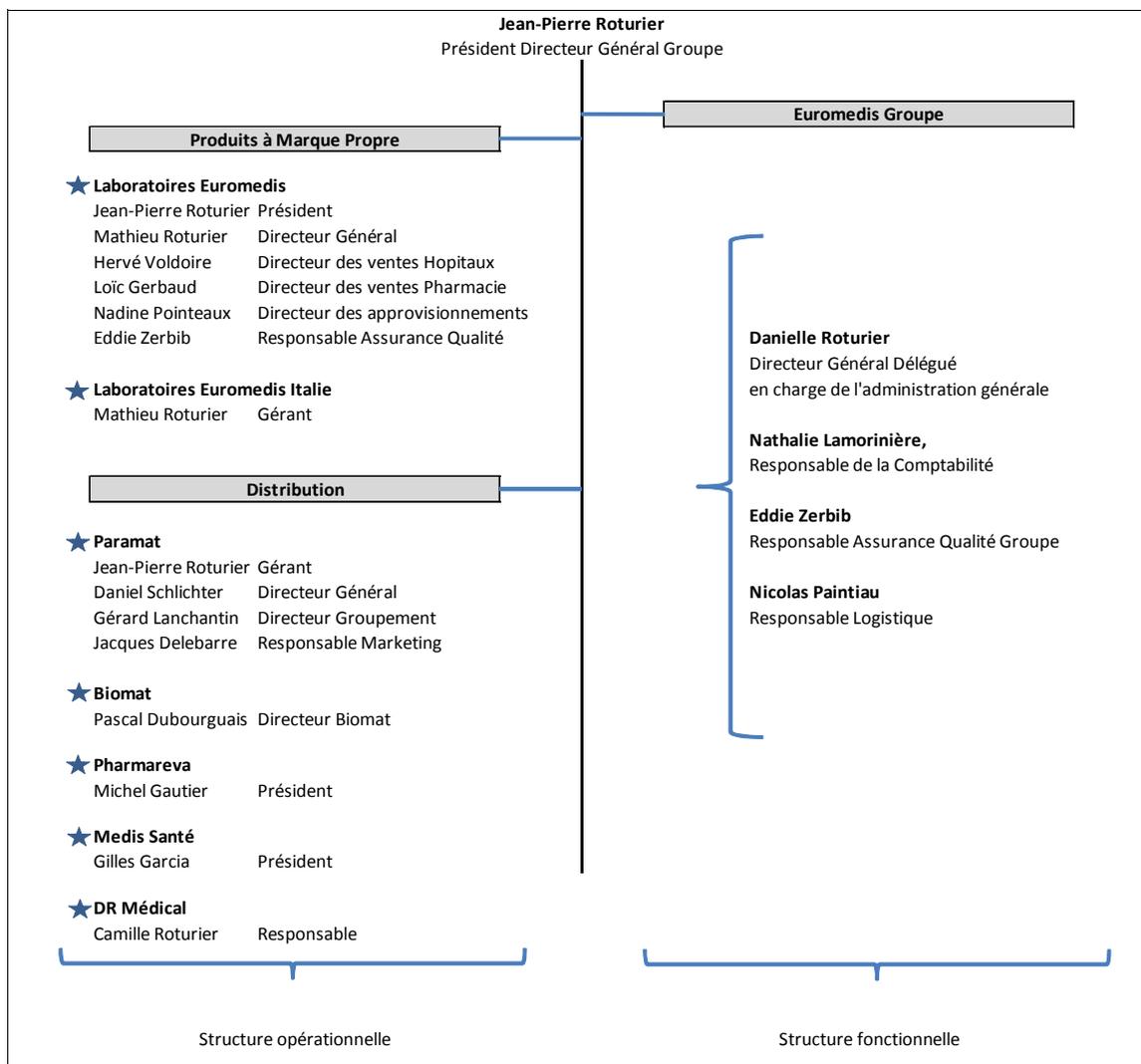
Une gamme complémentaire susceptible de renforcer le chiffre d'affaires de BIOMAT pourrait être commercialisée dès le début de l'année 2013.

L'organisation commerciale de MEDIS SANTE (Hospitalisation à Domicile – HAD, nutrition, perfusion) :

Elle comprend 1 professionnel de Santé (médecin, infirmière diplômée ou pharmacien) par site, ainsi qu'un responsable clientèle et de contrôle d'installation pour chacun des deux sites ouverts (Salon de Provence, Montpellier).

6.1.3. L'organisation interne

6.1.3.1. Organigramme opérationnel au 31 janvier 2012



6.1.3.2. Equipe de Direction

L'équipe de Direction est constituée de 14 personnes :

Jean-Pierre Roturier, 62 ans, Président d'EUROMEDIS et Directeur Général GROUPE.

Fondateur. Dix années d'expérience en qualité de Chef des Ventes puis de Directeur Commercial France des LABORATOIRES IMPEX, société spécialisée dans la fabrication de matériel médical (seringues et aiguilles jetables notamment).

Création de la S.A. EUROMEDIS en 1985.

Missions :

- définition de la politique générale du Groupe, notamment en termes de stratégie produits et d'axes commerciaux,
- validation finale du choix des fournisseurs et négociations tarifaires des achats,
- détection, sélection et pilotage des opérations de croissance externe et organique,
- communication financière et relations avec les investisseurs.

Danielle Roturier, 60 ans, Directeur Général Délégué d'EUROMEDIS GROUPE.

Co-fondatrice. Dix ans d'expérience en qualité de secrétaire commerciale de la CIG, société spécialisée dans la fabrication de vêtements de travail. Cinq années de gestion de son propre commerce de prêt-à-porter.

Création de la S.A. EUROMEDIS en 1985.

Missions :

- supervision comptabilité clients et fournisseurs Groupe,
- gestion de trésorerie et des couvertures de change,
- relations avec les établissements bancaires,
- gestion des ressources humaines Groupe,
- supervision du secrétariat commercial LABORATOIRES EUROMEDIS.

Daniel Schlichter, 49 ans, Directeur Général Distribution

Diplôme EDHEC, 20 ans d'expérience comme cadre dirigeant dans la Distribution Spécialisée.

12 ans chez KIABI comme Directeur de magasin puis Directeur Régional (17 magasins, 900 personnes). 4 ans d'expérience comme Directeur d'Exploitation des réseaux français de magasins HABITAT, puis VIRGIN (35 magasins, 300ME, 1000 collaborateurs). 4 ans chez CULTURA comme Directeur de la centrale d'achat et du Marketing. Compétences dans l'animation d'un réseau de magasins et l'organisation d'une chaîne de distributeurs, dans la stratégie commerciale, la politique produit et la stratégie de communication.

A rejoint PARAMAT le 1^{er} septembre 2008.

Nadine Pointeau, 52 ans, Pharmacien Responsable des approvisionnements des LABORATOIRES EUROMEDIS.

Docteur en Pharmacie. Deux ans d'expérience à la Pharmacie Centrale des Hôpitaux de Paris. Une année en qualité de Pharmacien assistant aux LABORATOIRES IMPEX. Rejoint EUROMEDIS en 1988.

Missions :

- achats des produits LABORATOIRES EUROMEDIS,
- responsable Assurance Qualité des produits : définition et respect des normes,
- responsable du marquage CE en relation avec l'Agence de Sécurité Nationale du Médicament et des Produits de Santé (anciennement dénommée A.F.S.S.A.P.S. - Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé),
- réponse aux appels d'offre hospitaliers,
- management de la Qualité Groupe.

Eddie Zerbib, 57 ans, Responsable Assurance Qualité Euromedis. Pharmacien.

Docteur en Pharmacie, IAE, Expert AFSSAPS. Directeur Commercial Stérigénics France (5 ans), Directeur Général des Laboratoires Caric (10 ans), Directeur R et Dyonisos (5 ans).

Rejoint le Groupe en 2005.

Nathalie Lamorinière, 50 ans, Responsable Comptabilité et Contrôle de Gestion DECF, Master Comptabilité et Audit.

Trente années d'expérience en comptabilité générale, analytique / contrôle de gestion, de mise en place d'organisation comptable, au sein de deux entreprises avant de rejoindre EUROMEDIS.

Rejoint le Groupe en 2011.

Gérard Lanchantin, 63 ans, Directeur Groupement Paramat.

Diplôme d'orthopédiste et d'infirmier de bloc opératoire. Quatre ans d'expérience en qualité d'infirmier de bloc opératoire. Dix années de direction d'un magasin indépendant de distribution de matériel médical.

Rejoint Euromedis en 1988 après l'acquisition par VITALAIRE de son magasin de distribution.

Missions : Direction de l'ensemble des magasins intégrés Paramat et animation national des magasins indépendants Paramat :

- Gestion des nouvelles implantations avec mise en place des agencements magasin, de l'organisation informatique, formation des personnels,
- Mise en place des actions de communication, création des catalogues, organisation et animation des assemblées générales de Paramat (deux fois par an),
- Gestion du personnel,
- Direction de la centrale d'achats et de référencement pour l'ensemble du réseau Paramat :
- Négociation des référencements et des tarifs des produits avec les fournisseurs,
- Fixation de la politique tarifaire des magasins,
- Participation à la validation des opérations de croissance externe.

Administrateur de l'U.N.P.D.M. (Union Nationale des Prestataires de Dispositifs Médicaux), plus important syndicat dans le domaine des dispositifs médicaux.

Michel Gauthier, 64 ans, Président de PHARMAREVA.

Formation d'orthopédiste / appareilleur. Quatorze ans d'expérience de préparateur en pharmacie et d'enseignant aux cours de préparateurs en pharmacie. Dix années en qualité de Président de la S.A. ALOUETTE MÉDICAL SERVICE, société spécialisée dans la distribution de matériels d'orthopédie auprès des particuliers et des collectivités médicales. Président de PHARMAREVA depuis 1994. Rejoint EUROMEDIS GROUPE en 1999 après l'acquisition de 49,92% de PHARMAREVA S.A. par le Groupe.

Mission : animation du réseau PHARMAREVA : gestion commerciale, des contraintes techniques, des projets économiques et financiers, et de la logistique.

Pascal Dubourguais, 48 ans, Directeur BIOMAT

Près de 20 ans d'expérience dans le domaine du matériel médical à travers des postes pour des groupes multinationaux spécialisés dans le matériel chirurgical.

Dans le groupe depuis 13 ans. Pour Paramat Sud Ouest (1^{ère} région constituée du réseau) de 1998 à 2004 puis BIOMAT SAS.

Missions : Management commercial, stratégie commerciale, sourcing nouveaux produits

Mathieu Roturier, 35 ans, Directeur Général Laboratoires Euromedis.

Diplômé de WELLER, école de commerce axée sur l'international. Rejoint EUROMEDIS GROUPE en 2000.

Missions :

- responsable export Groupe : recherche de clients distributeurs en Europe, sur le pourtour méditerranéen et en Afrique, et négociations tarifaires,
- responsable des ventes INDUSTRIE : prospection et négociations,
- responsable achats transport : sélection des transporteurs, lancement des appels d'offre, négociations tarifaires et gestion des litiges.

Hervé Voldoire, 48 ans, Directeur des ventes des Laboratoires Euromedis.

D.U.T. de gestion. Quinze ans d'expérience chez ALLEGRE BIOMÉDICAL, société spécialisée dans la distribution de matériel médical, tout d'abord en tant que responsable commercial pendant trois ans, puis en qualité d'Attaché de Direction pendant douze ans. Rejoint EUROMEDIS GROUPE en 2003.

Mission : direction des ventes Euromedis : prospection commerciale, gestion des approvisionnements et négociations avec les fournisseurs, organisation interne et gestion des effectifs.

Jacques Delebarre, 62 ans, Responsable marketing.

Commercial, école de commerce de Lille. 9 ans d'expérience chez Terumo dont 4 en Belgique (Marketing) et 5 ans en tant qu'animateur des distributeurs en France. Acheteur chez CML pendant 4 ans et 8 ans chez Sayag comme directeur commercial et responsable de la réalisation de catalogues. Fischer Scientific : Multinationale américaine, 9 ans comme Responsable Marketing (réalisation de catalogues, nouveaux produits, formation des commerciaux, et renfort sur le terrain pour développer les grands comptes. Rejoint Paramat en décembre 2005.

Nicolas Paintiaux, 52 ans, Responsable Logistique

25 ans d'expérience logistique. 15 ans dans la direction de centre de profits et direction générale de sites logistiques. Unités de moyennes à 60 000 mètres carrés. Direction multi-sites, multi-clients. Gestion des projets d'implantation de sites et systèmes d'information. Plus particulièrement prestataire logistique pour des typologies de clients liés à l'électronique / textile / Paramédicale / grande distribution. Externalisation de la logistique.

- Directeur d'exploitation pour un des leaders de la PLV pendant 8 ans
- Directeur d'exploitation, Mise en place et développement de l'activité pour SORIN BIOMEDICAL intégrer a GEOLOGISTICS prestataire multimodale. Développement des affaires, positionnement tarifaire.
- Directeur général de sites logistiques pour un des leaders Européen du Bricolage.
A rejoint Euromedis en février 2009.

Camille Roturier, 30 ans, Responsable de DR Medical

De formation école de commerce et marketing, a intégré le Groupe en octobre 2006. A contribué à la création (conception et organisation) du site pilote de PARAMAT à Saint Maximin dans l'Oise, qu'elle gère ainsi que, dès le 1^{er} septembre 2012, le site de DR Medical, franchisé PHARMAREVA pour le département de l'Oise (60).

Un contrôleur de gestion, Florian Walesa, a été recruté en février 2012. Âgé de 26 ans, il a une expérience de quatre ans en reporting et contrôle de gestion au sein de groupes internationaux.

6.1.4. Fournisseurs

6.1.4.1. Nature des fournisseurs

EUROMEDIS GROUPE compte environ 510 fournisseurs. LABORATOIRES EUROMEDIS effectue 71,8% de ses achats en Asie, le solde étant acheté en Europe, les chiffres ci-après étant consolidés :

En % des achats HT	31.07.2008	31.07.2009	31.07.2010	31.07.2011
Fournisseurs asiatiques	54,0%	55,7%	54,8%	54,5%
Fournisseurs européens	46,0%	44,3%	45,2%	45,5%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

6.1.4.2. Détection des fournisseurs

La recherche et la sélection des fournisseurs sont réalisées par le Service Achats qui comprend Jean-Pierre Roturier, Mathieu Roturier, Nadine Pointeau, Responsable approvisionnements Europe, et Monsieur Eddie Zerbib, Pharmacien responsable de l'Assurance qualité. Avant de commencer la prospection, le Service Achats définit les spécificités du produit qu'il recherche puis établit un cahier des charges qui sera transmis au(x) fournisseur(s) retenu(s).

La détection des fournisseurs comporte plusieurs étapes :

- recherche du ou des pays produisant, dans les meilleures conditions qualitatives, quantitatives et économiques, la matière première (pvc, latex, vinyle, coton...) nécessaire à la fabrication du produit,
- détection des fournisseurs locaux capables de fabriquer le produit selon un cahier des charges précis,
- visite d'usine chez les fabricants retenus,
- sélection du ou des fournisseur(s) en fonction de sa (leur) fiabilité technique et industrielle, et notamment :
 - . capacité de production,
 - . productivité,
 - . aspects réglementaires (certification, respect du droit international du travail),
 - . qualité des productions,
 - . échantillonnage, réalisation de prototype et personnalisation du produit,
 - . délai d'approvisionnement,
 - . conditions tarifaires.

La validation finale est effectuée par Monsieur Jean-Pierre Roturier, Madame Nadine Pointeau, et Monsieur Eddie Zerbib.

6.1.4.3. Stratégie fournisseurs

Au niveau contractuel, EUROMEDIS GROUPE ne signe pas d'engagement de volume. Les conditions tarifaires sont renégociées tous les quatre mois, sauf en cas de variation importante des devises ou des matières premières.

Les fournisseurs de produits fabriqués sous la marque EUROMEDIS (avec le label CE) sont audités une fois par an par les responsables produits des LABORATOIRES EUROMEDIS.

Le délai moyen consolidé de règlement fournisseurs est de 64 jours.

6.2 Présentation générale du marché de la société

6.2.1. Les marchés

EUROMEDIS GROUPE, spécialiste des dispositifs médicaux de l'hôpital au domicile opère sur deux grands marchés :

6. la distribution des dispositifs médicaux à usage unique à marque propre destinée aux collectivités médicales, aux professionnels de la santé et aux particuliers via les Laboratoires Euromedis (pharmacies et revendeurs de matériel médical)
7. la distribution de matériel médical et services associés pour l'hospitalisation à domicile (H.A.D.) et le maintien à domicile (M.A.D.) via quatre enseignes spécialisées PARAMAT, PHARMAREVA, BIOMAT et MEDIS SANTE.

A. La consommation et les dépenses de santé

En 2010 en France :

Le montant des dépenses courantes de santé (DCS) a augmenté de 2,3% en 2010 par rapport à 2009. Il s'élève à 234,1 milliards d'euros, soit 12,1% du produit intérieur brut (PIB) et se répartit entre 4 grands postes principaux :

- 1^{er} poste : La consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), qui atteint 175 milliards d'euros, en progression de 2,3% par rapport à 2009.
- 2^{ème} poste : Les soins de longue durée qui atteignent 17,3 milliards d'euros, et connaissent la progression la plus forte des quatre grands postes avec + 3,9%.
- 3^{ème} poste : Les dépenses de prévention qui diminuent de 8,3% et sont ramenées à 5,9 milliards d'euros.
- 4^{ème} poste : Les dépenses en faveur du système de soins qui progressent de 3,2% et atteignent 11,8 milliards d'euros.

en milliards d'euros courants

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009 (en %)
Consommation de soins et de biens médicaux (A)	148,1	153,7	160,4	165,7	171,0	175,0	2,3
Soins aux particuliers	108,7	112,9	117,6	121,7	125,9	128,9	2,4
Soins hospitaliers	68,5	71,1	73,6	76,2	79,1	81,2	2,6
Secteur public	52,8	54,6	56,5	58,2	60,3	61,8	2,5
Secteur privé	15,7	16,4	17,2	18,0	18,9	19,5	3,1
Soins de ville	37,4	38,8	40,7	42,1	43,2	44,0	1,8
Transports de malades	2,8	3,1	3,2	3,4	3,6	3,8	5,3
Médicaments	30,7	31,5	32,7	33,4	34,1	34,4	1,1
Autres biens médicaux	8,8	9,3	10,0	10,7	11,0	11,6	5,5
Soins de longue durée (B)	12,2	13,0	13,9	15,2	16,6	17,3	3,9
Services de soins et d'aide à domicile (SSAD)	0,9	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3	1,8
Soins aux personnes âgées en établissements	4,6	5,1	5,5	6,3	7,3	7,7	5,4
Soins aux personnes handicapées en établissements	6,7	6,9	7,3	7,7	8,0	8,3	2,8
Indemnités journalières	10,4	10,5	10,8	11,5	11,9	12,5	4,4
Dépenses pour les malades (A+B) = C	170,7	177,2	185,1	192,4	199,5	204,7	2,6
Prévention individuelle	2,9	3,0	3,2	3,3	3,4	3,5	1,1
Prévention collective	2,1	2,3	2,3	2,4	3,0	2,5	-18,9
Dépenses de prévention (D)	5,1	5,3	5,5	5,7	6,5	5,9	-8,3
Subvention au système de soins (1)	2,3	2,3	2,1	2,2	2,2	2,4	5,8
Recherche	6,6	7,0	7,2	7,4	7,4	7,6	2,2
Formation	1,1	1,3	1,5	1,7	1,8	1,9	4,3
Dépenses en faveur du système de soins (E)	10,0	10,6	10,9	11,2	11,5	11,8	3,2
Coût de gestion du système de santé (F)	13,9	14,6	14,5	15,1	15,5	15,9	2,4
Double compte (2) (G)	-3,4	-3,9	-4,1	-4,1	-4,2	-4,3	2,2
Dépense courante de santé (C+D+E+F+G)	196,3	203,9	211,9	220,2	228,8	234,1	2,3
en % du PIB	11,4	11,3	11,2	11,4	12,1	12,1	

(1) : prise en charge partielle des cotisations des professionnels de santé.

(2) : recherche pharmaceutique comprise dans les médicaments.

Champ : France.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé 2010 - base 2005.

La consommation des biens et services de Santé évolue ainsi en France :

en %	Volume	Prix
2006	3,3	0,5
2007	3,4	0,9
2008	3,0	0,3
2009	2,8	0,3
2010	2,0	0,3

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé - base 2005.

Certains dispositifs médicaux utilisés en ville, mais aussi à l'hôpital (dispositifs médicaux implantables), et les prestations qui permettent de les installer à domicile (appareils d'oxygénothérapie par exemple) sont remboursés par l'assurance maladie obligatoire (AMO) par leur inscription sur la liste des produits et prestations remboursables (LLP).

Une étude de l'IGAS – Inspection Générale des Affaires Sociales de novembre 2010, mentionne que :

La dépense remboursée au titre de la LLP en ville en 2009 s'élève à 3,6 milliards €, multipliée par 4,3 depuis 1995, connaît la plus vive croissance annuelle de tous les postes de l'assurance maladie en ville, soit 11,3% par an de 1995 à 2009. La croissance de la dépense des Dispositifs médicaux en ville est due à l'élargissement du « périmètre » de la LLP qui a permis la prise en charge à domicile de pathologies chroniques et graves, pour certaines soignées auparavant à l'hôpital (affections respiratoires par exemple) : cette prise en charge a été facilitée par l'amélioration des technologies (pompes à insuline pour les malades du diabète par exemple).

Nature des dispositifs remboursés	1997	2007	2008	2009	% 97/09	TCAM	Contribution	Part en 1997	Part en 2009
Titre I : Traitements, aides à la vie, aliments et pansements dont	452	2.423	2.685	2.703	498%	16%	82%	54%	75,5%
Appareils respiratoires	53	588	664	742	1303%	25%	25%	6%	20,7%
MAD et perfusion	252	1.519	1.687	1.616	540%	17%	50%	30%	45,1%
Pansements	147	317	334	346	136%	7%	7%	18%	9,7%
Titre II : Orthèses et prothèses externes dont	352	701	744	782	123%	7%	16%	42%	21,8%
Orthèses	95	257	275	291	206%	10%	7%	11%	8,1%
Optique médicale	100	157	160	164	63%	4%	2%	12%	4,6%
Audioprothèses	24	73	78	82	239%	11%	2%	3%	2,3%
Prothèses non orthopédiques	3	8	8	9	205%	10%	0%	0%	0,3%
Prothèses oculaires et faciales	11	6	7	8	-30%	-3%	0%	1%	0,2%
Podo-orthèses	31	59	64	66	111%	6%	1%	4%	1,8%
Orthoprothèse	87	140	152	163	87%	5%	3%	10%	4,6%
Titres IV Véhicules pour handicapés physiques	27	98	111	95	257%	11%	2%	3%	2,7%
Total LLP ville	831	3.222	3.540	3.581	331%	13%	100%	100%	100%

Source : CNAMTS

Le titre III n'est pas considéré dans ce tableau car il correspond aux dispositifs médicaux implantables (DMI), implants issus de dérivés humains ou en comportant, et greffons tissulaires d'origine humaine, par exemple prothèses de hanche, stimulateurs cardiaques, greffons osseux d'origines humaines, valves d'origines animales.

Ce tableau montre la progression des dépenses relatives aux appareils respiratoires (+25% de taux de croissance annuel moyen de 1997 à 2009), au maintien à domicile et à la perfusion (+17% de tcam) et dans une moindre mesure des pansements (+7% tcam).

Ce tableau montre aussi la prépondérance du titre I, principalement consacré aux dispositifs médicaux liés au traitement à domicile de pathologies comme le diabète et les troubles respiratoires, qui représente les trois quarts de la dépense remboursée en ville en 2009 et explique 82% de la croissance de la dépense remboursée : les remboursements du titre I sont multipliés par six entre 1997 et 2009.

B. Les acteurs

B1 : Une population qui vieillit

À 35 ans, une femme peut espérer vivre en moyenne encore 49 ans et un homme 43 ans dans les conditions de mortalité observées de 2000 à 2008 en France métropolitaine (Source : Insee première n°1372 - octobre 2011).

L'Insee prévoit une accélération du vieillissement de la population française (Insee première n°1319 – octobre 2010). Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus augmenterait de 10,4 millions entre 2007 et 2060, représentant 23,6 millions de personnes âgées de 60 ans en 2060. L'augmentation serait encore plus forte dans la tranche de population la plus âgée : le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans passerait de 5,2 millions en 2007 à 11,9 millions en 2060 et celui des personnes âgées de plus de 85 ans passerait de 1,3 à 5,4 millions avec un nombre de centenaires (Insee première n°1318 – octobre 2010) atteignant 200.000 personnes (15.000 centenaires recensés en France au 1^{er} janvier 2010, 13 fois plus qu'en 1970).

B2 : Un nombre d'établissements de santé en légère diminution (source Drees – Panorama des établissements de santé 2011 et Drees – statistiques annuelles des établissements pour chiffre 2008)

Catégorie d'établissements	Entités 2008	Entités 2009	Nombre lits 2008	Nombre lits 2009
Public	972	966	283.648	271.057
Privé	1.800	1.785	153.890	156.175
Ensemble	2.772	2.751	437.538	427.232

B3 : Un nombre d'Ehpad (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) en progression

Le nombre de lits médicalisés pour les maisons de retraite est passé de 313.136 à fin 2004 à 514.635 fin 2007 (Drees Etudes et résultats n°689 – mai 2009) répartis en 6.850 établissements.

B4 : Un nombre de médecins stable en France et dans les DOM :

Au 1 ^{er} janvier	2010	2011	2012
Total	213.821	212.044	213.442
dont Généralistes	104.225	103.349	103.262
dont Spécialistes :	109.596	108.695	110.180
Spécialités médicales	60.527	59.789	60.636
Spécialités chirurgicales	25.757	25.686	26.095
Biologie médicale	3.063	3.050	3.059
Psychiatrie	13.886	13.640	13.857
Médecine du travail	5.056	5.197	5.163
Santé publique	1.039	1.333	1.370

B5 : Un effectif considérable des autres professionnels de Santé au 1^{er} janvier 2012 (Drees – mars 2012 – Etude Daniel Sicart) en France et dans les DOM :

- 567.564 infirmiers (84% salariés, 74% de personnel féminin)
- 75.164 masseurs-kinésithérapeutes (79% libéraux)
- 72.811 pharmaciens (44% libéraux)
- 40.599 chirurgiens-dentistes (91% libéraux)
- 30.201 manipulateurs ERM (tous salariés)
- 21.220 orthophonistes (81% libéraux)
- 19.535 sages-femmes (19% libérales, 51 hommes en tout dans cette profession)

soit l'essentiel d'un effectif total de 894.144 personnes répertoriées au 1^{er} janvier 2012.

6.2.1.1. Les dispositifs médicaux

Le GHTF (Global Harmonization Task Force), groupe représentant les autorités réglementaires des dispositifs médicaux et associations en Europe, aux Etats-Unis, Canada, Japon, Australie) définit le dispositif médical ainsi :

« Instrument, appareil, équipement, matière, produit ou autre article :

- destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels intervenant dans son fonctionnement, dans les buts suivants :
 - o de diagnostic, de prévention, de contrôle, de traitement ou d'atténuation d'une maladie,
 - o de diagnostic, de contrôle, de traitement, d'atténuation ou de compensation d'une blessure ou d'un handicap,
 - o d'étude, de remplacement ou de modification de l'anatomie ou d'un processus physiologique,
 - o de support à la vie,
 - o de maîtrise de la conception,
 - o de désinfection des dispositifs médicaux, de fournir des informations dans un but de diagnostic ou de thérapie par des moyens d'études in vitro d'échantillons humains,
- et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques, ni par métabolisme, mais dont la fraction peut être assistée par de tels moyens ».

Au sens de l'article L.5211-1 du code de santé publique, est un « dispositif médical tout instrument, appareil, équipement, matière, produit, à l'exception des produits d'origine humaine, ou tout autre article utilisé seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels intervenant dans son fonctionnement, destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins médicales et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens. Les dispositifs médicaux qui sont conçus pour être implantés en totalité ou en partie dans le corps humain ou placés dans un orifice naturel, et qui dépendent pour leur bon fonctionnement d'une source d'énergie électrique ou de toute autre source d'énergie autre que celle qui est générée par le corps humain ou la pesanteur, sont dénommés dispositifs médicaux implantables actifs. »

Classification des dispositifs médicaux selon la *Global Medical Device Nomenclature* :

Macro-classes de dispositifs médicaux	Classes de dispositifs médicaux	Exemples
Dispositifs médicaux dits d'équipements	Appareils médicaux électromécaniques	<i>IRM, scanners, lasers, ECG, EEG</i>
	Appareils de radiation à visée thérapeutique ou de diagnostic	<i>Unités radio thérapeutiques</i>
	Dispositifs anesthésiques et respiratoires	<i>Masques à oxygène, dispositifs d'anesthésie par inhalation</i>
	Informatique médicale	<i>PACS</i>
	Matériel d'hôpital	<i>Lits médicaux</i>
Dispositifs médicaux à usage individuel	Aides techniques	<i>Fauteuils roulants, déambulateurs, prothèses auditives</i>
	Implants non actifs	<i>Stents cardiaques, prothèse du genou ou de la hanche, anneaux gastriques</i>
	Implants actifs	<i>Pacemakers, neurostimulateurs, pompes à insuline</i>
	Matériel dentaire	<i>Instruments dentaires, alliages, brosses</i>
	Matériel ophtalmologique et optique	<i>Verres correcteurs, lentilles de contact, ophtalmoscopes</i>
	Matériel réutilisable	<i>Instruments chirurgicaux</i>
	Matériel à usage unique	<i>Seringues, aiguilles, gants, ballons cathéter, sutures et ligatures</i>
	Textiles techniques	<i>Utilisation (différentes classes) de textiles techniques en milieu médical</i>
Dispositifs médicaux de diagnostic in vitro	Dispositifs de diagnostic in vitro	<i>Tests de grossesse, glucomètres, tests génétiques</i>
Dispositifs médicaux inclus dans la e-santé	Dispositifs médicaux inclus dans la e-santé	<i>Suivi de paramètres physiologiques à domicile en temps réel</i>

Source : Eurocomed, Analyse Développement & Conseil 2011

Selon une étude de la société Développement et Conseil publiée en juin 2011 par le Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques (PIPAME) sous l'égide du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, le marché mondial de l'industrie des dispositifs médicaux était de 200,6 milliards d'euros en 2009. Pour information, le SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales qui regroupe des entreprises industrielles du secteur des dispositifs médicaux), évaluait ce marché en 2008 à 166,7 milliards d'euros avec un taux de progression annuel de l'ordre de 5 à 7%.

Le marché des dispositifs médicaux se répartit géographiquement ainsi :

Source : Analyse Développement et Conseil 2011, Compilation de rapport 2010 d'Epsicom et de syndicats professionnels des 12 pays

Zone géographique	Chiffre d'affaires	Taux	Taux	Part dans l'industrie
	2009 (Md€)	d'importation	d'exportation	de la Santé
Amérique du Nord	91	53%	50%	22,6%
Amérique du Sud	3,54	16%	78%	25%
Europe	81,58	46%	57%	23,2%
Asie	24,52	69%	54%	22,8%

Les continents comprennent les pays suivants :

Amérique du Nord : Canada, États-Unis

Amérique du Sud : Brésil

Europe : Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume Uni, Suède, Suisse

Asie : Chine, Japon

Selon une estimation du SNITEM, le marché européen est dominé par l'Allemagne (18%), le Royaume Uni (15%), la France (12%), l'Italie (11%), l'Espagne (6%) et les autres pays pour le solde (38%). Ceci corrobore assez bien l'étude diligentée par le PIPAME qui considère que l'industrie française des dispositifs médicaux se positionne au même rang que l'industrie du Royaume Uni.

En France, selon l'étude Développement et Conseil 2011, l'activité groupe 1.079 fabricants (sur 7.267 entreprises en Europe) dont 820 offrent des activités de R&D et / ou de production et 259 réalisent uniquement des activités de commercialisation. À ces entreprises s'ajoutent 350 sous-traitants et 354 distributeurs. Le chiffre d'affaires réalisé en 2007 par les 1.79 entreprises du secteur est de 15,7 Md€, réalisés en grande partie par les multinationales comme J&J, GE Healthcare, Becton Dickinson.

Le savoir-faire français se manifeste plus particulièrement dans les implants (prothèses), l'aide technique, les systèmes de chirurgie mini-invasive, du diagnostic par imagerie et du diagnostic in vitro.

Une seule entreprise française se retrouve dans les 100 premières du secteur en 2009, positionnée sur le diagnostic in vitro (Bio Mérieux).

Classes de dispositifs médicaux :	Entreprises recensées en France	Effectif	Chiffre d'affaires en millions €	Taux à l'export
Toutes classes :	820	49.156	10.704	23%
Dispositifs à usage individuel :	528	31.334	7.302	19%
Aides techniques	101	6.236	1.182	6%
Implants non actifs	111	7.227	1.329	28%
Implant actifs	15	1.228	470	30%
Matériel à usage unique	136	8.042	2.112	20%
Matériel dentaire	58	1.535	234	15%
Matériel d'hôpital	51	3.792	666	18%
Matériel ophtalmologique et optique	44	5.821	1.277	15%
Matériel réutilisable	26	779	164	31%
Dispositifs dits d'équipement :	173	8.905	2.450	25%
Appareil à radiation thérapeutique/diagnostic	6	2.450	9	26%
Appareils médicaux électromécaniques	84	4.442	1.236	26%
Dispositifs anesthésiques et respiratoires	9	1.092	432	28%
Informatique médicale	50	2.201	481	28%
Matériel d'hôpital	25	1.003	291	21%
Dispositifs médicaux de diagnostic in vitro	110	8.901	1.158	35%
E- Santé	27	865	159	17%

Source : Analyse Développement & Conseil, 2011

6.2.1.2. L'H.A.D. et le M.A.D.

A. Positionnement des prestations

L'hospitalisation à domicile (HAD) est une alternative à l'hospitalisation en milieu hospitalier. Elle permet d'assurer des soins importants au domicile du patient, pour une période renouvelable en fonction de l'évolution de son état de santé. Depuis 2007, elle est autorisée dans les EHPA.

Le maintien à domicile (MAD) concerne les personnes âgées souhaitant rester chez elles plutôt que de rejoindre un établissement d'accueil spécialisé.

Afin de bénéficier de l'hospitalisation à domicile, le patient doit :

- résider dans une zone géographique couverte par une structure d'hospitalisation à domicile ;
- avoir des conditions de logement permettant la MAD/HAD (enquête de l'assistance sociale) ;
- suite à la demande de son médecin (médecin traitant ou médecin hospitalier), avoir l'avis favorable du médecin coordonnant les soins.

Le Livre blanc, cité par l'IGAS dans son rapport de novembre 2010, des deux syndicats (SYNALAM et SNADOM) auxquels adhère une part significative des prestataires de santé à domicile

a. groupe les prestations en trois blocs :

- prestations destinées à la prise en charge des pathologies chroniques (diabète, insuffisance respiratoire chronique, apnée du sommeil),
- prestations de mise en place de traitements ambulatoires spécifiques (chimiothérapie, antibiothérapies, traitements contre la douleur, nutrition par voie veineuse (parentérale ou gastrique-entrave, ...),
- prestations visant à permettre le maintien à domicile des personnes en situation de dépendance (lits médicaux, aides à la mobilité, dispositifs pour la prise en charge de l'incontinence, ...).

b. estime que les prestataires à domicile interviennent auprès de 800.000 personnes au moins, dont 400.000 insuffisants respiratoires ou apnéiques, 25.000 diabétiques relevant d'un traitement par pompe à insuline, 18.000 malades nécessitant une perfusion entérale et parentérale, 250.000 personnes âgées ou dépendantes et 100.000 personnes handicapées.

B. Produits concernés

- Les équipements de maintien à domicile sont adaptés à toutes les pièces de la maison et aux besoins quotidiens de la personne dépendante :
 - ✓ Equipements pour la chambre : lits médicalisés (Alzheimer, surpoids...), barrières, potences, arceaux de lits, lèves bustes, soulèvements malades, fauteuils de repos, fauteuils releveurs...
 - ✓ Equipements pour le déplacement : fauteuils roulants (manuels ou électriques), cannes, déambulateurs...
 - ✓ Equipements pour la prévention des escarres : matelas pneumatiques, compresseurs, coussins anti-escarres...
 - ✓ Equipements pour le bain et la toilette : sièges, tabourets, planches, chaises...
 - ✓ Equipements pour l'orthopédie : orthèses (chevilles, poignets...), colliers cervicaux, ceintures sur mesure, genouillères, coudières...
- Les équipements pour l'hospitalisation à domicile correspondent au matériel de haute technologie permettant de bénéficier du même traitement qu'en milieu médical.
 - ✓ Traitement des insuffisances respiratoires liées aux pathologies telles que l'asthme, la mucoviscidose, les bronchiolites, les bronchites et broncho-pneumopathies chroniques obstructives (BPCO) :
 - ✓ Par oxygénothérapie : concentrateurs d'oxygène, économiseurs d'oxygène, systèmes à oxygène liquide, aspirateurs trachéaux, sondes d'aspiration...
 - ✓ Par aérosolthérapie : aérosols pneumatiques ou soniques, kits de nébulisation, compresseurs ...
 - ✓ Perfusion et nutrition : pompes à nutrition, sets médicaux ...
 - ✓ Apnée du sommeil : appareils à pression positive continue

C. Les acteurs du marché de la MAD/HAD

Le médecin prescrit à son patient la location du matériel ainsi que l'ensemble des soins dont il aura besoin.

Si le particulier reste le client final, le matériel peut être loué directement auprès d'une entreprise fournissant des prestations de location de matériel de MAD/HAD ou par une pharmacie d'officine, elle-même cliente dans une certaine mesure de cette entreprise.

- Les particuliers

En accord avec la convention nationale de la L.P.P (Liste des Produits et des Prestations remboursables par l'assurance maladie), le patient peut bénéficier d'une large couverture de ses frais de location dans le cadre de MAD/HAD au même titre qu'une hospitalisation classique (à l'exception du forfait hospitalier).

- ✓ 80% des dépenses sont prises en charge par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).
- ✓ Il existe des situations où la prise en charge atteint 100% : affection de longue durée exonérante ; hospitalisation en raison d'un accident du travail ; titulaire d'une rente d'accident du travail ; titulaire d'une pension d'invalidité, de veuf ou veuve, d'invalidité ou de militaire ; bénéficiaire de la CMU...

Le malade bénéficie d'une dispense d'avance de frais sur les honoraires des médecins et des professionnels paramédicaux (infirmier, kinésithérapeute... si une convention a été passée), le matériel médical, les médicaments, le mobilier spécifique ou encore les transports.

Les dispositifs médicaux ne sont pas concernés par la franchise médicale (plafonnée à 50€ par an) mise en place au 1er janvier 2008 à la différence des boîtes de médicaments, des actes paramédicaux et des transports.

Reste alors à la charge du patient, le ticket modérateur et les dépassements d'honoraires médicaux.

Les dispositifs médicaux et les aides techniques, remboursables, peuvent être loués auprès d'une officine ou auprès de groupes spécialisés dans l'HAD/MAD (CARE, Orkyn, Vitalaire, LVL Medical, Locapharm...)

Concernant le suivi médical, le patient est pris en charge pour les SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) dont le coût est intégralement pris en charge par la CNAM.

- Les pharmacies d'officines

Les patients peuvent louer leur matériel auprès de leur officine habituelle.

Celle-ci fournira alors les dispositifs médicaux, les aides techniques et les prestations de conseil et d'installation comme toute société de location de matériel médical.

2 solutions s'offrent aux officines :

- Soit elles commandent leurs matériels en direct auprès de revendeurs ou de fabricants nationaux et internationaux, afin de se constituer un parc et de louer ensuite aux particuliers.
- Soit elles adhèrent à des groupements en franchise et bénéficient d'un parc locatif déjà établi et de moyens logistiques leur permettant de faire preuve de flexibilité face à la demande des particuliers.

D. Physionomie du marché des prestations techniques (source : rapport IGAS novembre 2010)

Alors que les montants présentés au remboursement entre achats et prestations se répartissaient en 2006 à hauteur de 1.215 millions € en achats et 746 millions € en prestations (locations, service, livraisons, réparation, maintenance), ils se répartissent en 2009 à hauteur de 1.555 millions € en achats (+28%/2006) et de 1.039 millions € en prestations (+39%/2006).

Pour l'ensemble des régimes, ces prestations sont estimées par l'IGAS à 1,44 milliards € soit 32% de la dépense LLP ville, soit un marché total estimé de l'ordre de 4,5 milliards €.

Le même rapport mentionne que les pharmaciens d'officine réalisent en 2009 un montant de 2 milliards €, soit 5,9% de leur chiffre d'affaires dans le secteur des dispositifs médicaux pour le HAD/MAD.

E. Tendances et perspectives

Les marchés de la distribution de dispositifs médico-chirurgicaux et de la location de matériel d'hospitalisation et de maintien à domicile (HAD/MAD) sont influencés par des facteurs économiques et démographiques qui peuvent avoir des effets positifs comme négatifs.

En plus des facteurs démographiques liés au vieillissement de la population déjà mentionné, on trouve aussi

- Les facteurs médicaux

- ✓ augmentation prévue du nombre de diabétiques : doublement entre 2005 et 2015.
- ✓ augmentation du nombre d'affection respiratoire : asthme, apnée du sommeil...
- ✓ prise en compte de la dénutrition des patients en milieux hospitaliers.
- ✓ augmentation du nombre de cas de démence, donc de dépendance, chez les personnes âgées.

- Les facteurs sociaux-économiques

- accentuation de la demande des services à domicile en raison notamment des incitations fiscales connexes et du développement du CESU (Cheque Emploi Service Universel),
- développement des ventes sur Internet pour certains produits comme l'incontinence ou le bien être à domicile,
- mise en place progressive d'un modèle de distribution spécialisée, voire de grande distribution qui risque d'amoinrir le rôle des intermédiaires et revendeurs. Sur un marché porteur sur lequel la concurrence s'accroît, la relation client est amenée à prendre de plus en plus d'importance (maintenance, service après vente...)
- actions politiques publiques en matière de santé : Plan de Solidarité Grand Age, maladie d'Alzheimer déclarée « grande cause nationale », plan de relance économique, augmentation du nombre de bénéficiaires à l'APA, mise en place de la tarification à l'activité (T2A)...
-
- A contrario, la prise de conscience du gouvernement du déficit de la Sécurité Sociale et de la nécessité de réviser notre système de remboursement des soins médicaux peut fragiliser la demande de consommateurs notamment dans le cas de l'instauration d'une franchise annuelle de soins.
-

Ainsi, la réintégration des dispositifs médicaux dans le budget de soins des EHPAD, depuis le 1^{er} août 2008, a eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires des loueurs de dispositifs médicaux. En effet, jusqu'à cette modification de réglementation, les prestations réalisées par les prestataires de soins medico-techniques étaient remboursées aux résidents par l'assurance maladie au même titre que pour des malades à domicile.

Depuis la réforme, les budgets concernés sont versés directement aux EHPAD, mais l'enveloppe concernée est apparue inférieure à celle résultant des tarifs de remboursement antérieurs. Par ailleurs, ce phénomène a engendré une renégociation par les EHPAD des tarifs de location (qui ont été divisés par 2 voire par 3) et accentué les tensions sur les prix au détriment des fournisseurs de dispositifs médicaux.

Toutefois le coût de traitement d'un patient à domicile reste 2 à 3 fois inférieur au coût du même traitement en établissement, favorisant de ce fait les structures d'HAD/MAD.

- Le ministère de la santé à travers le CEPS vient de réviser la nomenclature de la prise en charge des lits médicalisés en soins de ville et un prochain arrêté ministériel va paraître avant la fin de l'année. Celui-ci tend à favoriser le système locatif des lits réservant l'achat à des cas très particuliers. On constatera une légère baisse du prix de location hebdomadaire de 16€ à 14€ mais une revalorisation importante de la prestation qui sera portée à 230€ au lieu de 96€

Enfin, d'un point de vue technique, la miniaturisation des dispositifs médicaux permet de favoriser le développement de l'HAD/MAD.

6.2.2. **Les principaux acteurs du marché**

Le Groupe EUROMEDIS a un modèle économique que l'on peut qualifier d'unique en ce qu'il consiste à approvisionner en dispositifs médicaux (gamme de 20000 références sur Paramat et ses filiales et 3500 références sur Laboratoires Euromedis) une clientèle diversifiée de l'hôpital au domicile à travers ses différentes enseignes.

Sur ses segments spécifiques, le Groupe Euromedis est confronté à plusieurs types de concurrents :

A - Produits à marque propres des Laboratoires EUROMEDIS :

Ces concurrents en France peuvent être segmentés en :

Grands opérateurs multinationaux (Paul HARTMANN, ANSELL, CARDINAL HEALTH, B.BRAUN, 3M SANTE, J&J, MOLNLYCKE HEALTHCARE, UNOMEDICAL).

Grands opérateurs nationaux (TETRA MEDICAL, VYGON, COOPER).

Les opérateurs de plus petite taille comme DIDACTIC POLYSEM ou LCH MEDICAL PRODUCT.

B- Distribution de matériel médical et services associés de PARAMAT :

Ces concurrents sont pour la plupart nationaux et souvent indépendants (à l'exception d'ORKYN filiale d'AIR LIQUIDE). Ils augmentent régulièrement leur maillage territorial afin de se rapprocher de leur clientèle demandeuse de proximité. Se détachent ainsi des 1700 structures en France les groupes suivants : BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, GROUPE GAILLARD, LA VITRINE MEDICALE, HARMONIE MEDICALE, REATHEAM principalement. Deux groupes (BASTIDE et DISTRICLUB) opèrent sous forme de franchise.

C – Prestations de services via les pharmacies (PHARMAREVA) :

Différents opérateurs exercent au moyen de réseaux structurés comme :

LOCAPHARM (plus de 50 agences et 30 ans d'existence),

PHARMAT et OXYPHARM, filiales respectivement du CERP Rhin-Rhône Méditerranée et du CERP Rouen,

D'MEDICA, créé en 1990.

D- Equipements pour blocs opératoires (BIOMAT) :

Les opérateurs sont presque tous multinationaux ayant des implantations en France : COVIDIEN (ex TYCO HEALTHCARE MANUFACTURING) – Etats-Unis, TRUMPF – Allemagne, OLYMPUS MEDICAL – Allemagne, PHILIPS MEDICAL - Pays-Bas, MAQUET – Allemagne.

TECH MED, entité française, conçoit, développe et réalise des équipements destinés à la rééducation fonctionnelle et la réadaptation cardiaque.

E – Hospitalisation à Domicile, Perfusion et Nutrition (MEDIS SANTE) :

Les opérateurs sont pour la plupart nationaux et souvent indépendants (à l'exception de VITALAIRE filiale d'AIR LIQUIDE,) :

LVL MEDICAL (assistance médicale à domicile, n°1 en assistance respiratoire avec 70% du marché, perfusion, nutrition, insulinothérapie, maintien à domicile).

HOME PERF, 39 agences en France en 2011, nutrition, assistance respiratoire.

IPS, spécialisé en maintien à domicile, nutrition, perfusion, assistance respiratoire.

EUROMEDIS GROUPE se distingue de ses concurrents par :

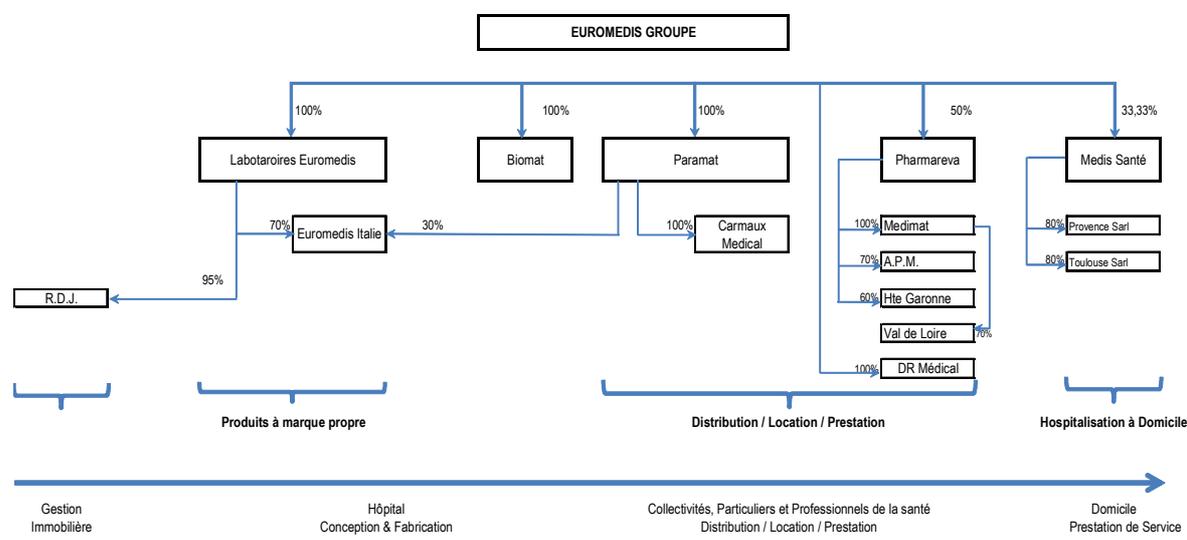
- le savoir-faire et l'expertise développés par Jean-Pierre Roturier depuis plus de 30 ans sur les marchés internationaux, notamment en détection de fournisseurs et négociations.
- sa gamme de produits et de prestations très large qui permet :
 - . au Groupe, d'avoir accès à l'intégralité des intervenants du secteur de la Santé (collectivités d'hospitalisation ou d'hébergement, professionnels de la Santé, pharmaciens...) ainsi qu'à la clientèle finale (particuliers) en direct,
 - . au client professionnel du Groupe, de n'avoir qu'un seul et unique interlocuteur pour la fourniture de l'ensemble des dispositifs médicaux et aides techniques dont il a besoin.
- son stock de produits finis de trois mois favorisant la réactivité et la flexibilité du Groupe vis-à-vis de ses clients.
- sa maîtrise de la distribution, avec les réseaux PARAMAT, PHARMAREVA, MEDIS SANTE ainsi que BIOMAT.
- son organisation commerciale qui adresse chaque grande famille de client avec une filiale spécifique :
 1. Pour les grandes collectivités médicales : LABORATOIRES EUROMEDIS et BIOMAT
 2. Pour les professionnels de la Santé et les particuliers : PARAMAT
 3. Pour les pharmacies d'officine et les particuliers : PHARMAREVA et MEDIS SANTE.

Le Groupe est à même de répondre à toute taille de commande.

- sa puissance d'achats renforcée par celle des 64 magasins indépendants PARAMAT et les 11 franchises PHARMARÉVA indépendantes, ce qui permet à EUROMEDIS GROUPE de bénéficier de tarifs compétitifs auprès de ses fournisseurs et de les répercuter sur ses clients.
- un réseau de plus de 95 magasins, dont 31 intégrés, maillant l'ensemble du territoire national et renforçant ainsi la proximité du Groupe avec ses clients professionnels et particuliers.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe



7.2. Principales filiales de l'émetteur

EUROMEDIS GROUPE : Société mère, SA créée en 1996, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 5.981.942 €, cotée sur NYSE – Euronext segment C

LABORATOIRES EUROMEDIS : SA, créée en 1985, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 500.000 €

PARAMAT : Sarl, créée en 1991, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 300.000 €

BIOMAT : SAS, créée en 2010, située à Canejan (33) au capital de 20.000 €

PHARMAREVA : SA créée en 1994, située à Treize-Septier (85), au capital de 40.000 €. Le solde du capital est détenu par Michel Gauthier (50%), fondateur de la Société et par la famille Roturier (0,08%).

RDJ : Société civile immobilière, créée en 1988, située à Neuilly-sous-Clermont, (60) au capital de 1.525 €

EUROMEDIS ITALIE : Sarl, créée en 2007, située à Turin, au capital de 10.000 €

CARMAUX MEDICAL SERVICES : Sarl, située à Carmaux (81) au capital de 64.000 €

DR MEDICAL : Sarl, créée en 1999, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 7.622 €

MEDIMAT : Sarl, créée en 1999, située à Treize-Septier (85) au capital de 285.000 €

APM : Sarl, créée en 2000, située à Talence (33) au capital de 8.000 €. Le solde du capital (30%) est détenu par le gérant de la Société.

HAUTE GARONNE : Sas, créée en 2007, située à Noe (31), au capital de 10.000 €

VAL DE LOIRE : Sarl, créée en 2008, située à Monts (37) au capital de 20.000 €

MEDIS SANTE : Sarl, créée en 2009, située à Salon de Provence (13) au capital de 15.000 €. Le solde du capital est détenu par le fondateur et animateur de la Société (1/3) et par un actionnaire (1/3)

PROVENCE Sarl : Sarl créée en janvier 2012 dont le solde du capital est détenu par le dirigeant de la Société

TOULOUSE Sarl : Sarl créée en 2012 en mai dont le solde du capital est détenu par le dirigeant de la Société

La nature des principaux flux financiers entre les différentes entités du Groupe est la suivante :

- la société EUROMEDIS GROUPE fournit des prestations de services et de coopération commerciale à ses filiales,
- la société EUROMEDIS GROUPE donne des cautions en garantie d'emprunts contractés par ses filiales,
- la société EUROMEDIS GROUPE souscrit à un contrat de retraite complémentaire par capitalisation au profit de Jean-Pierre et Danièle Roturier.

Tableau de synthèse au 31 juillet 2011 – En milliers d'euros

Ces tableaux reprennent des informations analytiques non sectorielles.

Bilan au 31 juillet 2011 :

Valeurs en consolidation (sauf dividendes)	Lab. Euromedis	Paramat	Autres	Total consolidé
Actifs non courants (y compris écarts d'acquisition)	2 111	10 099	8 665	20 875
Actifs courants (y compris trésorerie)	20 443	10 684	4 160	35 287
Dont trésorerie au bilan	871	538	221	1 630

Compte de résultat au 31 juillet 2011 :

Valeurs en consolidation	Lab. Euromedis	Paramat	Autres	Total consolidé
Chiffre d'affaires	35 791	22 499	7 567	65 857
Résultat avant impôt	-168	-1 260	208	-1 220
Résultat net	-178	-784	139	-823

Les LABORATOIRES EUROMEDIS sont spécialisés dans la conception et la fabrication de dispositifs médicaux à usage unique à marque propre.

PARAMAT occupe une double fonction dans le Groupe :

- centrale de distribution des produits EUROMEDIS et de produits dédiés à l'Hospitalisation A Domicile et au Maintien A Domicile,
- centrale d'achats pour les adhérents PARAMAT.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées au 31 janvier 2012

	Surface en m ²	Propriétaire	Montant du loyer annuel (HT et hors charges)	Prix au m ²
LABORATOIRES EUROMEDIS	10.300	interne	515 478 €	50,04 €
LABORATOIRES EUROMEDIS ST ETIENNE	1 800	externe	136 978 €	76,1 €
LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	1 000	externe	17 250 €	17,3 €
BIOMAT	590	externe	34 200 €	58,0 €
Magasins PARAMAT intégrés	15 412	externe	1 147 445 €	74,5 €
Magasin PARAMAT Angers	700	SCI Mai 431	44 700 €	63,9 €
Total	29.802		1 896 051 €	63,62 €

LABORATOIRES EUROMEDIS est propriétaire, par bail à construction d'une période de 15 ans, de l'immobilier de Neuilly sous Clermont totalisant 10.300 m². Le loyer annuel de 515.478 € correspond au remboursement du financement.

Sur les 32 magasins intégrés PARAMAT :

- 31 (Albi, Alençon, Bayonne, Carmaux, Chartres, Fécamp, Feurs, L'Isle-Adam, Le Havre, Lesparre, Lourdes, Melun, Montbéliard, Mulhouse, Nantes, Nice, Niort, Oloron-Sainte-Marie, Orléans, Pau [2], Pessac, Puteaux, Puy-en-Velay, Rochefort-sur-mer, Rodez, Rouen, Saint Maximin, Sens, Tours et Valenton représentant 15.412 m², sont loués à des propriétaires extérieurs au Groupe pour un montant global annuel de 1.147.445 €,
- celui d'Angers, représentant 700 m², est loué à la S.C.I. Mai 431, qui appartient à Monsieur Jean-Pierre Roturier, pour un montant annuel de 44.700 €, parking compris. Cette transaction sera soumise à la prochaine assemblée générale dans le cadre de l'approbation par celle-ci des conventions réglementées.

8.2. Question environnementale

Les activités d'EUROMEDIS GROUPE n'ont pas le caractère d'activité polluante. EUROMEDIS GROUPE exerce ses activités avec ses meilleurs efforts pour obtenir de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services internationaux qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités en évitant ou limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement.

Ces points sont traités en point 4.2.9 et 4.2.10 du présent Document de référence.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT

9.1. Chiffres consolidés comparés aux 31 juillet 2010, 31 juillet 2011 et 31 janvier 2011 & 2012.

EUROMEDIS GROUPE - Comptes consolidés

Du 1er Août 2010

Au 31 Janvier 2012

(en K€)	Produits à Marque Propre			Distribution			Autres		CONSOLIDE 2011/2010			6 mois 2011	6 mois 2012
	N	N-1		N	N-1		Siège	Intra gpe	N	N-1		janv-11	janv-12
	juil-11	juil-10	écart	juil-11	juil-10	écart			juil-11	juil-10	écart	janv-11	janv-12
Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)	37 948	35 124	2 824	29 029	30 329	-1 300	1 902	-3 022	65 857	64 159	1 698	30 205	36 599
Autres produits	860	590	270	555	1 041	-486	741	-1 427	729	1 052	-323	347	660
Achats de marchandises et matières premières	-29 647	-24 337	-5 310	-13 850	-15 112	1 262	0	1 145	-42 352	-38 130	-4 222	-18 868	-23 264
MARGE BRUTE	9 161	11 377	-2 216	15 734	16 258	-524	2 643	-3 304	24 234	27 081	-2 847	11 684	13 995
Frais de personnel	-2 336	-2 367	31	-7 702	-7 792	90	-752		-10 790	-10 998	208	-5 371	-5 407
Dotations aux amortissements d'exploitation	-168	-160	-8	-784	-717	-67	-102		-1 054	-990	-64	-481	-632
Dotations aux provisions d'exploitation	-81	-50	-31	-476	-140	-336	0		-557	-190	-367	-234	-228
Autres charges	-6 244	-6 126	-118	-7 536	-8 213	677	-1 231	2 585	-12 426	-12 764	338	-6 057	-6 556
RESULTAT OPERATIONNEL	332	2 674	-2 342	-764	-604	-160	558	-719	-593	2 139	-2 732	-459	1 172
Charges financières	-415	-409	-6	-700	-740	40	-293	719	-689	-951	262	-352	-334
Quote part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0	-10	78	-88	72		62	78	-16	16	66
RESULTAT AVANT IMPÔT	-83	2 265	-2 348	-1 474	-1 266	-208	337	0	-1 220	1 266	-2 486	-795	904
Impôts	17	-770	787	342	408	-66	38	0	397	-457	854	238	-336
BENEFICE DE LA PERIODE	-66	1 495	-1 561	-1 132	-858	-274	375	0	-823	809	-1 632	-557	568
. Part des minoritaires	-6			-3			0		-9	-10		-8	-3
. Part de la société mère	-60			-1 129			375		-814	819		-549	571

9.1.1. Chiffre d'affaires et marge brute

EUROMEDIS Groupe a réalisé au 31 juillet 2011 un chiffre d'affaire de 65,8 M€ en hausse de 2,6 % par rapport à l'exercice précédent.

L'activité Export progresse pour sa part de 18% et représente 14,1% des ventes globales.

L'activité à Marque Propre ressort en croissance de 8% sur l'exercice à comparer à 2% à l'exercice précédent, avec un bon dernier trimestre au cours duquel de nouveaux contrats hospitaliers ont été signés. La marge brute de l'activité ressort à 24,1% à comparer à 32,4% à l'exercice précédent en raison d'une hausse exceptionnelle du prix des matières premières (coton, latex) et une parité € / \$ défavorable.

L'activité Vente/Location est en recul de 0,2% à comparer à une baisse de 2,5 % à l'exercice précédent au cours duquel le Groupe s'était désengagé fortement de l'activité fournitures aux EHPAD.

La marge brute globale ressort à 36,8% à comparer à 42,2% lors de l'exercice précédent en raison d'une hausse exceptionnelle du prix des matières premières (coton, latex) et d'une parité € / \$ défavorable.

Le chiffre d'affaires du premier semestre (1^{er} août 2011 – 31 janvier 2012) progresse de 21% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent en raison d'une progression de 42% des produits à marque propre et malgré une baisse de 3% de l'activité Distribution.

9.1.2. Résultat opérationnel

Au 31 juillet-2011, EUROMEDIS Groupe a dégagé un résultat opérationnel en perte de 0,6 million d'euros alors qu'il s'est élevé à 2,1 millions d'euros au 31 juillet 2010.

La marge opérationnelle est négative de 0,9% à comparer à 3,3% en 2010.

Les raisons principales sont évoquées au 9.1.1., la hausse des matières premières et la parité de change défavorable n'ayant pu compenser :

- la baisse des frais de personnel engagée depuis 2009 avec un PSE sur le Pôle Distribution,
- la fermeture de 4 sites non stratégiques dans la distribution et d'un site dans l'activité à marque propre,
- la restructuration de la force de vente du Pôle Distribution et d'un effet mix produit positif avec des produits à plus forte valeur ajoutée associant la vente des consommables EUROMEDIS et la Prestation de Services.

La marge opérationnelle se répartit à hauteur de :

- 0,9% du chiffre d'affaires au 31 juillet 2011 (7,6% au 31 juillet 2010) pour les Produits à marque propres,
- Une contribution négative de 2,6% pour l'activité Distribution/Location/Prestation au 31 juillet 2011 alors que la marge opérationnelle était négative de 2% au 31 juillet 2010.

Le résultat opérationnel du premier semestre (1^{er} août 2011 – 31 janvier 2012) s'élève à 1.172 k€ à comparer à une perte de 459 k€ au premier semestre de l'exercice précédent.

9.1.3. Résultat financier

Le montant des charges financières au 31 juillet 2011 est de 689 k€ à comparer à 951 k€ au cours de l'exercice précédent qui intégrait les frais de transaction liés à la renégociation de l'emprunt obligataire convertible pour 100 k€. Cette baisse des charges financières est également due à la diminution régulière de l'endettement.

Le résultat financier est négatif de 334 k€ au 31 janvier 2012 à comparer à un résultat négatif de 352 k€ au 31 janvier 2011.

9.1.4. Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe au 31 juillet 2011 s'inscrit en perte de 0,8 million d'euros à comparer à 0,8 million d'euros de bénéfice à la période précédente.

Alors que le Pôle Distribution/Location/Prestation a continué sa restructuration, le Pôle Produits à marque propre n'a pu rattraper, malgré un bon dernier trimestre, les effets des hausses de matières premières et de change.

MEDIS Santé, détenue à hauteur de 33,3% et spécialisée dans la nutrition et la perfusion pour le HAD, a contribué au résultat net à hauteur de 71 K€ sur l'exercice.

Le résultat net du premier semestre (1^{er} août 2011 – 31 janvier 2012) est positif de 568 k€ à comparer à une perte de 557 k€ au premier semestre de l'exercice précédent. En plus du redressement de la rentabilité de LABORATOIRES EUROMEDIS, les sociétés PARAMAT et BIOMAT ont amélioré leur gestion des risques (compte clients et rotation des stocks). MEDIS SANTE, consolidée par mise en équivalence, contribue à hauteur de 45 k€ au résultat consolidé.

9.1.5. Structure financière

Le ratio d'endettement du Groupe poursuit sa diminution et s'établit à 71,1% au 31 juillet 2011 puis à 69,1% au 31 janvier 2012 sous l'effet d'une politique de désendettement déterminée.

Au cours de l'année 2011, le groupe a :

- réalisé une augmentation de capital en mars 2011 par émission de 598.194 actions nouvelles au prix de 4,5 € par action incluant 2,5 € de prime d'émission, permettant d'obtenir 2,7 millions € de liquidités ;
- finalisé le 1^{er} août 2011 le solde du remboursement de ses obligations convertibles à hauteur de 2,5 millions €.

Gearing	6 mois		6 mois		
	31/01/2012	31/07/2011	31/01/2011	31/07/2010	31/07/2009
K propres (part de groupe)	20 787	20 222	17 864	18 397	17 538
Capital social et prime d'émission	15 140	15 140	12 479	12 479	12 479
Augmentation de capital					
Réserves consolidées part du groupe, autres réserves	5 076	5 895	5 934	5 083	7 543
Résultat de l'exercice part du groupe	571	-813	-549	835	-2 484
Dettes financières	15 979	16 001	16 659	19 189	19 692
dont OC	0	2 471	2 411	4 920	4 920
Trésorerie	1 611	1 630	1 606	3 928	1 628
Disponibilités	1 611	1 630	1 606	3 928	1 628
Dettes financières nettes	14 368	14 371	15 053	15 261	18 064
Gearing publié	69,1%	71,1%	84,3%	83,0%	103,0%

Les dettes financières s'entendent hors effets escomptés non échus et cession de créances OSEO.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

En milliers d'euros	31/01/2012	31/07/2011	31/07/2010
Capitaux propres consolidés	20 787	20 222	18 397
Emprunts et dettes financières	15 979	16 001	19 189
Trésorerie	1 611	1 630	3 928
Flux nets de trésorerie provenant de l'exploitation	829	865	3 934
Flux de trésorerie d'investissement	-821	-2 619	-1 152
Flux de trésorerie de financement	-3 364	10	1 783
Flux nets globaux de trésorerie	-3 356	-1 744	4 565

10.1. Capitaux propres de l'émetteur

Au 31 juillet 2011, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 20 221 millions d'euros. Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée sur l'exercice clos au 31 juillet 2011.

Au 31 juillet 2010, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 18 397 millions d'euros. Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée sur l'exercice clos au 31 juillet 2010.

10.2. Source et montants des flux de trésorerie

Flux de trésorerie d'exploitation :

En milliers d'euros	31/01/2012	31/07/2011	31/07/2010
Capacité d'autofinancement	1 191	-5	1 658
Variation nette des actifs et passifs courants	-362	870	2 276
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	829	865	3 934

La capacité d'autofinancement augmente, s'élève à 1,2 millions € et représente 3,2% du chiffre d'affaires consolidé au 31/01/2012.

Flux de trésorerie d'investissement :

En milliers d'euros	31/01/2012	31/07/2011	31/07/2010
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	48	25	65
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-782	-2 701	-1 244
Diminution, augmentation des immobilisations financières	-87	57	27
Flux de trésorerie d'investissement	-821	-2 619	-1 152

Le détail des investissements réalisés au cours des trois derniers exercices est indiqué au paragraphe 5.2.1. du présent Document de référence.

Flux de trésorerie de financement :

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement sont présentés au paragraphe 10.3. du présent Document de référence.

10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières inscrites au bilan intègrent :

- les obligations convertibles contractées en 2005 et ce jusqu'à leur remboursement le 1^{er} août 2011,
- les emprunts moyen-terme contractés dans le cadre des opérations de croissance externe réalisées sur les exercices antérieurs, ainsi que l'emprunt contracté fin juillet 2010 relatif au remboursement à hauteur de 50% de l'emprunt obligataire,
- les découverts bancaires liés à l'activité.

En milliers d'euros	31/01/2012	31/07/2011	31/07/2010
Encaissements, remboursements d'emprunts	-3 359	-2 635	1 763
Dividendes payés	-13	12	-4
Encaissements sur actions propres	8	3	24
Augmentation de capital		2 630	
Flux de trésorerie de financement	-3 364	10	1 783

En milliers d'euros	31/01/2012	31/07/2011	31/07/2010
Endettement net (dettes financières-trésorerie à l'actif)	14 368	14 371	15 261
Gearing (endettement net / capitaux propres consolidés)	69,1%	71,1%	83,0%

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5. Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et des différentes lignes ouvertes dont elle bénéficie, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation.

10.6. Eventuelles sources de financement utilisables non utilisées

Hormis la capacité d'emprunt à moyen terme reconstituée au fur et à mesure de l'amélioration du ratio d'endettement mentionnée au 9.1.5 du présent document de référence, le Groupe dispose des ressources non utilisées suivantes :

- a. Découvert autorisé de 5,48 millions € réparti en sept établissements bancaires, utilisé le plus souvent à hauteur de 4 millions €. Ceci permet au Groupe de disposer d'un volant de liquidité non utilisé de l'ordre de 1,5 million €.
- b. Ligne d'ouverture de crédit import de 9,75 millions € répartie en sept établissements bancaires, utilisée en quasi-totalité, laissant au Groupe une marge d'extension au cas par cas;
- c. Ligne d'escompte utilisée à hauteur de 700 k€ pour LABORATOIRES EUROMEDIS et susceptible d'être augmentée en fonction des besoins ;
- d. Enveloppe de mobilisation de créances de 3,8 millions € pour LABORATOIRES EUROMEDIS et de 1 million € pour BIOMAT dès émission de factures auprès des hôpitaux (cf 4.4.6. du présent document de référence). A titre d'exemple, cette enveloppe de mobilisation de créance était utilisée à hauteur de 2,7 millions par LABORATOIRES EUROMEDIS et à hauteur de 233 k€ par BIOMAT au 31 janvier 2012, laissant une capacité d'utilisation de l'ordre de 1,8 millions € au Groupe.

Ainsi, au 31 janvier 2012, le Groupe dispose de ressources non utilisées de 3,3 millions € hors lignes d'escompte et de crédit import révisables au cas par cas.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. Recherche et développement

EUROMEDIS GROUPE n'exerce aucune activité de recherche et développement.

11.2. Brevets, licences et marques

La politique de EUROMEDIS GROUPE est de ne pas déposer de brevet afin de pouvoir bénéficier de plus de flexibilité dans son activité, en ayant la possibilité de proposer sans cesse de nouveaux produits pour compléter sa gamme.

EUROMEDIS GROUPE ne verse aucune redevance à un tiers pour l'exploitation d'un brevet.

Les marques EUROMEDIS, LABORATOIRES EUROMEDIS et PARAMAT ont été déposées à l'I.N.P.I. pour la France et l'Union Européenne et appartiennent au Groupe.

La marque PHARMAREVA a été déposée à l'I.N.P.I. pour la France et appartient à la société PHARMAREVA.

La marque MEDIS SANTE a été déposée à l'I.N.P.I pour la France et appartient à la société MEDIS SANTE.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances constatées depuis le 1^{er} août 2011

Au préalable, les objectifs annoncés pour l'**exercice 2010/2011** étaient les suivants :

- Une croissance du chiffre d'affaires d'environ 5% → objectif partiellement atteint (croissance du chiffre d'affaires de 2,6 % à structure comparable)
- Un résultat opérationnel à l'équilibre → objectif non atteint
- Un taux d'endettement net en diminution → objectif atteint

Activité du 1^{er} semestre 2011 / 2012 :

Comme attendu, l'activité du 1^{er} semestre 2011/2012 est en hausse de 20% par rapport au 1^{er} semestre 2009/2010. Ainsi sur le 1^{er} trimestre 2010/11 EUROMEDIS GROUPE a réalisé un chiffre d'affaires de 17,1 millions d'euros contre 14 millions d'euros sur la même période de l'exercice précédent – l'export restant stable à 1,9 millions € - avec un net redressement des marges et de la rentabilité.

1. Produits à Marque Propre (61% du chiffre d'affaires consolidé)

L'activité Produits à Marque Propre ressort à 22,4 millions d'euros contre 15,8 sur le S1 2010/2011 (+42%).

L'activité est marquée par :

- Une bonne maîtrise des achats sur la période,
- Une rationalisation (traduite notamment par la fermeture du site de Toulouse) et une amélioration des services logistiques,
- Une forte remontée de la marge opérationnelle qui atteint 6,25% au 1^{er} semestre 2011/2012 à comparer à une contribution négative de 0,6% au 31 janvier précédent.

Les marchés hospitaliers publics obtenus en 2011 (UNIHA et AGEPS) permettent à Laboratoires EUROMEDIS de confirmer sa position de leader européen pour les gants d'examen médicaux, stériles ou non. Sa part de marché en France est aujourd'hui supérieure ou égale à 50%.

L'offre est également élargie notamment dans les gammes soins-hygiène, anesthésie-réanimation, incontinence et sets médicaux.

2. Vente / Location / Prestations (39% du chiffre d'affaires consolidé)

Malgré un léger tassement de ses ventes au 1^{er} semestre (-3%), l'activité Vente Location Prestations est dans l'ensemble en nette amélioration et les divisions sur la période sont en ligne avec les objectifs définis :

PARAMAT (dont CARMAUX MEDICAL non intégré à ce jour) :

La structure spécialisée dans les magasins qui offre des produits et services aux particuliers, aux professionnels de Santé, aux petites collectivités de soins et aux EHPAD est en situation d'enrayer la baisse de son chiffre d'affaires.

La synergie des forces de vente entre les équipes commerciales devrait se traduire par un élargissement fort des gammes vendues (gants, incontinence, notamment) aux 9.500 Maisons de retraite ciblées dans l'hexagone.

PHARMAREVA :

Après la perte de six de ses franchisés en 2011, PHARMAREVA a adapté son dispositif en se concentrant sur des sites intégrés avant le renouvellement attendu des franchises. L'objectif est d'atteindre une taille d'environ 20 sites en 2013.

BIOMAT :

Après un premier semestre équivalent en chiffre d'affaires au premier semestre de l'exercice précédent, le niveau d'activité du second semestre devrait permettre de réaliser un chiffre d'affaires égal à celui de l'exercice précédent.

MEDIS SANTE :

Cette structure spécialisée en soins à domicile, perfusion et nutrition est détenue à hauteur de 33,33%. Elle affiche une excellente performance et contribue à hauteur de 45 k€ au résultat net consolidé arrêté au 31/1/2012 avec un chiffre d'affaires de 816k€ en progression de 30% par rapport à celui du 1^{er} semestre précédent.

12.2. Tendances connues, incertitudes, demande, engagement ou évènements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société

La Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'évènements avérés relatifs à son activité qui soient susceptibles d'influer de manière exceptionnelle sur ses perspectives.

Troisième trimestre 2011/2012 – 1^{er} février au 30 avril 2012 :

Sur les 9 premiers mois de l'exercice le chiffre d'affaires s'inscrit à 55 millions € en augmentation de 17% répartie en une hausse de 19% des ventes sur les Produits à marque propre et de 1% sur la Distribution, inversant ainsi une tendance de près de 24 mois.

Les Produits à marque propre (62% du chiffre d'affaires) ont enregistré des commandes liées aux nouveaux marchés hospitaliers publics et progressent en dépit d'un tassement des ventes à l'exportation, notamment en Angleterre et au Portugal. L'activité Vente/Location (38% du chiffre d'affaires) est en légère hausse et confirme l'amorce de son redressement annoncé après plusieurs trimestres de baisses consécutives.

Tendance et prévision pour l'exercice en cours :

EUROMEDIS GROUPE confirme, pour l'ensemble de l'exercice 2011/2012 son objectif de chiffre d'affaires de 74,2 millions € en hausse de 12,6% par rapport à l'exercice précédent.

Les Produits à marque propre devraient être en hausse forte avec un rattrapage à l'export.

L'activité Vente/Location/Prestation poursuivra son redressement amorcé

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

13.1. Présentation des prévisions

La Société estime son développement selon les hypothèses chiffrées suivantes :

En millions €	31.7.2010	31.7.2011	31.7.2012	31.7.2013	31.7.2014
Chiffre d'affaires	64,1	65,9	74,2	79	84
Résultat d'exploitation	2,1	-0,6	2,8	4,1	4,9
Résultat courant	1,2	-1,2	2,1	3,6	4,4
Résultat net	0,8	-0,8	1,4	2,4	3,0

Les hypothèses retenues pour établir ces prévisions sont :

- Chiffre d'affaires en progression de 9% pour les Produits à Marque Propre et de 4% pour la Distribution en intégrant :
 - o L'effet des contrats hospitaliers pluriannuels,
 - o La vente de produits à prix unitaires plus élevés,
 - o Une organisation commerciale plus efficiente.
- Taux de change constants,
- Absence d'effets exceptionnels liés aux fluctuations de cours des matières premières,
- Ratios de besoin en fonds de roulement comparables à ceux des années précédentes, voire en amélioration en ce qui concerne le poste clients,
- Investissement de 0,5 million € d'un ERP pour PARAMAT en 2013, en location financière sur 4 ans,
- Investissements annuels de 0,7 million dont 0,6 million € pour PARAMAT et 0,1 million pour LABORATOIRES EUROMEDIS
- Effectifs constants, le personnel des agences fermées étant remplacé par des commerciaux.

Plusieurs événements pourraient impacter à la hausse comme à la baisse ces prévisions, notamment une fluctuation des matières premières, une fluctuation des devises majeures comme l'euro ou le dollar américain, un changement de réglementation, un changement des habitudes de consommation, une défaillance dans la chaîne logistique dont l'amont est en Asie.

13.2. Rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les prévisions

DFM Expertise et Conseil
Membre de la Compagnie de Paris
50, rue Castagnary
75015 Paris

NSK Fiduciaire
Membre de la Compagnie de Paris
11, rue de Mogador
75009 Paris

Au Président de la Société,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la Société EUROMEDIS GROUPE SA incluses dans le chapitre 13 de son document de référence.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du Règlement (CE) n° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) n°809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société EUROMEDIS GROUPE SA. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

À notre avis,

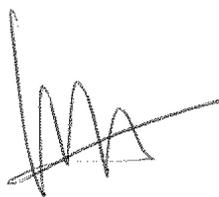
- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- La base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société EUROMEDIS GROUPE SA.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers du Document de référence et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

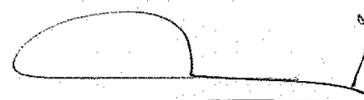
Paris, le 26 juillet 2012

DFM Expertise et Conseil

NSK Fiduciaire



Louis DAMEZ



Manuel NAVARRO

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

14.1.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs sur les cinq dernières années

Le Conseil d'Administration de EUROMEDIS GROUPE comprend cinq membres :

Membre	Jean-Pierre Roturier
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Conseil	Président
Date de nomination	22 avril 1996
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2016
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Président Directeur Général
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de LABORATOIRE EUROMEDIS Administrateur de PHARMAREVA Président Directeur Général de LABORATOIRES EUROMEDIS Gérant de PARAMAT Gérant de DR MEDICAL Président de BIOMAT Gérant de SCI RDJ
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de SCI RMC Gérant de JPR CONSULT Gérant de SCI MAI Gérant de LS Immobilier Gérant de RSE
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	Epoux de Danielle Roturier Père de Mathieu Roturier
Membre	Danielle Roturier
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Conseil	Administrateur
Date de nomination	22 avril 1996
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2016
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Directeur Général Délégué
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de LABORATOIRES EUROMEDIS Président de CARMAUX MEDICAL SERVICES
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	Epouse de Jean-Pierre Roturier Mère de Mathieu Roturier

Membre	Mathieu Roturier
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Conseil	Administrateur
Date de nomination	22 avril 1996
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2016
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général des LABORATOIRES EUROMEDIS Gérant de Laboratoire EUROMEDIS Italie
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	Fils de Jean-Pierre et Danielle Roturier

Membre	Jacques Fruchet
Adresse professionnelle	
Titre au sein du Conseil	Administrateur
Date de nomination	14 juin 2010
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2015
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe (note)	Président Directeur Général de Mettler Toledo France (note)
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	aucun
Note : À la retraite au 31 mars 2012	

Membre	Bernard Heurtier
Adresse professionnelle	
Titre au sein du Conseil	Administrateur
Date de nomination	14 juin 2010
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2015
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	aucun

Il n'existe pas d'administrateurs élus par les salariés.

Suite à la nomination lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2010 de deux administrateurs indépendants (Messieurs Jacques Fruchet et Bernard Heurtier dont les biographies sont reprises en point 14.1.3 de ce présent document), le conseil d'administration dans sa séance du 23 novembre 2010 a décidé la mise en place d'un comité d'audit et d'un comité de rémunération.

Aucun membre des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale :

- . n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- . n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins,
- . n'a fait l'objet d'une incrimination et / ou d'une sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins,
- . n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.2. Autres mandats sociaux et fonctions exercés

Cf. paragraphe 14.1.1. du présent Document de référence.

14.1.3 Biographie des dirigeants et des administrateurs

Les biographies de Jean-Pierre Roturier, Danielle Roturier, Mathieu Roturier sont détaillées au paragraphe 6.1.3. du présent Document de référence.

Jacques Fruchet :

Maîtrise de chimie, 3ème cycle de Management à l'école de management de Lyon
Entrée en 1985 en qualité de cadre dirigeant chez Testud Terrailon
Depuis 1999, Président Directeur Général de Mettler Toledo France jusqu'au 31 mars 2012

Bernard Heurtier :

Professeur de droit des affaires à l'université Paris 2 Panthéon Assas
Avocat

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Madame Danielle Roturier, Administrateur et Directeur Général Délégué d'EUROMEDIS GROUPE, est l'épouse de Monsieur Jean-Pierre Roturier, Président Directeur Général d'EUROMEDIS GROUPE.

Monsieur Mathieu Roturier, Administrateur d'EUROMEDIS GROUPE et Directeur Général des LABORATOIRES EUROMEDIS, est le fils de Monsieur Jean-Pierre Roturier.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de EUROMEDIS GROUPE, des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale, et leurs intérêts privés et / ou autres devoirs.

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Au titre de l'exercice clos les 31 juillet 2011, la rémunération brute des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux a été la suivante :

Nom	Fonction	Année	Rémunération		Jetons de présence	Avantages en nature	Régime complémentaire de retraite	Total
			Fixe	Variable				
Jean-Pierre Roturier	Président du Conseil et Directeur Général	2009	130 000 €	- €	- €	- €	- €	130 000 €
		2010	85 000 €	- €	- €	- €	- €	85 000 €
		2011	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Danielle Roturier	Administrateur	2009	60 000 €	- €	- €	3 384 €	- €	63 384 €
		2010	80 000 €	- €	- €	3 811 €	- €	83 811 €
		2011	130 000 €	- €	- €	4 116 €	- €	134 116 €
Mathieu Roturier	Administrateur	2009	51 070 €	- €	- €	4 296 €	- €	55 366 €
		2010	55 500 €	- €	- €	4 296 €	- €	59 796 €
		2011	75 295 €	- €	- €	4 296 €	- €	79 591 €
Total		2009	241 070 €			7 680 €	- €	248 750 €
		2010	220 500 €			8 107 €	- €	228 607 €
		2011	205 295 €			8 412 €	- €	213 707 €

Il existe un contrat de prestation de service entre JPR Consult et EUROMEDIS GROUPE au titre duquel ont été facturés 96.000 HT sur l'exercice.

EUROMEDIS GROUPE n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Les avantages en nature sont attribués aux collaborateurs disposant de véhicules et sont calculés sur la base de la valeur d'acquisition du véhicule.

Aucune prime d'arrivée ou de départ n'a été attribuée depuis le 1^{er} janvier 2004. Il n'existe aucune prime d'arrivée, ni aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

La Société considère, en produisant l'information dans les tableaux en 15.1, en 16.1 et en 17.4.3 du présent document de référence, se conformer à la recommandation AMF du 22 décembre 2008 et aux recommandations AFEP/MEDEF.

Aucun plan d'attribution, d'achat ou de souscription d'actions gratuites ou non, existantes ou non, au bénéfice des salariés, des dirigeants et des mandataires sociaux n'a été mis en place au cours de l'exercice écoulé.

Aucune attribution gratuite d'action n'a été décidée dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'administration par les Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 30 janvier 2009 et 31 janvier 2011 de consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE, autorisation renouvelée pour la dernière fois, pour une période de trente-huit mois ayant commencé à courir à compter de l'assemblée du 31 janvier 2011.

15.2. Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages

Néant

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont la Présidence est assurée par Jean-Pierre Roturier.

16.1. Composition du Conseil d'Administration

Nom	Mandat	Date de nomination	Date d'échéance
Monsieur Jean-Pierre Roturier	Président du Conseil & Directeur Général	22 avril 1996	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2016
Madame Danielle Roturier	Administrateur	22 avril 1996	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2016
Monsieur Mathieu Roturier	Administrateur	22 avril 1996	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2016
Monsieur Jacques Fruchet	Administrateur	14 juin 2010	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2015
Monsieur Bernard Heurtier	Administrateur	14 juin 2010	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2015

16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société

Le conseil d'administration lors de sa séance du 25 mars 2010 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services et de coopération commerciale avec JPR CONSULT dont Monsieur Jean-Pierre Roturier est le gérant. Ainsi qu'il a été indiqué au 15.1 du présent Document de référence, un montant de 96.000 HT a été facturé au titre de ce contrat dans le courant de l'exercice.

16.3. Comités d'audit et de rémunération

Mis en place le 23 novembre 2010, les membres de ces comités sont :

- Comité d'audit : MM Jacques FRUCHET, Bernard HEURTIER, et Mathieu ROTURIER.
- Comité des rémunérations : MM Bernard HEURTIER, Jacques FRUCHET et Mathieu ROTURIER.

16.4. Gouvernance d'entreprise

La société EUROMEDIS GROUPE termine de mettre en place les mesures permettant de se conformer aux dispositions françaises sur le gouvernement d'entreprise.

A la date d'enregistrement, EUROMEDIS GROUPE a choisi de se référer au code de gouvernance d'entreprise pour les Valeurs moyennes et petites (VAMP) établi par MIDDLENEXT. Le Groupe applique ou met en application les recommandations R1 à R15 à savoir :

R 1 : Cumul contrat de travail et mandat social

Il est recommandé que le conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, président directeur général, directeur général (sociétés anonymes à conseil d'administration), président du directoire (sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance) et gérant (sociétés en commandite par actions). Le rapport à l'assemblée en expose les raisons de façon circonstanciée.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Il est recommandé que le conseil d'administration de chaque entreprise détermine le niveau de rémunération de ses dirigeants ainsi que l'information communiquée à ce propos, conformément aux exigences légales et réglementaires et en se fondant sur les sept principes suivants :

- .. Exhaustivité : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- .. Équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- .. Benchmark : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.
- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- .. Lisibilité des règles : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites, doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes.
- .. Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- .. Transparence : l'information annuelle des actionnaires sur les rémunérations perçues par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 3 : Indemnités de départ

Il est recommandé, dans le cas où une indemnité de départ a été prévue dans des conditions conformes à la loi, que son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail, n'excède pas deux ans de rémunération (fixe et variable), sauf dans le cas où la rémunération du dirigeant est notoirement déconnectée du marché (cas, en particulier, des jeunes entreprises).

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 4 : Régimes de retraite supplémentaires

Outre l'application des procédures d'autorisations prévues par la loi, il est recommandé que la société rende compte dans son rapport aux actionnaires, des éventuels régimes de retraite supplémentaires à prestations définies qu'elle a pu mettre en place au bénéfice des mandataires dirigeants et les justifie dans une optique de transparence.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 5 : Stock options et attribution gratuite d'actions

Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ.

Conditions d'exercice et d'attribution définitive :

Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen/long terme de l'entreprise.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil

Il est recommandé de se doter d'un règlement intérieur du conseil comportant au moins les cinq rubriques suivantes :

- . rôle du conseil et, le cas échéant, opérations soumises à autorisation préalable du conseil ;
- . composition du conseil /critères d'indépendance des membres ;
- . devoirs des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, confidentialité, etc.) ;
- . fonctionnement du conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et le cas échéant, des comités ;
- . règles de détermination de la rémunération des membres.

Il est également recommandé que le règlement intérieur ou des extraits substantiels soit rendu public.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 7 : Déontologie des membres du conseil

Il est recommandé d'observer les règles de déontologie suivantes :

- . au moment de la prise de mandat, chaque membre du conseil doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat et notamment celles relatives aux règles légales de cumul des mandats, avant de l'accepter ; il signe le règlement intérieur du conseil ;
- . le nombre d'actions de la société que doit posséder chaque membre du conseil est à la discrétion du conseil et indiqué dans le règlement intérieur, sous réserve des dispositions statutaires de la société ;
- . en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, un administrateur doit informer le conseil, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations, et, le cas échéant, démissionner. Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;
- . chaque membre du conseil doit être assidu et participer aux réunions du conseil et des comités dont il est membre ;
- . chaque membre du conseil doit s'assurer qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ;
- . chaque membre du conseil doit respecter un véritable secret professionnel ;
- . chaque membre du conseil doit assister aux réunions de l'assemblée générale.

Il est recommandé que l'administrateur, lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de trois autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 8 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil

Il est recommandé que le conseil accueille au moins 2 membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à 1 membre dans l'hypothèse où le conseil est composé de 5 membres ou moins. Il pourra être augmenté dans les conseils dont l'effectif est important.

Quatre critères permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- . ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- . ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- . ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- . ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- . ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Il appartient au conseil d'administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve de justifier sa position, le conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 9 : Choix des administrateurs

Il est recommandé que des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur soient communiquées à l'assemblée générale et que la nomination de chaque administrateur fasse l'objet d'une résolution distincte.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 10 : Durée des mandats des membres du conseil

Il est recommandé que le conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 11 : Information des membres du conseil

Il est recommandé que les membres du conseil évaluent eux mêmes si l'information qui leur a été communiquée est suffisante et demandent, le cas échéant, toutes les informations complémentaires qu'ils jugeraient utiles.

Il est recommandé que le règlement intérieur prévoit les modalités pratiques de délivrance de cette information, tout en fixant des délais raisonnables.

Il est également recommandé que la société fournisse aux administrateurs toute information nécessaire entre les réunions du conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.

Cette recommandation doit être formalisée par le Groupe.

R 12 : Mise en place de comités

Il est recommandé que chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés ad hoc (audit, rémunérations, nominations, stratégique...). En ce qui concerne la mise en place d'un comité d'audit, la société décide, conformément à la réglementation applicable et en fonction de sa situation, de créer un comité d'audit ou de réunir son conseil pour en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 13 : Réunions du conseil et des comités

Il est recommandé que la fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. La fréquence est à la discrétion de l'entreprise selon sa taille et ses caractéristiques propres, mais un minimum de 4 réunions annuelles est recommandé. Chaque réunion du conseil fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats. Le rapport du président doit indiquer le nombre de réunions annuelles du conseil et le taux de participation des administrateurs.

Cette recommandation doit être formalisée par le Groupe.

R 14 : Rémunération des administrateurs

Il est recommandé que la répartition des jetons de présence, dont le montant global est décidé par l'assemblée générale, soit arrêtée par le conseil en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction. La société donne, dans son rapport annuel et dans le rapport du président, une information sur les jetons de présence versés.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil

Il est recommandé qu'une fois par an, le président du conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.

Cette recommandation doit être formalisée par le Groupe

16.5. Contrôle interne

16.5.1. Rapport du président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 Janvier 2012

A – Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce

I - Gouvernance d'entreprise

Code de référence

Le Conseil d'Administration a adopté le code de gouvernement d'entreprise établi par l'AFEP et le MEDEF.

Composition du Conseil d'Administration et conditions de préparation et d'organisation de ses travaux :

I.1 – Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de cinq membres dont la désignation suit :

- Monsieur Jean-Pierre ROTURIER *Président-Directeur Général ;*
- Madame Danielle ROTURIER *Directeur Général délégué ;*
- Monsieur Mathieu ROTURIER *Administrateur*
- Monsieur Jacques FRUCHET *Administrateur indépendant*
- Monsieur Bernard HEURTIER *Administrateur indépendant*

I.2 – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les Administrateurs sont convoqués dans le respect des dispositions statutaires.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués avant les réunions et plus généralement dès qu'un événement majeur le justifie.

Les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au siège social.

Afin de préparer ses travaux, le Conseil a créé en son sein deux Comités :

- Le Comité des rémunérations
- Le Comité d'Audit

Ces comités comprennent en leur sein des administrateurs indépendants qui ont un accès direct à l'information désirée auprès des responsables opérationnels salariés. Ils réunissent chacun trois administrateurs.

C'est donc suite à la nomination de deux administrateurs indépendants le 14 juin 2010, le Conseil d'Administration a mis en place, lors de sa réunion du 23 novembre 2010, les deux Comités spécialisés (Comité d'Audit et Comité des rémunérations).

Réunions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 Juillet 2011

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises. Ces réunions ont notamment porté sur :

- L'examen des comptes annuels et semestriels du groupe et de la société ;
- L'abandon de créance au bénéfice de la société PARAMAT ;
- La réalisation d'augmentations du capital social.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil, communiqué sans délais aux Administrateurs et approuvés lors de la réunion suivante.

Nous vous précisons que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2011 ont été arrêtés au cours de la séance du 28 novembre 2011.

II - Principes et règles de détermination des rémunérations et des avantages alloués aux membres du Conseil d'Administration

Le Comité des rémunérations se réunit chaque année afin d'examiner la politique de la Société en matière de rémunérations et d'égalité professionnelle. Il émet un rapport qui est présenté au Conseil.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence alloués aux Administrateurs. Le Conseil d'Administration détermine chaque année les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres. Il a été décidé de ne pas distribuer les jetons de présences alloués au Conseil par l'Assemblée Générale réunie le 31 janvier 2011.

Il est proposé à l'Assemblée Générale se réunissant le 31 janvier 2012 d'attribuer un montant global de 11.000 Euros au Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 juillet 2011.

Informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce :

1° Structure du capital de la société :

La structure du capital de la société est la suivante :

	Au 31 juillet 2011	
	Nombre d'actions	% du capital
Sous-total famille	1.250.078	41,80 %
Personnes morales	724.616	24,23 %
Public	1.016.277	33,97 %
TOTAL	2.990.971	100,00 %

2° Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 : *Aucune restriction de cette nature n'est prévue.*

3° Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 : *Le capital social est détenu à 42% par la famille Roturier. Les acteurs les plus importants sont IDIA, SOCADIF (du Groupe Crédit Agricole), BNP DEVELOPPEMENT et la région Picardie.*

4° Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : *Il n'existe aucun détenteur de droits de contrôles spéciaux.*

5° Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : *Il n'existe aucun mécanisme de contrôle de cette nature*

6° Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

7° Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société : *L'assemblée sous forme ordinaire a compétence pour nommer les membres du Conseil d'administration et, sous forme extraordinaire, pour modifier les statuts.*

8° Pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : L'assemblée générale a délégué au conseil ses compétences pour l'émission ou le rachat d'actions, pour l'émission d'actions et de titres de créances sous diverses formes.

9° Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

10° Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

III - Procédure de contrôle interne et de gestion des risques mise en place au sein du GROUPE EUROMEDIS

III.1 – Procédure de contrôle interne

Comme pour l'exercice précédent, la société EUROMEDIS GROUPE maintient ses efforts relatifs notamment à l'intégration des nouvelles sociétés et la mise à niveau des magasins les moins rentables à ce jour.

En raison de ce développement, le Groupe entend continuer à structurer ses procédures de contrôle interne mises au point en vue d'assurer, de façon non exhaustive :

- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

III.1.1 - Organisation du contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS

- Acteurs internes

Le contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS repose sur une implication des responsables des différentes unités opérationnelles du Groupe.

La fonction financière de la société EUROMEDIS GROUPE repose sur un Directeur Administratif et Financier assisté d'un Responsable du contrôle de gestion et d'un Responsable comptable.

La mise en place d'un contrôle de gestion permet à la Direction de piloter et d'orienter ses décisions en s'appuyant sur des tableaux de bords (compte d'exploitation de gestion par société et par magasin, suivi du chiffre d'affaires groupe, suivi des frais généraux et frais des commerciaux), indicateurs (marges brutes d'exploitation, poids des frais généraux) et ratios.

Le Responsable du contrôle de gestion s'appuie sur la comptabilité générale et analytique pour l'élaboration de ces tableaux de bord.

Par ailleurs, le pôle financier avec l'appui des Directeurs régionaux et des responsables de sites établit pour chacun des sites d'exploitation des prévisions à cinq ans. Celles de l'exercice en cours peuvent être actualisées en fonction de l'évolution des résultats des sites proprement dit.

Des situations trimestrielles sont réalisées sur des sites fragilisés afin qu'en cours d'année des mesures puissent être prises pour redresser leur exploitation. Des arrêtés semestriels obligatoires permettent également à la direction d'apporter d'éventuelles corrections en matière de gestion financière, commerciale et technique.

Le pilotage du processus de contrôle interne est en effet une des responsabilités fondamentales du Conseil d'Administration, de la Direction Générale du Groupe EUROMEDIS et de la Direction de chaque unité opérationnelle.

Au sein de la Direction financière du Groupe, le Directeur Administratif et Financier assisté du Responsable du contrôle de gestion et celui de la comptabilité interviennent dans l'élaboration et le contrôle de l'information financière du Groupe EUROMEDIS. Ils sont chargés spécifiquement du budget, de la trésorerie, des financements et des relations investisseurs.

Les réunions commerciales mensuelles mises en place lors de l'exercice précédent se sont poursuivies sur l'exercice écoulé et permettent de fixer les objectifs commerciaux, suivre les réalisations, analyser les écarts et mener les actions utiles. Se réunissent le directeur général distribution et les 6 directeurs régionaux.

- Acteurs externes

Il s'agit pour l'essentiel des Commissaire aux Comptes, au nombre de deux cabinets, et du cabinet d'expertise comptable. En outre, la Société est en collaboration avec un cabinet d'avocat conseil d'entreprises pour les domaines juridiques concernant la Société.

III.2- Procédures mises en place au sein de la Société et des filiales

III.2.1 Procédures propres à la société EUROMEDIS GROUPE

a) Procédures générales

Les procédures principales concernant EUROMEDIS GROUPE sont les suivantes :

- les autorisations de signatures bancaires sont limitées aux personnes suivantes : Monsieur Jean-Pierre ROTURIER et Madame Danielle ROTURIER,
- les engagements de dépenses de la Société sont contrôlés par le Président, et, en fonction du degré d'importance, par les directeurs généraux.

b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier

Une situation intermédiaire et les comptes annuels (de la société ainsi que les comptes consolidés) sont préparés en relation entre les services comptables de la société et le cabinet d'expertise comptable.

Les comptes consolidés ont été établis conformément au référentiel international IFRS.

Les commissaires aux comptes contrôlent les comptes à l'état de projet avant que ces derniers ne soient arrêtés par le Conseil d'Administration.

Pour l'établissement des comptes consolidés, le processus précédemment décrit s'applique également aux comptes de l'ensemble des filiales du Groupe.

Une attention toute particulière est portée sur les points suivants :

- l'appréciation de la valeur actuelle des titres de participation au niveau de la société,
- l'appréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition au niveau des comptes consolidés à partir notamment des calculs de flux de trésorerie actualisés en application de la norme IAS 36.

III.2.2 Procédures applicables aux filiales

a) Procédures générales

Achats

Les sociétés du Groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction. La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes.

A cet effet le règlement des fournisseurs est effectué suivant l'établissement systématique d'un bon à payer visé par la comptabilité et avalisé par la Direction.

Le contrôle porte également sur la cohérence des modalités et des caractéristiques des crédits documentaires avec comparaison entre la facture pro forma adressée par le fournisseur et l'ouverture de la lettre de crédit documentaire transmise par l'établissement bancaire.

Stocks

L'évaluation des stocks constitue un risque significatif dans le type d'activité réalisée par notre société. La société EUROMEDIS GROUPE s'est dotée des moyens nécessaires pour optimiser la gestion des stocks (ERP Générique pour les produits à marque propre devant être étendu sur la distribution d'ici 24 mois).

Actuellement les stocks sont contrôlés par les responsables des magasins et par les responsables régionaux pour la distribution et par la Direction Générale des Laboratoires Euromedis pour les produits à marque propre.

Ventes – Gestion des points de ventes

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, des procédures rigoureuses sont appliquées de la Direction au chargé de clientèle.

Une assurance COFACE existe pour la clientèle export. Pour les autres clients, à l'exception de la clientèle de particuliers, des renseignements sont pris avant l'ouverture de compte auprès de prestataires spécialisés.

En outre pour chaque point de vente n'appartenant pas au Groupe, qu'il soit adhérent ou franchisé, un contrôle est effectué par le Directeur du Groupement. Ce contrôle porte essentiellement sur la présence, dans les rayons du magasin, des produits du catalogue.

b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier

La cohérence mensuelle entre le chiffre d'affaires issu de la gestion commerciale et celui repris par la comptabilité générale fait l'objet d'un contrôle mensuel.

Plus particulièrement les marges des LABORATOIRES EUROMEDIS font l'objet d'une analyse quotidienne.

III.3- Procédures de gestion des risques

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale analysent périodiquement les risques encourus ou potentiels.

A ce stade, les risques sont identifiés en 3 catégories :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de marché.

- Risques opérationnels

Les risques opérationnels concernent les risques avec les clients et les fournisseurs ainsi que les risques informatiques.

- Risques juridiques

Les activités du Groupe relevant du domaine de la Santé sont soumises à une réglementation stricte. Le Groupe dispose d'un directeur qui s'assure du respect des dispositions applicables.

-

- Risques de marché

Les risques de marché peuvent être répartis en quatre catégories :

- Risque de change ;
- Risque de taux ;
- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité.

Ces différents risques sont détaillés dans la partie du Rapport de gestion sur les facteurs de risques.

IV - Pouvoirs du Président-Directeur Général

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur Général de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Juillet 2011.

V - Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont celles par les dispositions de l'article 19 des statuts de votre Société, disponibles au siège social de la Société.

En application du Décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 qui transpose en droit français la Directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007, les documents communiqués aux assemblées générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site internet 21 jours avant la tenue de celle-ci.

16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société EUROMEDIS GROUPE SA

Exercice clos le 31 juillet 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société EUROMEDIS GROUPE SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 13 janvier 2012

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK Fiduciaire
Manuel NAVARRO



DFM Expertise & Conseil
Louis DAMEZ



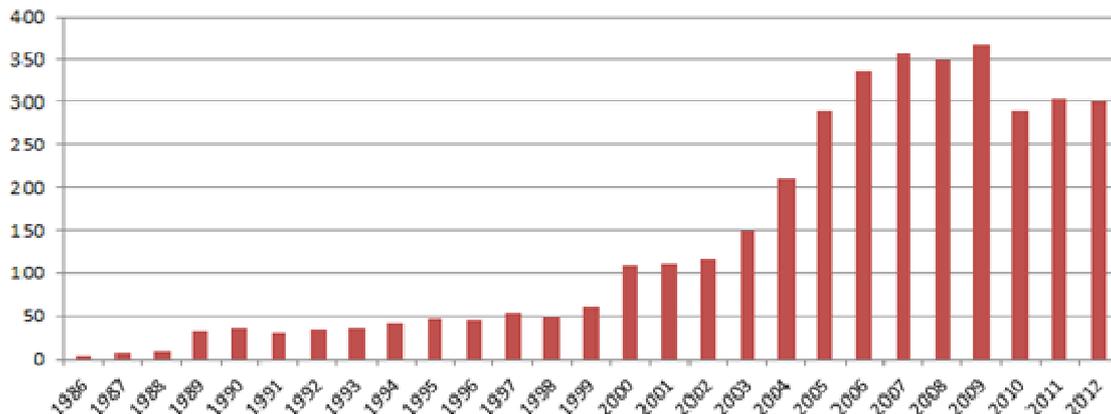
16.6. Composition de l'Equipe de Direction

L'équipe de Direction est constituée de 14 personnes :

Jean-Pierre Roturier	Président et Directeur Général d'EUROMEDIS GROUPE.
Danielle Roturier	Directeur Général Déléguée d'EUROMEDIS GROUPE.
Nadine Pointeau	Pharmacien Responsable des approvisionnements des Lab. EUROMEDIS.
Daniel Schlichter	Directeur Général Distribution
Gérard Lanchantin	Directeur PARAMAT Groupement Franchise.
Michel Gauthier	Président de PHARMARÉVA.
Mathieu Roturier	Directeur Général des Lab. EUROMEDIS.
Nathalie Lamorinière	Responsable Comptable.
Hervé Voldoire	Directeur des ventes des Lab. EUROMEDIS.
Jacques Delebarre	Responsable Marketing.
Eddie Zerbib	Responsable Assurances Qualité.
Nicolas Paintiaux	Responsable logistique.
Pascal Dubourgais	Directeur BIOMAT
Camille Roturier	Responsable DR Medical

17. SALARIÉS

17.1. Evolution des effectifs moyens consolidés à fin juillet de chaque année depuis la création de la Société



17.2. Effectifs par société

Par société	31.01.2012		31.07.2011		31.07.2010	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Euromedis Groupe	12	4%	13	4%	12	4%
Laboratoires Euromedis	57	19%	55	18%	58	19%
Paramat	174	58%	174	57%	172	57%
Biomat	13	4%	16	5%	8	3%
DR Médical	6	2%	8	3%	8	3%
Carmaux	6	2%	6	2%	6	2%
Pharmaréva	32	11%	32	11%	26	9%
TOTAL	300	100%	304	100%	290	95%

17.3. Organisation des effectifs du Groupe

A° Répartition de l'effectif à la fin des exercices 2009/2010, 2010/2011 et 6 mois 2011/2012 :

	31.01.2012		31.07.2011		31.07.2010	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Direction Générale	5	2%	5	2%	3	1%
Commercial	43	14%	43	14%	64	22%
Administration	128	43%	132	43%	111	37%
Autres	124	41%	124	41%	112	37%
TOTAL	300	100%	304	100%	290	95%

Par fonction	31.01.2012		31.07.2011		31.07.2010	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Cadres	53	18%	53	17%	50	16%
Non Cadres	247	82%	251	83%	240	79%
TOTAL	300	100%	304	100%	290	95%

Par fonction	31.01.2012		31.07.2011		31.07.2010	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
CDI	278	93%	278	91%	278	91%
CDD	20	7%	25	8%	8	3%
Contrat de Qualif, App.	2	1%	1	0%	4	1%
TOTAL	300	100%	304	100%	290	95%

B° Moyenne d'âge de l'effectif

La moyenne d'âge de l'effectif était de 39 ans au 31 juillet 2011 et de 42 ans au 31 janvier 2012.

17.4. Participations et options de souscription et / ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants

17.4.1. Contrat d'intéressement et participation

Il n'existe pas de contrat d'intéressement au sein d'EUROMEDIS GROUPE.

17.4.2 Options de souscription et / ou d'achat d'actions

Néant.

17.4.3. Actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 3 octobre 2005 puis des 30 janvier 2009 et 31 janvier 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE.

✦ Aux termes de sa réunion en date du 4 octobre 2005, le Conseil a décidé de procéder à l'attribution de 4.300 actions réparties entre 15 salariés de la Société et a adopté à l'unanimité le plan d'attribution gratuite d'actions.

Aux termes d'une réunion du 18 février 2008 à 10 heures, le Conseil d'Administration a constaté l'attribution définitive de 3.750 actions à 12 salariés de la Société, la période d'acquisition étant arrivée à son terme. Cette attribution définitive a représenté une augmentation de capital d'un montant nominal de 7.100 Euros réalisée par incorporation de réserves. Ces actions sont inscrites en compte depuis le 20 février 2008 et les salariés ont la qualité d'actionnaires depuis cette même date, étant précisé qu'ils ont l'obligation de conserver ces titres pendant une période de deux années après laquelle les titres seront librement négociables.

✦ Aux termes de sa réunion en date du 12 février 2007, le Conseil a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 4.000 actions réparties entre 15 salariés de la société.

Le Conseil devait procéder courant février 2009 à l'attribution définitive des 4.000 actions aux 15 salariés de la Société. En raison de difficultés techniques rencontrées avec le gestionnaire des titres, cette opération n'a pu être réalisée et sera effectuée début 2011 concomitamment à l'attribution définitive des actions attribuées par votre Conseil en février 2008.

✦ Aux termes de sa réunion en date du 18 février 2008 à 11 heures, le Conseil a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 3.750 actions réparties entre 15 salariés de la société.

Les Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 30 janvier 2009 et 31 janvier 2011 ont renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE. Cette autorisation a été renouvelée pour la dernière fois, pour une période de trente-huit mois ayant commencé à courir à compter de l'assemblée du 31 janvier 2011.

Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux :

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'AG des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social	Mandataires sociaux	Nombre d'actions	Valorisation des actions (à la période de l'acquisition)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Actions nouvelles	Mathieu Roturier	250	2 600	oct-05	févr-08	néant
Actions nouvelles	Mathieu Roturier	250	3 425	févr-07	mars-11	néant
Actions nouvelles	Mathieu Roturier	250	1 863	févr-08	mars-11	néant
Total		750				

17.5. Participations des salariés dans le capital de la Société

La Société n'a procédé à aucune autre attribution d'actions gratuites aux salariés hormis celles décrites au 17.4.3 du présent Document de référence.

Au 31 juillet 2009, a été constituée une Union Economique et Social (UES) avec effet rétroactif au 31 juillet 2007 regroupant les structures suivantes :

- Laboratoires Euromedis
- Paramat
- Euromedis Groupe
- BIOMAT

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société au 31 janvier 2012 :

Actionnaires d'EUROMEDIS GROUPE :	au 31 janvier 2012				Au 31 juillet 2011			
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Pleine propriété :								
Jean-Pierre Roturier	658 982	22,03%	1 311 914	33,07%	652 932	21,83%	1 305 864	33,06%
Danielle Roturier	212 570	7,11%	425 140	10,72%	218 620	7,31%	437 240	11,07%
RMC (1)	157 406	5,26%	184 867	4,66%	157 406	5,26%	157 406	3,98%
Mathieu Roturier	73 270	2,45%	73 280	1,85%	73 270	2,45%	73 280	1,86%
Camille Roturier	72 520	2,42%	72 530	1,83%	72 520	2,42%	72 530	1,84%
Usufruit :								
Jean-Pierre Roturier	37 500	1,25%	75 000	1,89%	37 500	1,25%	75 000	1,90%
Danielle Roturier	37 500	1,25%	75 000	1,89%	37 500	1,25%	75 000	1,90%
Nue-propriété :								
Camille Roturier	37 500	-	-	-	37 500	-	-	-
Mathieu Roturier	37 500	-	-	-	37 500	-	-	-
Sous-total famille Roturier	1 249 748	41,78%	2 217 731	55,91%	1 249 748	41,78%	2 196 320	55,60%
IDIA (2)	187 812	6,28%	187 812	4,73%	187 812	6,28%	187 812	4,75%
SOCADIF (2)	208 232	6,96%	208 232	5,25%	208 232	6,96%	208 232	5,27%
GSD	130 000	4,35%	130 000	3,28%	130 000	4,35%	130 000	3,29%
BNP DEV	190 000	6,35%	190 000	4,79%	190 000	6,35%	190 000	4,81%
Sous-total investisseurs	716 044	23,94%	716 044	18,05%	716 044	23,94%	716 044	18,13%
Picardie investissement	8 572	0,29%	17 144	0,43%	8 572	0,29%	17 144	0,43%
Actions auto-détenues (3)	29 159	0,97%	0	0,00%	31 173	1,04%	0	0,00%
Public	987 448	33,01%	1 015 655	25,61%	985 434	32,95%	1 020 754	25,84%
Sous total public	1 025 199	34,28%	1 032 799	26,04%	1 025 179	34,28%	1 037 898	26,27%
TOTAL	2 990 971	100%	3 966 574	100%	2 990 971	100%	3 950 262	100%

(1) RMC est une société civile détenue à 100% par la famille Roturier

(2) IDIA et SOCADIF sont des sociétés du Groupe Crédit Agricole

(3) Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité

La société de droit néerlandais Value 8 N.V. (Po Box 26, 1400AA Bussum, Pays-Bas) a déclaré, par courrier reçu par l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2012 complété par un courrier le 5 avril 2012, avoir franchi en hausse le seuil de 5% du capital d'EUROMEDIS GROUPE et détenir 159.222 actions et autant de droits de vote d' EUROMEDIS GROUPE représentant 5,32% du capital et 3,86% des droits de vote.

EUROMEDIS GROUPE ne dispose d'aucune information supplémentaire sur la société Value 8 N.V.

Au 31 janvier 2012, les actions détenues par la société étaient au total de 29 159 actions, représentant 0,97 % du capital, avec droits de vote nuls.

18.2. Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration

A la date du présent Document de référence, IDIA, SOCADIF, BNP CAPITAL DEVELOPPEMENT et Picardie Investissement ne sont pas représentés au Conseil d'Administration.

18.3. Droits de vote des principaux actionnaires

Article 13 des statuts de la société EUROMEDIS GROUPE – DROIT DE VOTE DOUBLE

L'assemblée générale décide d'instituer un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquels il bénéficierait déjà de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible de la toute propriété, de l'usufruit ou de la nue-propriété, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra s'il le désire renoncer définitivement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

18.4. Contrôle de la Société.

A ce jour, la famille Roturier détient 41,78% du capital et 55,91% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE. La famille Roturier a l'intention de rester l'actionnaire de référence de la Société.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires, ni d'action de concert entre les membres de la famille Roturier, ni d'engagement de vendre ou d'acquérir des actions d'EUROMEDIS GROUPE ou de ses filiales, ni de droits ou d'accords particuliers limitant ou augmentant le pouvoir de décision d'un actionnaire familial par rapport au nombre d'actions et de droits de vote qu'il détient.

Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont, notamment :

- La constitution d'un comité d'audit et de rémunération,
- La nomination de deux administrateurs indépendants représentant deux cinquième du Conseil d'administration
- La mise en place des mesures permettant de se conformer aux dispositions françaises sur le gouvernement d'entreprises en choisissant de se référer au code de gouvernance d'entreprises pour les Valeurs moyennes et petites (VAMP) établi par MIDDLENEXT
- Le suivi progressif de l'application des recommandations R1 à R15 du code de gouvernance MIDDLENEXT.

18.5. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle, pacte d'actionnaires, action de concert

A la connaissance de la société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

18.6. Nantissement, garantie et sûreté des actions EUROMEDIS GROUPE

Il n'existe aucun nantissement, garantie ou sûreté sur les actions de l'émetteur.

18.7. Nantissement, garantie et sûreté des actifs EUROMEDIS GROUPE

En garantie d'emprunts souscrits, EUROMEDIS GROUPE a nanti les actifs suivants et s'est portée caution ainsi :

Nantissements donnés

Nature Immobilisations	Société concernée	Bénéficiaire	Objet du nantissement	Montant
Incorporelle	PARAMAT	CREDIT DU NORD	Fonds de commerce	260 000 €
Incorporelle	PARAMAT	BFCC	Gravigny	200 000 €
Incorporelle	PARAMAT	SOCIETE GENERALE	Fonds de commerce NEUILLY SOUS CLERMONT	1 350 000 €
Immobilisations Incorporelles				1 810 000 €
financière	PARAMAT	SOCIETE GENERALE/ CN	Titres AQUITAINE SANTE	1 500 000 €
financière	PARAMAT	BNP	Titres Intermédical	375 000 €
financière	S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS	SOCIETE GENERALE	Titres MPH Médical	550 000 €
Immobilisations Financières				2 425 000 €
TOTAL				4 235 000 €

Cautions données

Objet	Personne morale	Société concernée	Bénéficiaire	Montant
Croissance externe	SarL EP MEDICAL NORD	PARAMAT	CREDIT COOPERATIF	200 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	BNP PARIBAS	700 000 €
emprunt équipement	S.A PHARMAREVA	sarL A.P.M	CREDIT MUTUEL	20 000 €
emprunt agencement	S.A PHARMAREVA	sarL A.P.M	CREDIT MUTUEL	30 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS (sarL EP MÉDICAL)	SOCIETE GENERALE	550 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarL PARAMAT	BANQUE POPULAIRE	500 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarL PARAMAT	CREDIT DU NORD	260 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	SarL EP MEDICAL NORD	BNP PARIBAS	375 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	SOCIETE GENERALE	1 350 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	SOCIETE GENERALE/CREDIT NORD	1 500 000 €

Les éléments présentés en hors bilan dans les comptes consolidés au 31 juillet 2011 et au 31 janvier 2012 sont exhaustifs.

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les conventions réglementées conclues entre EUROMEDIS GROUPE et ses administrateurs, directeurs généraux, membres du directoire ou du conseil de surveillance ou avec des sociétés ayant des administrateurs, des directeurs généraux, des membres du directoire ou du conseil de surveillance communs avec EUROMEDIS GROUPE sont présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2011 figurant au chapitre 20 du présent Document de référence.

Il n'existe pas d'informations à fournir au titre de l'IAS24 : identification des parties liées au sens d'IAS 24, et transactions avec lesdites parties liées.

Il n'existe pas de relation particulière entre le Groupe (société mère et société comprises dans le périmètre de consolidation) et les actionnaires minoritaires que sont MM Michel Gautier dans PHARMAREVA, Michel Garcia et Patrick Coutelin dans MEDIS SANTE, relation qui aurait à être mentionnée soit au titre des conventions réglementées soit au titre des informations à fournir en application de la norme IAS24.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques consolidées

Les comptes consolidés et sociaux clos au 31 juillet 2009 et au 31 juillet 2010 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sont repris dans les rapports financiers annuels 2009 et 2010 publiés les 28 janvier 2010 et 31 janvier 2011, et sont à disposition sur le site internet du Groupe.

20.1.1. Comptes consolidés au 31 juillet 2011

I – ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2011	31.07.2010
		Net	Net
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition	4-2	1.603	1.603
Incorporels des sites	4-1	11.216	11.253
Autres immobilisations incorporelles	4-1	118	163
Immobilisations corporelles	4-3	6.814	5.109
Titres mis en équivalence		124	200
Autres actifs financiers	2-7 / 4-4	355	336
Impôts différés	2-15	645	427
Total actifs non courants		20.875	19.091
Actifs courants	2-9		
Stocks	2-8 / 4-5	12.840	14.310
Clients et comptes rattachés	4-6	14.661	13.841
Autres actifs courants	4-7	6.156	4.340
Trésorerie et équivalents	2-10 / 4-8	1.630	3.928
Total actifs courants		35.287	36.419
Total actifs destinés à être cédés		0	0
TOTAL GENERAL		56.162	55.510

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2011	31.07.2010
Capitaux Propres			
Capital	2-12	5.982	4.772
Primes d'émission		9.158	7.707
Actions propres		-148	-151
Réserves consolidées part du Groupe		6.043	5.234
Résultat part du Groupe		-814	835
Capitaux propres – part du Groupe		20.221	18.397
Intérêts minoritaires		-46	-43
Total capitaux propres		20.175	18.354
Passifs non courants			
Emprunt obligataire convertible	2-14 / 4-9		2.349
Autres dettes financières	4-9	3.467	3.573
Impôts différés	2-15	2.434	2.451
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2-17 / 4-18	348	380
Autres passifs non courants		-	-
Total passifs non courants		6.249	8.753
Passifs courants			
Autres provisions	4-10	53	31
Emprunt obligataire convertible		2.471	2.571
Autres dettes financières	4-9	10.064	10.696
Fournisseurs et comptes rattachés		13.585	11.543
Autres passifs courants	4-11	3.565	3.562
Total courants		29.738	28.403
TOTAL GENERAL 1 à 3		56.162	55.510

II - RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2011	31.07.2010
Produits des activités ordinaires (chiffres d'affaires)	4-13	65.857	64.158
Autres produits	4-14	728	1.052
Achats de marchandises et matières premières		42.351	38.130
Frais de personnel		10.791	10.997
Dotations aux amortissements d'exploitation		1.054	990
Dotations aux provisions d'exploitation		557	190
Autres charges	4-15	12.426	12.764
Résultat opérationnel		-594	2.139
Charges Financières	4-16	688	951
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		62	78
Résultat avant impôt		-1.220	1.266
Impôts	4-17	-397	457
Résultat net de la période		-823	809
Part des minoritaires		-9	-26
Part de la société mère		-814	835

III – AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Conformément aux dispositions de la norme IAS1 révisée, le tableau des « Autres éléments du résultat global » présente les charges et produits directement enregistrés en capitaux propres.

Ces éléments sont désormais repris globalement sur le tableau de variation des capitaux propres.

(en milliers d'euros)	31.07.2011	31.07.2010
Résultat net consolidé	-823	809
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Couverture des flux de trésorerie	-	-
Différences de conversion	-	-
Autres	-	-
Total des autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global consolidé	-823	809

IV - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Minoritaires	Total
Situation au 31/07/2009	4.772	7.707	-176	7.718	-2.484	-12	17.525
Résultat net de la période					835	-26	809
Autres éléments du résultat global							
Résultat global consolidé					835	-26	809
Affectation du résultat 31/07/2009				-2.484	2.484	-	-
Distribution de dividendes						-5	-5
Opérations sur actions propres			25				25
Situation au 31/07/2010	4.772	7.707	-151	5.234	835	-43	18.354
Résultat net de la période					-814	-9	-823
Autres éléments du résultat global							
Résultat global consolidé					-814	-9	-823
Affectation du résultat 31/07/2010				835	-835		
Divers				5		6	11
Augmentation de capital	1.210	1.451		-31			2.630
Opérations sur actions propres			3				3
Situation au 31/07/2011	5.982	9.158	-148	6.043	-814	-46	20.175

V - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.07.2011	31.07.2010
Résultat net consolidé	-823	809
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1.054	989
Impôts différés	-236	-140
Capacité d'autofinancement	-5	1.658
Augmentation, diminution des stocks	1.470	579
Augmentation, diminution des créances clients	-820	-219
Augmentation, diminution des autres créances	-1.816	456
Augmentation, diminution des dettes fournisseurs	2.042	1.464
Augmentation, diminution des autres dettes	-6	-4
Variation nette des actifs et passifs courants	870	2.276
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	865	3.934
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	25	65
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-2.701	-1.244
Augmentation, diminution des prêts et dépôts	57	27
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise	-	-
Flux de trésorerie d'investissements	-2.619	-1.152
Variation nette de la trésorerie après investissements	-1.754	2.782
Encaissements d'emprunts	1.759	3.031
Remboursement partiel emprunt obligataire	-2.331	-
Remboursements des autres emprunts	-2.063	-1.268
Augmentations de capital	2.630	-
Divers	12	-4
Opérations sur actions propres	3	24
Flux de trésorerie de financement	10	1.783
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-1.744	4.565
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	-2.838	-7.403
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	-4.582	-2.838

Détail de la trésorerie	Début de période	Fin de période
Banques actif	3.928	1.630
Banques passif	-6.766	-6.212
Total	-2.838	-4.582

Une augmentation de capital a été réalisée pour 2,6 M€, mais la trésorerie se dégrade de 1.744 K€ du fait :

- de l'impact de la perte de la période.
- du remboursement de la première moitié de l'emprunt obligataire à échéance en août 2010. Pour réaliser ce remboursement, le groupe avait levé un emprunt de 2.000 K€ qui avait été perçu et enregistré au 31/07/2010.
- du poids des remboursements d'emprunts et de la part autofinancée des investissements.

VI. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Annexe au bilan consolidé arrêté au 31 juillet 2011, dont le total est de 56.162 K€ et au compte de résultat de la période dégageant une perte consolidée de 823 K€.

Les comptes couvrent la période du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2011.

Les données fournies sont exprimées en milliers d'euros (K€).

EUROMEDIS GROUPE est une société anonyme de droit français, dont le siège social est à NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1^{er} AOUT 2010 AU 31 JUILLET 2011 – EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 JUILLET 2011 – CHANGEMENT D'ESTIMATION.

1.1. Faits marquants de la période.

L'activité à Marque Propre affiche une progression de ses ventes avec un très bon dernier trimestre mais a subi d'une part de fortes hausses sur les deux matières naturelles (latex et coton) et d'autre part un cours euro/dollar défavorable.

L'activité vente/location marque un léger recul lié à un retard de chiffre d'affaires dans la vente chez PARAMAT et chez BIOMAT et à des décalages d'installation d'équipements en blocs opératoires.

Cependant, compte tenu de l'amélioration du point mort, la division gagne deux points de marge commerciale.

1.2. Opérations particulières de la période.

Un Conseil d'Administration du 31 janvier 2011 a constaté l'augmentation de capital de 14 K€ par incorporation de réserves consécutive à l'attribution gratuite aux salariés de 7.000 actions nouvelles de 2 €.

Le capital social a ainsi été porté de 4.771.554 € à 4.785.554 €, divisé en 2.392.777 actions de 2 € de valeur nominale chacune.

Un Conseil d'Administration du 25 mars 2011 a constaté l'augmentation de capital consécutive à l'émission de 598.194 actions nouvelles d'une valeur de 2 € de nominal, soit un montant nominal total de 1.196.388 €, portant le capital social de 4.785.554 € à 5.981.942 €.

Ces actions avaient été proposées au public les 3 et 11 mars 2011.

Le prix de souscription était de 4,50 €, incluant 2,50 € de prime d'émission.

Euromedis Groupe rappelle que l'opération de remboursement des obligations convertibles devant intervenir initialement le 31 juillet 2010 a été renégociée.

Les modifications ont été les suivantes :

1. Levé d'un emprunt de 2.000 K€ en juillet 2010 en vue de faciliter le remboursement de la moitié de l'emprunt obligataire à échéance en août 2010. Le remboursement du solde des obligations convertibles avait alors été reporté au plus tard au 31 décembre 2012.
2. Modification du taux d'intérêts : jusqu'au 31 juillet 2010, les obligations ont porté intérêts au taux annuel de 4,75 % du nominal. A compter du 1^{er} août 2010, le taux annuel est porté à 5,25 % du nominal.
3. Modification de la partie de conversion des obligations en actions : chaque obligation de 19 euros de nominal pourra être convertie en 1.5 action d'une valeur nominale de 2 euros à compter du 1^{er} août 2010.

1.3. Evénements postérieurs

Les 123.625 obligations restantes ont été remboursées le 1^{er} août 2011.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du groupe Euromédis sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards (règlement 1606 / 2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002). Les normes prises en compte sont celles adoptées par l'Union Européenne jusqu'au 31 juillet 2011.

2.1. Méthodes de consolidation :

- Les sociétés dépendantes sont intégrées globalement. Cette méthode vise à substituer, dans le patrimoine de la société mère, les titres des sociétés consolidées par l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces mêmes sociétés. Les capitaux propres résultant sont scindés entre intérêts du Groupe et intérêts minoritaires. Dans les sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS, PARAMAT, D.R. MÉDICAL, RDJ, LABORATOIRES EUROMEDIS Italie, CARMAUX MEDICAL et BIOMAT, le pourcentage de contrôle de la société EUROMEDIS GROUPE est supérieur à 50% et représente un contrôle exclusif. Ces sociétés sont donc intégrées globalement. Les sociétés contrôlées par le Groupe conjointement avec d'autres associés sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à ne retenir que les pourcentages d'actifs, de passifs, d'opérations de résultat revenant aux seuls intérêts de la société mère.
- La société EUROMEDIS GROUPE détient 49,92% de PHARMARÉVA et la contrôle conjointement avec la société GAUTIER MÉDICAL. La société PHARMARÉVA est intégrée selon la méthode de l'intégration proportionnelle ainsi que ses filiales MEDI MAT, ADAPTATION PARA MEDICALE, VAL DE LOIRE MEDICAL et HAUTE GARONNE MEDICAL.
- La société LA CABANE MEDICALE détenue à 32,78 %, la société MEDIS SANTE détenue à 33.33 % et sa filiale MEDIS SANTE PROVENCE sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 3.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 juillet.

Ont été éliminés :

Les comptes réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges des entreprises intégrées,

Les résultats internes à l'ensemble consolidé. Il s'agit notamment :

des intérêts facturés sur créances intra-groupe,

des distributions de dividendes internes.

2.2. Informations sectorielles :

La norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels, remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle, impose de présenter une information issue des reportings internes. Le groupe diffuse en note 6 une information alignée sur les reportings internes.

Le groupe a déterminé les secteurs d'activité suivants :

- Secteur Conception / Fabrication :
LABORATOIRE EUROMEDIS
LABORATOIRE EUROMEDIS Italie
RDJ

- Secteur Distribution / Location / Prestation :
PARAMAT
PHARMAREVA
MEDIMAT
ADAPTATION PARA MEDICALE
VAL DE LOIRE MEDICAL
HAUTE GARONNE MEDICAL
DR MEDICAL
LA CABANE MEDICALE
CARMAUX MEDICAL
MEDIS SANTE
MEDIS SANTE PROVENCE
BIOMAT

- Secteur Siège :
EUROMEDIS GROUPE

2.3. Réévaluation :

Le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.4. Immobilisations incorporelles / Ecarts d'acquisition :

2.4.1. Immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce des différents sites de distribution de Euromédis Groupe répondent aux critères d'identification d'un actif incorporel décrits par l'IAS 38 (magasins isolés ayant leur propre zone d'achalandage indépendante de toute enseigne, pouvant être exploités avec leurs actifs de support de façon indépendante, cessibles en fonction de critères de nature d'activité, de chiffre d'affaires et de rentabilité).

Un actif incorporel doit être comptabilisé si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être mesuré de façon fiable
-

Les fonds de commerce acquis par Euromédis Groupe sont valorisés pour le coût acquitté dans le cadre de la transaction, auquel s'ajoutent les frais accessoires d'acquisition.

Les fonds de commerce issus de regroupement d'entreprises sont valorisés en fonction des critères définis de nature d'activité, de chiffre d'affaires, de rentabilité et de suivi de la valeur, dans la limite de l'écart d'acquisition positif constaté lors du regroupement.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels. Ceux-ci sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de un à cinq ans.

Il n'y a pas de frais de développement.

2.4.2. Ecart d'acquisition :

Lors de la première consolidation d'une entreprise acquise, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée en se référant au concept de la valeur d'utilité ou de la valeur comptable quand cette dernière paraît la plus appropriée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

2.4.3. Suivi de la valeur des actifs incorporels et écarts d'acquisition:

Selon la norme IAS 36, la valeur au bilan des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition ne doit pas être supérieure à la plus élevée de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des cash-flows futurs. Cette valeur est testée une fois par an au minimum et dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La notion de perte de valeur s'appliquera aux unités génératrices de trésorerie (U.G.T.) basée sur l'organisation opérationnelle par secteur au sein du Groupe.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent (région au niveau du groupe). La valeur d'usage de l'U.G.T est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- Détermination des flux de trésorerie par la direction du groupe à partir des prévisions à moyen terme (prévisions sur 5 ans).
- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital. Ce taux est de 10,4 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable de l'U.G.T. ainsi déterminée est comparée à la valeur au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris goodwill). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T. et est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill.

Cinq axes principaux ont été retenus pour l'établissement des prévisions à moyen terme :

- Développement du MAD et du confort du Sénior :
 - Orienter nos équipes de vente vers les prescripteurs et les services de soins et d'aide à domicile pour faire la promotion de nos prestations.
 - Développer les gammes de confort dans les agences, rendre obligatoire les produits les plus courants, ce qui passe par un programme de réimplantation des surfaces de vente pour améliorer le merchandising et, à moyen terme, par le déménagement de certaines agences pour les réinstaller dans des zones commerciales à plus fort trafic client.
 - Etoffer le catalogue BIEN ETRE PARAMAT qui fait la démonstration de notre offre dans ce domaine, et intensifier sa diffusion nationale
 - Multiplier les actions promotionnelles sur les produits confort à l'attention des seniors.
 - Continuer la spécialisation de l'enseigne sur les produits de HANDICAP, autre clé d'entrée sur le marché du MAD.
- Poursuite des actions sur la marge
- Finalisation de la politique d'achat : recentrage des références et des sources d'approvisionnements
- Restructuration de la force commerciale
- Déclinaison de la politique marketing dans chaque site de distribution.

Une dépréciation de 37 K€ a été constatée au 31 juillet 2011.

2.5. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition par le Groupe.

Les crédits-baux immobiliers des sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS et RDJ, toutes deux intégrées globalement, sont retraités en immobilisations corporelles. Les dettes correspondantes sont incluses dans les emprunts et les intérêts sont portés au compte de résultat.

Les actifs immobiliers détenus en crédit bail sont comptabilisés au bilan au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations bénéficiant d'une subvention sont portées à l'actif du bilan pour le montant net de subvention.

Dans le cadre de la norme IAS 16, le groupe a isolé le coût de la toiture des constructions en Crédit-bail afin que ce composant qui a une durée de vie différente du reste de la construction puisse faire l'objet d'une comptabilisation distincte

(a noter que le plan d'amortissement des constructions en crédit-bail a été modifié au 01/08/2004, les durées d'amortissement retenues initialement de 20 et 25 ans étant passées à 30 ans). Les amortissements ont été recalculés de façon rétrospective

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par la valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions (crédit-bail)	30 ans
Toitures des constructions	20 ans
Agencements des constructions	10 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériels de transport	2 à 3 ans
Matériels et mobilier de bureau	2 à 10 ans

Le groupe ne détient pas d'immeubles de placement

2.6. Contrats de location :

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels Euromédis Groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif, la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyer sont maintenues en charges et réparties linéairement sur la durée du contrat.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les contrats de location relatifs au parc de véhicules ne sont pas retraités.

L'impact sur le résultat serait négligeable.

	31/07/2011	31/07/2010
Actif		
Immobilisations corporelles (valeur brute)	1.577	1.733
Immobilisations corporelles (valeur nette)	799	520
Passif		
Autres dettes financières	808	503

2.7. Actifs financiers non courants :

Les autres immobilisations financières (créances, prêts, dépôts...) sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.8. Stocks :

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré et n'incorporent ni frais financiers, ni frais de développement. Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à ce prix.

Politique de dépréciation des stocks :

Les stocks de l'activité Conception / Fabrication peuvent présenter 2 risques :

- la péremption des produits,
- la non-rotation des produits.

Le Groupe exerce un suivi très rigoureux des produits stériles qui comportent une date de péremption. Il arrive que des produits soient périmés (ou à une date proche de l'être) et ceux-ci sont détruits conformément à la réglementation en vigueur, de telle sorte qu'à la date de clôture, il n'y ait pas de produits devant être provisionnés.

Par ailleurs, sur les éventuels produits à rotation lente, le Groupe mène à chaque fois des actions (promotions, produits remis dans un nouvel emballage) de telle sorte que les produits puissent être vendus. En outre, les produits sont vendus, en général, à un prix au moins égal à leur prix d'achat. Au 31 juillet 2011, il a été constaté une provision de 30 K€ sur des stocks à rotation lente.

Les stocks de l'activité Distribution présentent pour seul risque la non-rotation.

Les actions menées dans les points de vente sont de même nature que pour l'activité Conception / Fabrication. Toutefois, si les mesures prises s'avèrent être insuffisantes, une dépréciation est constatée en tenant compte à la fois des perspectives de vente et de l'obsolescence éventuelle des produits.

Au 31 juillet 2011, il a été constaté une provision pour dépréciation à hauteur de 249 K€ sur les stocks ayant une rotation supérieure à 12 mois.

Par ailleurs, un litige est en cours sur une ligne de stocks pour laquelle il existe une clause de retour de marchandises. Ce litige porte sur une valeur de stocks de 450 K€ et le groupe a considéré qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation.

2.9. Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsqu'un risque de non recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée.

En raison de l'ancienneté de certaines créances, une provision complémentaire de 248 K€ a été enregistrée au 31 juillet 2011.

2.10. Autres actifs courants :

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire était inférieure à leur valeur nominale.

2.11. Trésorerie et équivalents :

Ce poste comprend les soldes bancaires et les valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées au compte de résultat.

2.12. Actifs destinés à être cédés :

Il n'existe pas d'actifs de cette nature à la date de clôture

2.13. Capital social, primes et réserves :

2.13.1. Composition du capital social :

Catégories de titres	A l'ouverture 01/08/2010	Créés pendant La période	Remboursées pendant La période	A la fin de la période	Valeur nominale
Actions ordinaires	2.385.777	605.194	-	2.990.971	2 €

2.13.2. Primes et réserves :

	31/07/2011	31/07/2010	Variation
Primes d'émission	9.158.	7.707	1.451
Réserves consolidées	6.043	5.234	809

2.14. Actions propres :

Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Les dépréciations et résultats de cessions des actions propres sont également imputés directement sur les capitaux propres.

Au 31/07/2011, le cours de bourse de l'action était de 4,40 € et EUROMEDIS GROUPE détenait 31.173 de ses propres actions valorisées à 137 K€.

2.15. Emprunt obligataire :

L'emprunt obligataire est présenté à hauteur de 2.349 K€ en passifs non courants (les nouvelles modalités de remboursement sont développées en note 1.2).

L'emprunt et les coûts d'emprunt n'ont pas fait l'objet d'une actualisation du fait du caractère non significatif de celle-ci.

2.16. Impôts sur les bénéfices :

2.16.1. Impôts exigibles :

L'impôt exigible est l'impôt calculé pour chaque société selon les règles fiscales qui lui sont applicables.

Un régime d'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes au 31/07/2011:

- EUROMEDIS GROUPE
- LABORATOIRES EUROMEDIS
- PARAMAT
- D.R. MEDICAL
- BIOMAT

2.16.2. Impôts différés :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture des comptes. Ils ne sont pas actualisés. Ils sont constatés au bilan et au compte de résultat pour tenir compte :

- des décalages temporaires existants entre le résultat fiscal et le résultat comptable,
- des déficits reportables,
- des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à l'exception de ceux liés aux écarts d'acquisition.

En application de la méthode du report variable, l'effet des variations du taux sur les impôts différés constaté antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les pertes fiscales reportables ne font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé actif que si ces dernières ont des chances d'être récupérées.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés au 31 juillet 2011 est de 33,33%, identique au taux retenu au 31 juillet 2010.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et en passifs non courants.

2.17. Provisions

Le groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements passés et devant se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être déterminé de façon fiable.

Les provisions incluent essentiellement :

- les provisions pour litiges
- les provisions pour avantages accordés au personnel.

2.18. Avantages accordés au personnel :

2.18.1. Avantages à court terme :

Les avantages à court terme (salaires, cotisations sociales, absences rémunérées) sont comptabilisés en charges au titre de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes dues à la clôture de l'exercice sont présentés au bilan en autres passifs courants.

2.18.2. Avantages postérieurs à l'emploi :

2.18.2.1. Régimes à cotisations définies :

Ils couvrent les cotisations versées aux régimes de retraite de la Sécurité Sociale et complémentaires. L'obligation du groupe est limitée au montant convenu pour le versement des cotisations. Le risque actuariel et le risque de placement incombent aux salariés.

Le montants de cotisations prises en charge sur l'exercice est donné en note 4.17.

2.18.2.2. Régimes à prestations définies :

Ils correspondent aux indemnités de fin de carrière calculées en fonction des dispositions des conventions collectives applicables aux sociétés du groupe. Le risque actuariel et le risque de placement incombent au groupe.

Les indemnités de fin de carrière ont été calculées par le Groupe selon la méthode des unités de crédit projetées en prenant en compte des hypothèses actuarielles moyennes pour l'ensemble du groupe (âge de départ à la retraite, taux d'actualisation, taux de progression des rémunérations, taux de turn over, taux de mortalité).

Les hypothèses retenues sont :

	31/07/2011	31/07/2010
Conventions collectives	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce
Age de départ à la retraite	60 à 65 ans	60 à 63 ans
Taux d'actualisation	4 %	4 %
Taux de progression des rémunérations	3 %	3 %
Taux de turn over	(1)	(1)

(1) taux variable selon l'âge du salarié et l'entreprise

Les écarts actuariels sont constatés intégralement en résultat.

Le groupe externalise partiellement le financement des engagements d'indemnités de fin de carrière auprès d'une compagnie d'assurances. Les fonds versés sont investis sur un support sécurisé géré par SOGECAP.

A la clôture, les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur.

La dette est présentée au bilan en passifs non courants pour son montant net (valeur actuelle de l'obligation sous déduction de la juste valeur des actifs).

La charge de l'exercice est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel.

Le détail des engagements et des actifs est donné en note 4.17.

2.19. Instruments financiers

Les instruments financiers sont présentés dans différents postes du bilan et sont regroupés en quatre catégories :

- les actifs et passifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat : cette catégorie comprend les actifs acquis ou les passifs assumés en vue d'une transaction à court terme et ceux rattachés à cette catégorie lors de la comptabilisation initiale selon les critères de la norme. A la clôture, ces actifs et ces passifs sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat. Cette catégorie comprend les valeurs mobilières de placement.
- Les placements détenus jusqu'à leur échéance : ce sont des actifs financiers à échéance déterminée que l'entité a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.
- Les prêts et créances émis et les dettes : ce sont des actifs et passifs non financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables. Cette catégorie comprend les dépôts et cautionnements, créances clients, autres créances, dettes fournisseurs et autres dettes évalués à l'origine à leur juste valeur, une dépréciation étant constatée par le biais du compte de résultat en cas de perte de valeur des actifs, ainsi que les créances et dettes financières, évaluées à l'origine à leur juste valeur et constatées à la clôture au coût amorti (valeur d'origine diminuée des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux effectif).
- Les actifs financiers disponibles à la vente : cette catégorie comprend les actifs financiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes (principalement les titres non consolidés). Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.

Un tableau récapitulatif des actifs et des passifs est fourni en note 4.12.

2.20. Calcul du résultat par action

Le résultat par action est déterminé en application de la norme IAS 33. Les calculs sont effectués de la manière suivante :

Résultat par action = résultat net part du Groupe / nombre d'actions existantes.

Résultat dilué par action = résultat net part du Groupe / (nombre d'actions existantes + nombre d'instruments dilutifs se convertissant en actions ordinaires [bons de souscription d'actions, obligations convertibles...]).

2.21. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires, qui correspondent au chiffre d'affaires, sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et de prestations de location de matériel.

Pour les ventes de marchandises, le chiffre d'affaires est constaté lorsque les risques et avantages sont transférés au client, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Pour les prestations, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le degré d'avancement de la transaction à la clôture peut être évalué de façon fiable, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont constatés pour tenir compte des décalages entre les dates de prise en compte du chiffre d'affaires et les dates de facturation.

2.22. Achats et Remises de fin d'année.

Euromédis Groupe reçoit chaque année des remises de fin d'année en fonction des volumes d'achats qu'elle réalise avec ses fournisseurs. Les accords sont généralement conclus par année civile. Des produits à recevoir ont été calculés au 31 juillet 2011 en tenant compte des remises reçues sur 2010.

2.23. Traitement comptable de la Contribution Economique Territoriale (CET).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et la Contribution Foncière des Entreprises, composantes de la CET, ont été considérées comme des taxes et par conséquent comme des charges opérationnelles de l'exercice. Reposant sur l'année civile, elles sont comptabilisées au prorata temporis au 31 janvier 2011.

NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés du groupe sont enregistrées en France.

3.1. Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Groupe se compose de :

Dénomination sociale	Adresse	Capital	%d'intérêt
Société mère			
S.A.EUROMEDIS GROUPE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	4.764.454 €	100%
Sociétés dépendantes : intégration globale			
S.A.LABORATOIRES EUROMEDIS	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	500.000 €	99,760%
sarl PARAMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	300.000 €	99,976%
sarl DR MEDICAL	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	7.622 €	100%
SCI RDJ	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.525 €	99,770%
Sarl LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	69.832%
SAS CARMAUX MEDICAL	18, avenue Albert Thomas – 81400 CARMAUX	64.000 €	99,976%
BIOMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	20.000 €	100 %

Sociétés associées : intégration proportionnelle

S.A. PHARMARÉVA	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	40.000 €	49,920%
sarl MEDI MAT	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	285.000 €	49,920%
Sarl ADAPTATION PARA MÉDICALE	ZI du Grand Port – 33320 Bègles France	8.000 €	34,944%
Sarl VAL DE LOIRE MEDICAL	Rue de l'ingénieur Morandière – 37260 Monts	20.000 €	34,944%
Sarl HAUTE GARONNE MEDICAL	Route de Clauzolles – 31410 NOE	10.000 €	29,95 %

Sociétés mise en équivalence

sarl LA CABANE MEDICALE	60, rue Victor Hugo – 24000 Périgueux France	15 250 €	32,779%
SAS MEDIS SANTE	89 boulevard Sakakini – 13000 marseille	15.000 €	33,33 %
MEDIS SANTE PROVENCE	ZI Les Palluds – 5, avenue de Millet 13400 AUBAGNE	2.500 €	26,66 %

3.2. Variation du périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation est identique à celui du 31 juillet 2010.

NOTE 4. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 JUILLET 2011

4.1. Immobilisations incorporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2011
Incorporels des sites	11.318			11.318
Autres immobilisations incorporelles	538	2		540
Total	11.856	2	-	11.858

Amortissements	Au 31/07/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2011
Incorporels des sites	65	37		102
Autres immobilisations incorporelles	375	47		422
Total	440	84		524

4.2. Ecart d'acquisition :

Ecart brut	Au 31/07/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2011
Laboratoires Euromedis	528			528
Médicale Industrie	412			412
MIBP	345			345
Phymed	50			50
Paramat	1.029			1.029
Pharamareva	157			157
RDJ	201			201
A3 Medical	106			106
Total	2.828	0	0	2.828

Dépréciations	Au 31/07/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2011
Laboratoires Euromedis	423			423
Médicale Industrie	329			329
MIBP	26			26
Phymed	0			0
Paramat	271			271
Pharamareva	81			81
RDJ	70			70
A3 Medical	25			25
Total	1.225	0	0	1.225

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis (voir note 2-4).
Il n'a pas été constaté de perte de valeur au 31 juillet 2011.

4.3. Immobilisations corporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2011
Terrains	344			344
Constructions	4.591	1.325		5.916
Insta Techn matériel outillage	6.333	744	281	6.796
Autres immobilisations	3.287	632	58	3.861
Total	14.555	2.701	339	16.917

Amortissements	Au 31/07/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2011
Terrains				
Constructions	2.621	194		2.815
Insta Techn matériel outillage	4.367	520	259	4.628
Autres immobilisations	2.460	254	54	2.660
Total	9.448	968	313	10.103

4.4. Autres actifs financiers :

	Au 31/07/2011	Au 31/07/2010
Titres non consolidés	11	10
Créances rattachées	62	41
Dépôts et cautions	209	228
Compte de liquidité	69	57
Autres	4	-
Total	355	336

4.5. Stocks et en-cours :

	Valeur brute au 31/07/2011	Dépréciation	Valeur nette au 31/07/2011	Valeur nette au 31/07/2010
Matières premières et marchandises	13.199	359	12.840	14.310

4.6. Clients et comptes rattachés :

	Valeur brute au 31/07/2011	Dépréciation	Valeur nette au 31/07/2011	Valeur nette au 31/07/2010
Clients et comptes rattachés	15.243	582	14.661	13.841

4.7. Autres actifs courants :

	31/07/2011	31/07/2010
Charges constatées d'avance :		
Achats facturés et non livrés	4.224	2.596
Autres charges constatées d'avance	303	678
Créances sociales et fiscales et débiteurs divers	1.629	1.066
Total	6.156	4.340

4.8. Trésorerie et équivalents

	31/07/2011	31/07/2010
Valeurs mobilières de placement	7	7
Disponibilités	1.623	3.921
Total	1.630	3.928

Les valeurs mobilières sont constituées de titres de FCP.
 Au 31/07/2011, les plus values latentes ne sont pas significatives.

4.9. Ventilation des échéances des emprunts et dettes financières :

	A moins d'1 an	A plus d'un an	Total général
Emprunt obligataire			
Emprunt	2.349		2.349
Intérêts courus	122		122
Total emprunt obligataire	2.471	-	2.471
Autres dettes financières			
Emprunts contractés	3.044	1.486	4.530
Intérêts courus sur emprunts	19		19
Emprunts crédits baux immobiliers	490	1.253	1.743
Emprunts locations financières	282	728	1.010
Soldes créditeurs de banques	6.049		6.049
Intérêts courus sur soldes créditeurs de banques	21		21
Autres dettes financières	159		159
Total autres dettes	10.064	3.467	13.531

Les nouvelles modalités de remboursement de l'emprunt obligataire, en cours, sont développées à la note 1.2.
 L'ensemble des contrats de prêts relatifs aux emprunts contient des clauses d'exigibilité anticipée classique, à savoir notamment :

- non paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non respect des engagements pris auprès des établissements financiers.

Les emprunts de 2 000 K€ levés pour faciliter le remboursement de la moitié de l'emprunt obligataire (note 1.2) sont assortis d'un engagement en matière de ratios financiers tels que décrit en note 7.3 (« engagements en matière de ratios financiers »).

La part à moins d'un an reclassée en actifs courants est de 1.500 K€.

Le groupe a souscrit en septembre 2010 un CAP d'un montant de 2.000.000 € pour se couvrir sur le risque de taux variable lié à ces emprunts levés auprès du pool bancaire en juillet 2010 pour un montant équivalent. En conséquence, ces emprunts sont pris en compte dans la ligne « taux fixe ».

L'ensemble des emprunts est en Euro.

4.10. Variations des provisions :

Nature	Au 31/07/2010	Augmentat°	Diminut°	Au 31/07/2011
Provisions sur stocks	101	279	21	359
Provisions sur clients	344	252	14	582
Provisions sur immobilisations incorporelles	15			15
Provisions pour risques et charges	31	32	10	53

4.11. Autres passifs courants

	31/07/2011	31/07/2010
Dettes fiscales et sociales	2.544	2.569
Créditeurs divers	976	945
Produits constatés d'avance	45	48
Total	3.565	3.562

4.12. Instruments financiers

	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	355	355
Clients	14.661	14.661
Autres actifs courants	6.156	6.156
Trésorerie et équivalents	1.630	1.630
Dettes financières non courantes	3.467	3.467
Autres dettes non courantes		
Dettes financières courantes	12.535	12.535
Fournisseurs	13.585	13.585
Autres dettes courantes	3.565	3.565

4.13. Détail des produits des activités ordinaires

	31/07/2011	31/07/2010
Ventes de marchandises	59.277	57.665
Prestations	6.580	6.493
Total	65.857	64.158

4.14. Détail des autres produits :

	31/07/2011	31/07/2010
Autres produits financiers	12	36
Autres produits	670	712
Reprise de provisions	46	304
Total	728	1.052

4.15. Détail des autres charges :

	31/07/2011	31/07/2010
Autres achats et services extérieurs	11.130	11.372
Impôts et taxes	983	995
Autres charges	313	397
Total	12.426	12.764

Les « impôts et taxes » incluent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

4.16. Détail des charges financières :

	31/07/2011	31/07/2010
Intérêts et autres charges assimilées	688	828
Frais d'émission emprunt obligataire		27
Frais de transaction liés à la renégociation de l'emprunt obligataire		96
Total	688	951

4.17. Impôts :

Situation des impôts différés au 31/07/2011:

Impôts différés actifs	645
Impôts différés passifs	2.434

Reconstitution de la charge d'impôt :

Résultat avant impôt(avant MEE)	-1.282
Taux d'IS théorique	33,33 %
IS théorique	-427
IS non comptabilisé sur déficits non imputés	10
IS sur retraitements fiscaux définitifs	20
Crédits impôts	-
IS comptabilisé	-397

4.18. Avantages au personnel :

4.18.1. Régimes à cotisations définies :

Sur l'exercice, le montant comptabilisé en charge au titre des régimes à cotisations définies est de 507 K€.

4.18.2. Régimes à prestations définies, Indemnités de fin de carrière :

Total des engagements au 31/07/2010	516
Augmentation des engagements sur la période	38
Total des engagements au 31/07/2011	554

L'augmentation de la dette est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel
Il n'existe pas d'engagements concernant les dirigeants.

Juste valeur des actifs au 31/07/2010	136
Cotisations versées	67
Prestations servies	-
Rendement des actifs	3
Coût de gestion des actifs	-
Juste valeur des actifs au 31/07/2011	206

Les produits des rendements des actifs sont enregistrés au compte de résultat en produits financiers.

Le coût de gestion des actifs est enregistré au compte de résultat en autres charges.

Les actifs sont placés sur des fonds sécurisés.

Valeur actuelle des engagements au 31/07/2011	554
Juste valeur des actifs au 31/07/2011	-206
Montant de l'obligation nette totale au 31/07/2011	348

Le montant de l'obligation nette au 31/07/2011 est présenté au bilan en passifs non courants.
4.19. Effectif moyen

	2010/2011	2009/2010	2008/2009
Total	269	290	367

Répartition par catégories au 31 juillet 2011:

Cadres	50
Non cadres	219
Total	269

4.20. Résultat par action

- Résultat net par action :

	31/07/2011	31/07/2010
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	-814	835
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.385.777
Résultat net par action (en euros)	-0.27	0.34

- Résultat dilué par action :

	31/07/2011	31/07/2010
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	-814	835
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.385.777
Actions gratuites	-	7.750
Nombre d'obligations		123.625
Résultat net par action (en euros)	-0.27	0.33

Suite à la renégociation de l'emprunt obligataire (voir 1.2. opérations particulières), la moitié de l'emprunt obligataire, représentant 123.625 obligations, a été remboursé en Août 2010.

Le remboursement du solde, représentant 123.625 obligations, est intervenu le 1 août 2011.

Suite aux remboursements, ces obligations ne sont plus convertibles en actions et n'ont par conséquent plus d'impact sur la dilution du résultat.

NOTE 5. INFORMATIONS PRO FORMA :

Néant.

NOTE 6. INFORMATIONS SECTORIELLES :

6.1. Résultat sectoriel

	Marque Propre	Distribution / location / Prestation	Siège	Sous total	Opérations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) :	37.948	29.029	1.903	68.880	-3.023	65.857
Autres produits	860	555	740	2.155	-1.427	728
Achats marchandises et MP	29.647	13.850		43.497	-1.146	42.351
Frais de personnel	2.337	7.702	752	10.791		10.791
Dotations aux amortissements	168	784	120	1.072		1.072
Dotations aux provisions	81	476		557		557
Autres charges	6.244	7.536	1.213	14.993	-2.585	12.408
Résultat opérationnel	331	-764	558	125	-719	-594
Charges financières	415	700	292	1.407	-719	688
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	-	-10	72	62		62
Résultat avant impôts	-84	-1.474	338	-1.220	0	-1.220
Impôts sur les résultats	-17	-342	-38	-397		-397
Résultat net après impôts	-67	-1.132	376	-823	0	-823
Part de minoritaires	-7	-3		-9		-9
Part de la société mère	-60	-1.129	376	-814	0	-814

6.2. Actifs sectoriels

	Conception / Fabrication	Distribution Location Prestation	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Ecart d'acquisition	688	915			1.603
Incorporels des sites	825	10.391			11.216
Autres immobilisations incorporelles	5	112	1		118
Immobilisations corporelles	3.494	3.049	271		6.814
Titres mis en équivalence	-	24	100		124
Autres actifs financiers	7.839	199	14.693	-22.376	355
Impôts différés	-	473	172		645
Stocks	5.963	6.877			12.840
Clients et comptes rattachés	9.786	5.512	802	-1.440	14.661
Autres actifs courants	4.421	1.114	671	-50	6.156
Trésorerie et équivalent	1.028	490	112		1.630
Total actifs sectoriels	34.050	29.156	16.822	-23.866	56.162

6.3. Passifs sectoriels

	Conception / Fabrication	Distribution/Location/ Prestation	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Passifs non courants					-
Emprunt obligataire					
Autres dettes financières	2.104	1.092	271		3.467
Impôts différés	287	2.147			2.434
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	37	298	13		348
Autres dettes non courantes					
Passifs courants					
Autres provisions	53				53
Emprunt obligataire			2.471		2.471
Autres dettes financières	12.311	17.738	2.391	-22.376	10.064
Fournisseurs et comptes rattachés	10.373	4.429	223	-1.440	13.585
Autres dettes	707	2.134	774	-50	3.565
Total passifs sectoriels	25.872	27.838	6.143	-23.866	35.987

NOTE 7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux dirigeants de l'entreprise consolidante s'élève à 213 K€ répartis de la manière suivante :

	Rémunération brute	Avantages en nature	Total
Jean-Pierre Roturier	-	-	-
Danielle Roturier	130	4	134
Mathieu Roturier	75	4	79
Total	205	8	213

7.2. Transactions avec les entreprises liées

Néant.

7.3. Engagements hors bilan

- Effets escomptés non échus :

S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS	587
Sarl PARAMAT	68
Total	655

• Nantissements donnés :

Société concernée	Bénéficiaire	Objet du nantissement
S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS	S.A. AUXICOMI	Parts sociales de la SCI R.D.J. Pour 853.105 €
S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS (sarl EP MÉDICAL)	CRÉDIT DU NORD / SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Fonds de commerce SAINT-ÉTIENNE Pour 600.000 €
sarl MÉDI MAT	Fonds de commerce TREIZE-SEPTIERS	Fonds de commerce TREIZE-SEPTIERS Pour 76.000 €
sarl A.P.M	CRÉDIT MUTUEL	Fonds de commerce TALENCE Pour 91.500 €
Sarl EP MEDICAL NORD	BANQUE POPULAIRE/BSDBNP SOCIETE GENERALE	Fonds de commerce SOTTEVILLE/FECAMP/LE HAVRE/MULHOUSE Pour 2.000.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	CREDIT DU NORD	Titres LABORATOIRES EUROMEDIS Pour 225.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	SOCIETE GENERALE	Titres LABORATOIRES EUROMEDIS. Pour 225.000 €
PARAMAT	CREDIT DU NORD	Fonds de commerce pour 260.000 €
Sarl EP MEDICAL NORD	BNP	Titres Inter médical pour 375.000 €
S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS (sarl EP MÉDICAL)	SOCIETE GENERALE	Titres MPH Médical pour 550.000 €
PARAMAT	SOCIETE GENERALE	Fonds de commerce NEUILLY SOUS CLERMONT pour 1.350.000 €
PARAMAT	SOCIETE GENERALE	Fonds de commerce OMNIUM pour 100.000 €
PARAMAT	CREDIT DU NORD	Fonds de commerce OMNIUM pour 100.000 €
PARAMAT	SOCIETE GENERALE	Fonds de commerce FH pour 100.000 €
PARAMAT	CREDIT DU NORD	Fonds de commerce FH pour 95.000 €
PARAMAT	SOCIETE GENERALE	Titres AQUITAINE SANTE pour 1.500.000 €
AQUITAINE SANTE SERVICE	SOCIETE GENERALE	Fonds de commerce pour 524.950 €
S.A EUROMEDIS GROUPE	BNP	Nantissement de 90 % des parts de la société PARAMAT

- Cautions données :

Société émettrice	Société concernée	Bénéficiaire	Montant initial
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BNP PARIBAS	144.800 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BNP PARIBAS	182.900 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BNP PARIBAS	489.300 €
S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS	sarl EP MÉDICAL	CEPME	Commandes Publiques
S.A. EUROMEDIS GROUPE	S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS	CRÉDIT DU NORD / SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	600.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BFCC	250.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	Sarl EP MEDICAL NORD	BANQUE POPULAIRE/BSD/BNP/SOCIETE GENERALE	2.000.000 €
BNP/SOCIETE GENERALE	Sarl EP MEDICAL NORD	CREDIT COOPERATIF	200 000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	BNP PARIBAS	700.000 €
SA PHARMARÉVA	sarl A.P.M.	CAISSE D'ÉPARGNE	39.484 €
SA PHARMARÉVA	sarl A.P.M.	CAISSE D'ÉPARGNE	24.544 €
SA PHARMARÉVA	sarl A.P.M.	CRÉDIT MUTUEL	64.050 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BANQUE POPULAIRE	600.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS (sarl EP MÉDICAL)	SOCIETE GENERALE	550.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BANQUE POPULAIRE	500.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	CREDIT DU NORD	260.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	Sarl EP MEDICAL NORD	BNP PARIBAS	375.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS (Sarl EP MEDICAL)	SOCIETE GENERALE	550.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	SOCIETE GENERALE	1.350.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	SOCIETE GENERALE	1.500.000 €

- Cautions reçues :

Société émettrice	Société concernée	Bénéficiaire	Montant initial
Personne physique	sarl A.P.M.	CRÉDIT MUTUEL	27.450 €

- Droit individuel à la formation (DIF) :

Dans le cadre du DIF, le nombre d'heures acquises par l'ensemble des salariés du groupe s'élève à 27.787 heures au 31 juillet 2011.

- Couverture de change :

Au 31 juillet 2011, le montant bloqué avec des couvertures de change par EUROMEDIS GROUPE pour les mois à venir était de 14.300.000 USD.

- Engagement en matière de ratios financiers :

L'emprunt bancaire de 2.000 K€ levé auprès du pool bancaire en juillet 2010 est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du groupe Euromedis Groupe au titre de chaque exercice :

- R2 : Dettes Financières Nettes / EBE Retraité
- R3 : Cash Flow Libre / Service de la Dette
- R4 : Dettes Financières / Fonds Propres

Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2011 deux des trois ratios (Dettes Financières Nettes/EBE Retraité et Dettes Financières/Fonds Propres) n'ont pas été respectés.

En conséquence, la totalité du montant du capital restant du de l'emprunt de 2.000 K€ est considéré comme étant à moins d'un an et figure donc dans les passifs courants.

20.1.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 juillet 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EUROMEDIS GROUPE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :

- dans la note 2.6 de l'annexe concernant les contrats de location-financement non retraités dans les comptes consolidés.
- dans la note 2.8 de l'annexe concernant une procédure en cours à propos d'une reprise de marchandises par un fournisseur.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement à chaque clôture à un test de dépréciation des écarts d'acquisitions et des immobilisations incorporelles selon les modalités décrites dans la note 2.4 de l'annexe sur les comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées ainsi que la sensibilité des taux d'actualisation et de croissance perpétuelle retenus sur ce test de dépréciation. Nous avons également vérifié que la note 2.4 de l'annexe sur les comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 13 janvier 2012

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris

NSK FIDUCIAIRE

DFM Expertise et Conseil



Manuel NAVARRO



Louis DAMEZ

20.1.3. Comptes consolidés semestriels au 31 janvier 2012

I – ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.01.2012	31.07.2011	31.01.2011
			Net	Net
Actifs non courants				
Ecarts d'acquisition	4-2	1.603	1.603	1.603
Incorporels des sites	4-1	11.227	11.216	11.253
Autres immobilisations incorporelles	4-1	103	118	142
Immobilisations corporelles	4-3	6.920	6.814	4.958
Titres mis en équivalence		191	124	118
Autres actifs financiers	2-7 / 4-4	375	355	359
Impôts différés	2-15	714	645	497
Total actifs non courants		21.133	20.875	18.930
Actifs courants	2-9			
Stocks	2-8 / 4-5	14.951	12.840	14.242
Clients et comptes rattachés	4-6	14.490	14.661	13.283
Autres actifs courants	4-7	3.497	6.156	2.256
Trésorerie et équivalents	2-10 / 4-8	1.611	1.630	1.606
Total actifs courants		34.549	35.287	31.387
Total actifs destinés à être cédés		0	0	0
TOTAL GENERAL		55.682	56.162	50.317

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.01.2012	31.07.2011	31.01.2011
Capitaux Propres				
Capital	2-12	5.982	5.982	4.786
Primes d'émission		9.158	9.158	7.707
Actions propres		-141	-148	-140
Réserves consolidées part du Groupe		5.217	6.043	6.060
Résultat part du Groupe		571	-814	-549
Capitaux propres – part du Groupe		20.787	20.221	17.864
Intérêts minoritaires		-48	-46	-51
Total capitaux propres		20.739	20.175	17.813
Passifs non courants				
Emprunt obligataire convertible	2-14 / 4-9	-		2.349
Autres dettes financières	4-9	3.057	3.467	2.703
Impôts différés	2-15	2.494	2.434	2.351
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2-17 / 4-18	360	348	416
Autres passifs non courants		-	-	-
Total passifs non courants		5.911	6.249	7.819
Passifs courants				
Autres provisions	4-10	55	53	80
Emprunt obligataire convertible		0	2.471	62
Autres dettes financières	4-9	12.922	10.064	11.545
Fournisseurs et comptes rattachés		11.730	13.585	9.397
Autres passifs courants	4-11	4.325	3.565	3.601
Total courants		29.032	29.738	24.685
TOTAL GENERAL 1 à 3		55.682	56.162	50.317

II - RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.01.2012	31.07.2011	31.01.2011
Produits des activités ordinaires (chiffres d'affaires)	4-13	36.599	65.857	30.205
Autres produits	4-14	660	728	347
Achats de marchandises et matières premières		23.264	42.351	18.868
Frais de personnel		5.407	10.791	5.371
Dotations aux amortissements d'exploitation		632	1.054	481
Dotations aux provisions d'exploitation		228	557	234
Autres charges	4-15	6.556	12.426	6.057
Résultat opérationnel		1.172	-594	-459
Charges Financières	4-16	334	688	352
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		66	62	16
Résultat avant impôt		904	-1.220	-795
Impôts	4-17	336	-397	-238
Résultat net de la période		568	-823	-557
Part des minoritaires		-3	-9	-8
Part de la société mère		571	-814	-549

III – AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Conformément aux dispositions de la norme IAS1 révisée, le tableau des « Autres éléments du résultat global » présente les charges et produits directement enregistrés en capitaux propres.

Ces éléments sont désormais repris globalement sur le tableau de variation des capitaux propres.

(en milliers d'euros)	31.01.2012	31.07.2011	31.01.2011
Résultat net consolidé	568	-823	-557
Actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Couverture des flux de trésorerie		-	-
Différences de conversion		-	-
Autres		-	-
Total des autres éléments du résultat global		-	-
Résultat global consolidé	568	-823	-557

IV - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Minoritaires	Total
Situation au 31/07/2010	4.772	7.707	-151	5.234	835	-43	18.354
Résultat net de la période					-814	-9	-823
Autres éléments du résultat global							
Résultat global consolidé					-814	-9	-823
Affectation du résultat 31/07/2010				835	-835	-	-
Augmentation de capital	1.210	1.451		-31			2.630
Divers				5		6	11
Opérations sur actions propres			3				3
Situation au 31/07/2011	5.982	9.158	-148	6.043	-814	-46	20.175
Résultat net de la période					571	-3	568
Autres éléments du résultat global							
Résultat global consolidé					571	-3	568
Affectation du résultat 31/07/2011				-814	814		
Divers				-12			-12
Opérations sur actions propres			7				7
Situation au 31/01/2012	5.982	9.158	-141	5.217	571	-49	20.738

V - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.01.2012	31.07.2011	31.01.2011
Résultat net consolidé	568	-823	-557
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	632	1.054	481
Impôts différés	-9	-236	-169
Capacité d'autofinancement	1.191	-5	-245
Augmentation, diminution des stocks	-2.111	1.470	68
Augmentation, diminution des créances clients	172	-820	558
Augmentation, diminution des autres créances	2.658	-1.816	2.084
Augmentation, diminution des dettes fournisseurs	-1.855	2.042	-2.146
Augmentation, diminution des autres dettes	774	-6	124
Variation nette des actifs et passifs courants	-362	870	688
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	829	865	443
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	48	25	19
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-782	-2.701	-327
Augmentation, diminution des immobilisations financières	-87	57	58
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		-	-
Flux de trésorerie d'investissements	-821	-2.619	-250
Variation nette de la trésorerie après investissements	8	-1.754	193
Remboursement partiel emprunt obligataire	-2.471	-2.331	
Encaissements, remboursements des autres emprunts	-888	-304	-3.626
Augmentations de capital		2.630	
Divers	-13	12	5
Opérations sur actions propres	8	3	11
Flux de trésorerie de financement	-3.364	10	-3.610
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-3.356	-1.744	-3.417
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	-4.582	-2.838	-2.838
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	-7.938	-4.582	-6.255

Détail de la trésorerie	Début de période	Fin de période
Banques actif	1.630	1.611
Banques passif	-6.212	-9.549
Total	-4.582	-7.938

VI. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Annexe au bilan semestriel consolidé arrêté au 31 janvier 2012, dont le total est de 55.682 K€ et au compte de résultat de la période dégageant un bénéfice consolidé de 568 K€.

Les comptes couvrent la période du 1^{er} août 2011 au 31 janvier 2012.

Les données fournies sont exprimées en milliers d'euros (K€).

EUROMEDIS GROUPE est une société anonyme de droit français, dont le siège social est à NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1^{er} AOUT 2011 AU 31 JANVIER 2012 – EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 JANVIER 2012.

1.4. Faits marquants de la période

Sur un marché en forte concentration, marqué par trois années de crise sans précédent liées notamment à la réforme des EHPAD et à des hausses historiques de matières premières, EUROMEDIS GROUPE affiche un très fort redressement de ses résultats.

L'activité à Marque Propre affiche une forte progression de ses ventes et une nette remontée de sa rentabilité opérationnelle.

L'activité vente/location, en dépit d'un léger tassement de ses ventes, est en nette amélioration sur le semestre et en ligne avec ses objectifs.

1.5. Opérations particulières de la période.

Il n'y a pas eu d'opérations particulières sur le premier semestre.

1.6. Evénements postérieurs

Néant.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du groupe Euromédis sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards (règlement 1606 / 2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002). Les normes prises en compte sont celles adoptées par l'Union Européenne jusqu'au 31 janvier 2012.

2.1. Méthodes de consolidation

- Les sociétés dépendantes sont intégrées globalement. Cette méthode vise à substituer, dans le patrimoine de la société mère, les titres des sociétés consolidées par l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces mêmes sociétés. Les capitaux propres résultant sont scindés entre intérêts du Groupe et intérêts minoritaires.

Dans les sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS, PARAMAT, D.R. MÉDICAL, RDJ, LABORATOIRES EUROMEDIS Italie, CARMAUX MEDICAL et BIOMAT, le pourcentage de contrôle de la société EUROMEDIS GROUPE est supérieur à 50% et représente un contrôle exclusif. Ces sociétés sont donc intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées par le Groupe conjointement avec d'autres associés sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à ne retenir que les pourcentages d'actifs, de passifs, d'opérations de résultat revenant aux seuls intérêts de la société mère.

- La société EUROMEDIS GROUPE détient 49,92% de PHARMARÉVA et la contrôle conjointement avec la société GAUTIER MÉDICAL. La société PHARMARÉVA est intégrée selon la méthode de l'intégration proportionnelle ainsi que ses filiales MEDI MAT, ADAPTATION PARA MEDICALE, VAL DE LOIRE MEDICAL et HAUTE GARONNE MEDICAL.
- La société LA CABANE MEDICALE détenue à 32,78 %, la société MEDIS SANTE détenue à 33,33 % et sa filiale MEDIS SANTE PROVENCE sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 3.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 juillet.

Ont été éliminés :

Les comptes réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges des entreprises intégrées,

Les résultats internes à l'ensemble consolidé. Il s'agit notamment :

- des intérêts facturés sur créances intra-groupe,
- des distributions de dividendes internes.

2.2. Informations sectorielles :

La norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels, remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle, impose de présenter une information issue des reportings internes. Le groupe diffuse en note 6 une information alignée sur les reportings internes.

Le groupe a déterminé les secteurs d'activité suivants :

- Secteur Conception / Fabrication :
LABORATOIRE EUROMEDIS
LABORATOIRE EUROMEDIS Italie
RDJ
- Secteur Distribution / Location / Prestation :
PARAMAT
PHARMAREVA
MEDIMAT
ADAPTATION PARA MEDICALE
VAL DE LOIRE MEDICAL
HAUTE GARONNE MEDICAL
DR MEDICAL
LA CABANE MEDICALE
CARMAUX MEDICAL
MEDIS SANTE
MEDIS SANTE PROVENCE
BIOMAT
- Secteur Siège :
EUROMEDIS GROUPE

2.3. Réévaluation :

Le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.4. Immobilisations incorporelles / Ecart d'acquisition :

2.4.1. Immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce des différents sites de distribution de Euromédis Groupe répondent aux critères d'identification d'un actif incorporel décrits par l'IAS 38 (magasins isolés ayant leur propre zone d'achalandage indépendante de toute enseigne, pouvant être exploités avec leurs actifs de support de façon indépendante, cessibles en fonction de critères de nature d'activité, de chiffre d'affaires et de rentabilité).

Un actif incorporel doit être comptabilisé si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être mesuré de façon fiable

Les fonds de commerce acquis par Euromédis Groupe sont valorisés pour le coût acquitté dans le cadre de la transaction, auquel s'ajoutent les frais accessoires d'acquisition.

Les fonds de commerce issus de regroupement d'entreprises sont valorisés en fonction des critères définis de nature d'activité, de chiffre d'affaires, de rentabilité et de suivi de la valeur, dans la limite de l'écart d'acquisition positif constaté lors du regroupement.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels. Ceux-ci sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de un à cinq ans.

Il n'y a pas de frais de développement.

2.4.2. Ecart d'acquisition :

Lors de la première consolidation d'une entreprise acquise, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée en se référant au concept de la valeur d'utilité ou de la valeur comptable quand cette dernière paraît la plus appropriée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

2.4.3. Suivi de la valeur des actifs incorporels et écarts d'acquisition:

Selon la norme IAS 36, la valeur au bilan des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition ne doit pas être supérieure à la plus élevée de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des cash-flows futurs. Cette valeur est testée une fois par an au minimum et dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La notion de perte de valeur s'appliquera aux unités génératrices de trésorerie (U.G.T.) basée sur l'organisation opérationnelle par secteur au sein du Groupe.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent (région au niveau du groupe).

La valeur d'usage de l'U.G.T est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- Détermination des flux de trésorerie par la direction du groupe à partir des prévisions à moyen terme (prévisions sur 5 ans).
- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital. Ce taux est de 10,40 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.
 - La valeur recouvrable de l'U.G.T. ainsi déterminée est comparée à la valeur au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris goodwill). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T. et est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill.

Les axes principaux suivants ont été retenus pour l'établissement des prévisions à moyen terme :

-
- Retour sur le marché de la collectivité avec une offre commerciale revue et une campagne de prospection mise en place tout au long de l'année sur les gammes suivantes :
 - Produits à usage unique (EUROMEDIS)
 - Gamme incontinence
 - Gamme DMD (produits désinfectants)
- Développement du MAD et du confort du Sénior :
 - Orienter nos équipes de vente vers les prescripteurs et les services de soins et d'aide à domicile pour faire la promotion de nos prestations.
 - Développer les gammes de confort dans les agences, rendre obligatoire les produits les plus courants, ce qui passe par un programme de réimplantation des surfaces de vente pour améliorer le merchandising et, à moyen terme, par le déménagement de certaines agences pour les réinstaller dans des zones commerciales à plus fort trafic client.
 - Etoffer le catalogue BIEN ETRE PARAMAT qui fait la démonstration de notre offre dans ce domaine, et intensifier sa diffusion nationale
 - Multiplier les actions promotionnelles sur les produits confort à l'attention des seniors.
 - Continuer la spécialisation de l'enseigne sur les produits de HANDICAP, autre clé d'entrée sur le marché du MAD.
- Poursuite des actions sur la marge
- Optimisation des achats avec un développement de nouveaux sourcings (gamme import)
- Restructuration de la force commerciale
- Déclinaison de la politique marketing dans chaque site de distribution.

Aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée au 31 janvier 2012.

2.5. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition par le Groupe. Les crédits-baux immobiliers des sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS et RDJ, toutes deux intégrées globalement, sont retraités en immobilisations corporelles. Les dettes correspondantes sont incluses dans les emprunts et les intérêts sont portés au compte de résultat.

Les actifs immobiliers détenus en crédit bail sont comptabilisés au bilan au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations bénéficiant d'une subvention sont portées à l'actif du bilan pour le montant net de subvention.

Dans le cadre de la norme IAS 16, le groupe a isolé le coût de la toiture des constructions en Crédit-bail afin que ce composant qui a une durée de vie différente du reste de la construction puisse faire l'objet d'une comptabilisation distincte (à noter que le plan d'amortissement des constructions en crédit-bail a été modifié au 01/08/2004, les durées d'amortissement retenues initialement de 20 et 25 ans étant passées à 30 ans). Les amortissements ont été recalculés de façon rétrospective

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par la valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions (crédit-bail)	30 ans
Toitures des constructions	20 ans
Agencements des constructions	10 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériels de transport	2 à 3 ans
Matériels et mobilier de bureau	2 à 10 ans

Le groupe ne détient pas d'immeubles de placement

2.6. Contrats de location :

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels Euromédis Groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif, la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyer sont maintenues en charges et réparties linéairement sur la durée du contrat.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les contrats de location relatifs au parc de véhicules ne sont pas retraités. L'impact sur le résultat serait négligeable.

	31/01/2012	31/07/2011
Actif		
Immobilisations corporelles (valeur brute)	1.393	1.577
Immobilisations corporelles (valeur nette)	577	799
Passif		
Autres dettes financières	838	808

2.7. Actifs financiers non courants :

Les autres immobilisations financières (créances, prêts, dépôts...) sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.8. Stocks :

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré et n'incorporent ni frais financiers, ni frais de développement. Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à ce prix.

Politique de dépréciation des stocks :

Les stocks de l'activité Conception / Fabrication peuvent présenter 2 risques :

- la péremption des produits,
- la non-rotation des produits.

Le Groupe exerce un suivi très rigoureux des produits stériles qui comportent une date de péremption. Il arrive que des produits soient périmés (ou à une date proche de l'être) et ceux-ci sont détruits conformément à la réglementation en vigueur, de telle sorte qu'à la date de clôture, il n'y ait pas de produits devant être provisionnés.

Par ailleurs, sur les éventuels produits à rotation lente, le Groupe mène à chaque fois des actions (promotions, produits remis dans un nouvel emballage) de telle sorte que les produits puissent être vendus. En outre, les produits sont vendus, en général, à un prix au moins égal à leur prix d'achat.

Les stocks de l'activité Distribution présentent pour seul risque la non-rotation.

Les actions menées dans les points de vente sont de même nature que pour l'activité Conception / Fabrication. Toutefois, si les mesures prises s'avèrent être insuffisantes, une dépréciation est constatée en tenant compte à la fois des perspectives de vente et de l'obsolescence éventuelle des produits.

Au 31 janvier 2012, il a été constaté un complément de provision pour dépréciation à hauteur de 80 K€ sur les stocks ayant une rotation supérieure à 12 mois.

Par ailleurs, un litige est en cours sur une ligne de stocks pour laquelle il existe une clause de retour de marchandises. Ce litige porte sur une valeur de stocks de 450 K€ et le groupe a considéré qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation.

2.9. Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsqu'un risque de non recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée.

En raison de l'ancienneté de certaines créances, une provision complémentaire de 136 K€ a été enregistrée au 31 janvier 2012.

2.10. Autres actifs courants :

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire était inférieure à leur valeur nominale.

2.11. Trésorerie et équivalents :

Ce poste comprend les soldes bancaires et les valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées au compte de résultat.

2.12. Actifs destinés à être cédés :

Il n'existe pas d'actifs de cette nature à la date de clôture

2.13. Capital social, primes et réserves :

2.13.1. Composition du capital social :

Catégories de titres	A l'ouverture 01/08/2011	Créés pendant La période	Remboursées pendant La période	A la fin de la période	Valeur nominale
Actions ordinaires	2.990.971			2.990.971	2 €

2.13.2. Primes et réserves

	31/01/2012	31/07/2011	Variation
Primes d'émission	9.158.	9.158	-
Réserves consolidées	5.217	6.043	- 826

2.14. Actions propres :

Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Les dépréciations et résultats de cessions des actions propres sont également imputés directement sur les capitaux propres.

Au 31/01/2012, le cours de bourse de l'action était de 4,64 € et EUROMEDIS GROUPE détenait 29.159 de ses propres actions valorisées à 135 K€.

2.15. Emprunt obligataire :

Le solde de l'emprunt obligataire de 2.349 K€ a été remboursé le 1^{er} août 2011.

2.16. Impôts sur les bénéfices :

2.16.1. Impôts exigibles :

L'impôt exigible est l'impôt calculé pour chaque société selon les règles fiscales qui lui sont applicables.

Un régime d'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes au 31/01/2012:

- EUROMEDIS GROUPE
- LABORATOIRES EUROMEDIS
- PARAMAT
- D.R. MEDICAL
- BIOMAT

2.16.2. Impôts différés :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture des comptes. Ils ne sont pas actualisés. Ils sont constatés au bilan et au compte de résultat pour tenir compte :

- des décalages temporaires existants entre le résultat fiscal et le résultat comptable,
- des déficits reportables,
- des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à l'exception de ceux liés aux écarts d'acquisition.

En application de la méthode du report variable, l'effet des variations du taux sur les impôts différés constaté antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les pertes fiscales reportables ne font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé actif que si ces dernières ont des chances d'être récupérées.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés au 31 janvier 2012 est de 33,33%, identique au taux retenu au 31 janvier 2011.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et en passifs non courants.

2.17. Provisions

Le groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements passés et devant se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être déterminé de façon fiable.

Les provisions incluent essentiellement :

- les provisions pour litiges
- les provisions pour avantages accordés au personnel.
-

2.18. Avantages accordés au personnel :

2.18.1. Avantages à court terme :

Les avantages à court terme (salaires, cotisations sociales, absences rémunérées) sont comptabilisés en charges au titre de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes dues à la clôture de l'exercice sont présentés au bilan en autres passifs courants.

2.18.2. Avantages postérieurs à l'emploi :

2.18.2.1. Régimes à cotisations définies :

Ils couvrent les cotisations versées aux régimes de retraite de la Sécurité Sociale et complémentaires. L'obligation du groupe est limitée au montant convenu pour le versement des cotisations. Le risque actuariel et le risque de placement incombent aux salariés.

Le montants de cotisations prises en charge sur l'exercice est donné en note 4.18.

2.18.2.2. Régimes à prestations définies :

Ils correspondent aux indemnités de fin de carrière calculées en fonction des dispositions des conventions collectives applicables aux sociétés du groupe. Le risque actuariel et le risque de placement incombent au groupe.

Les indemnités de fin de carrière ont été calculées par le Groupe selon la méthode des unités de crédit projetées en prenant en compte des hypothèses actuarielles moyennes pour l'ensemble du groupe (âge de départ à la retraite, taux d'actualisation, taux de progression des rémunérations, taux de turn over, taux de mortalité).

Les hypothèses retenues sont :

	31/01/2012	31/01/2011
Conventions collectives	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce
Age de départ à la retraite	60 à 65 ans	60 à 63 ans
Taux d'actualisation	4 %	4 %
Taux de progression des rémunérations	2 %	3 %
Taux de turn over	(1)	(1)

(1) taux variable selon l'âge du salarié et l'entreprise

Les écarts actuariels sont constatés intégralement en résultat.

Le groupe externalise partiellement le financement des engagements d'indemnités de fin de carrière auprès d'une compagnie d'assurances. Les fonds versés sont investis sur des supports sécurisés géré par SOGECAP, GENERALI et GAN.

A la clôture, les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur.

La dette est présentée au bilan en passifs non courants pour son montant net (valeur actuelle de l'obligation sous déduction de la juste valeur des actifs).

La charge de l'exercice est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel.

Le détail des engagements et des actifs est donné en note 4.18.

2.19. Instruments financiers

Les instruments financiers sont présentés dans différents postes du bilan et sont regroupés en quatre catégories :

- les actifs et passifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat : cette catégorie comprend les actifs acquis ou les passifs assumés en vue d'une transaction à court terme et ceux rattachés à cette catégorie lors de la comptabilisation initiale selon les critères de la norme. A la clôture, ces actifs et ces passifs sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat. Cette catégorie comprend les valeurs mobilières de placement.
- Les placements détenus jusqu'à leur échéance : ce sont des actifs financiers à échéance déterminée que l'entité a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.
- Les prêts et créances émis et les dettes : ce sont des actifs et passifs non financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables. Cette catégorie comprend les dépôts et cautionnements, créances clients, autres créances, dettes fournisseurs et autres dettes évalués à l'origine à leur juste valeur, une dépréciation étant constatée par le biais du compte de résultat en cas de perte de valeur des actifs, ainsi que les créances et dettes financières, évaluées à l'origine à leur juste valeur et constatées à la clôture au coût amorti (valeur d'origine diminuée des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux effectif).
- Les actifs financiers disponibles à la vente : cette catégorie comprend les actifs financiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes (principalement les titres non consolidés). Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.

Un tableau récapitulatif des actifs et des passifs est fourni en note 4.12.

2.20. Calcul du résultat par action

Le résultat par action est déterminé en application de la norme IAS 33. Les calculs sont effectués de la manière suivante :

Résultat par action = résultat net part du Groupe / nombre d'actions existantes.

Résultat dilué par action = résultat net part du Groupe / (nombre d'actions existantes + nombre d'instruments dilutifs se convertissant en actions ordinaires [bons de souscription d'actions, obligations convertibles...]).

2.21. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires, qui correspondent au chiffre d'affaires, sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et de prestations de location de matériel.

Pour les ventes de marchandises, le chiffre d'affaires est constaté lorsque les risques et avantages sont transférés au client, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Pour les prestations, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le degré d'avancement de la transaction à la clôture peut être évalué de façon fiable, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont constatés pour tenir compte des décalages entre les dates de prise en compte du chiffre d'affaires et les dates de facturation.

2.22. Achats et Remises de fin d'année.

Euromédis Groupe reçoit chaque année des remises de fin d'année en fonction des volumes d'achats qu'elle réalise avec ses fournisseurs. Les accords sont généralement conclus par année civile.

2.23. Traitement comptable de la Contribution Economique Territoriale (CET).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et la Contribution Foncière des Entreprises, composantes de la CET, ont été considérées comme des taxes et par conséquent comme des charges opérationnelles de l'exercice. Reposant sur l'année civile, elles sont comptabilisées au prorata temporis au 31 juillet 2011.

NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés du groupe sont enregistrées en France.

3.1.Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Groupe se compose de :

Dénomination sociale	Adresse	Capital	%d'intérêt
Société mère			
S.A.EUROMEDIS GROUPE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	4.764.454 €	100%
Sociétés dépendantes : intégration globale			
S.A.LABORATOIRES EUROMEDIS	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	500.000 €	99,760%
sarl PARAMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	300.000 €	99,976%
sarl DR MEDICAL	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	7.622 €	100%
SCI RDJ	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.525 €	99,770%
Sociétés associées : intégration proportionnelle			
Sarl LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	69.832%
SAS CARMAUX MEDICAL	18, avenue Albert Thomas – 81400 CARMAUX	64.000 €	99,976%
BIOMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	20.000 €	100 %

Sociétés associées : intégration proportionnelle

S.A. PHARMARÉVA	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	40.000 €	49,920%
sarl MEDI MAT	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	285.000 €	49,920%
Sarl ADAPTATION PARA MÉDICALE	ZI du Grand Port – 33320 Bègles France	8.000 €	34,944%
Sarl VAL DE LOIRE MEDICAL	Rue de l'ingénieur Morandière – 37260 Monts	20.000 €	34,944%
Sarl HAUTE GARONNE MEDICAL	Route de Clauzolles – 31410 NOE	10.000 €	29,95 %

Sociétés mise en équivalence

sarl LA CABANE MEDICALE	60, rue Victor Hugo – 24000 Périgueux France	15 250 €	32,779%
SAS MEDIS SANTE	89 boulevard Sakakini – 13000 marseille	15.000 €	33,33 %
MEDIS SANTE PROVENCE	ZI Les Palluds – 5, avenue de Millet 13400 AUBAGNE	2.500 €	26,66 %

3.2. Variation du périmètre de consolidation.

Néant.

NOTE 4. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 JANVIER 2012

4.1. Immobilisations incorporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2011	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2012
Incorporels des sites	11.318			11.318
Autres immobilisations incorporelles	540		3	537
Total	11.858		3	11.855

Amortissements	Au 31/07/2011	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2012
Incorporels des sites	102		11	91
Autres immobilisations incorporelles	422	11		433
Total	524	11	11	524

4.2. Ecart d'acquisition :

Ecart brut	Au 31/07/2011	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2012
Laboratoires Euromedis	528			528
Médicale Industrie	412			412
MIBP	345			345
Phymed	50			50
Paramat	1.029			1.029
Pharamareva	157			157
RDJ	201			201
A3 Medical	106			106
Total	2.828	0	0	2.828

Dépréciations	Au 31/07/2011	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2012
Laboratoires Euromedis	423			423
Médicale Industrie	329			329
MIBP	26			26
Phymed	0			0
Paramat	271			271
Pharamareva	81			81
RDJ	70			70
A3 Medical	25			25
Total	1.225	0	0	1.225

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis (voir note 2-4).
Il n'a pas été constaté de perte de valeur au 31 janvier 2012.

4.3. Immobilisations corporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2011	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2012
Terrains	344			344
Constructions	5.916	20		5.936
Insta Techn matériel outillage	6.796	372	92	7.076
Autres immobilisations	3.861	389	104	4.146
Total	16.917	781	196	17.502

Amortissements	Au 31/07/2011	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2012
Terrains				
Constructions	2.815	111		2.926
Insta Techn matériel outillage	4.628	280	76	4.832
Autres immobilisations	2.660	221	68	2.813
Total	10.103	612	144	10.571

4.4. Autres actifs financiers :

	Au 31/01/2012	Au 31/07/2011	Au 31/01/2011
Titres non consolidés	10	11	10
Créances rattachées	63	62	62
Dépôts et cautions	227	209	219
Compte de liquidité	73	69	68
Autres	2	4	-
Total	375	355	359

4.5. Stocks et en-cours :

	Valeur brute au 31/01/2012	Dépréciation	Valeur nette au 31/01/2012	Valeur nette au 31/07/2011
Matières premières et marchandises	15.386	435	14.951	12.840

4.6. Clients et comptes rattachés :

	Valeur brute au 31/01/2012	Dépréciation	Valeur nette au 31/01/2012	Valeur nette au 31/07/2011
Clients et comptes rattachés	15.005	515	14.490	14.661

4.7. Autres actifs courants :

	31/01/2012	31/07/2011
Charges constatées d'avance :		
Achats facturés et non livrés	1.886	4.224
Autres charges constatées d'avance	398	303
Créances sociales et fiscales et débiteurs divers	1.213	1.629
Total	3.497	6.156

4.8. Trésorerie et équivalents

	31/01/2012	31/07/2011
Valeurs mobilières de placement	7	7
Disponibilités	1.604	1.623
Total	1.611	1.630

Les valeurs mobilières sont constituées de titres de FCP.

Au 31/01/2012, les plus values latentes ne sont pas significatives.

4.9. Ventilation des échéances des emprunts et dettes financières :

	A moins d'1 an	A plus d'un an	Total général
Autres dettes financières			
Emprunts contractés	2.743	1.205	3.948
Intérêts courus sur emprunts	13		13
Emprunts crédits baux immobiliers	310	1.295	1.605
Emprunts locations financières	307	557	864
Soldes créditeurs de banques	9.513		9.513
Intérêts courus sur soldes créditeurs de banques	23		23
Autres dettes financières	13		13
Total autres dettes	12.922	3.057	15.979

L'ensemble des contrats de prêts relatifs aux emprunts contient des clauses d'exigibilité anticipée classique, à savoir notamment :

- non paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non respect des engagements pris auprès des établissements financiers.

Quatre emprunts contractés pour un montant global de 2 000 K€ sont assortis d'un engagement en matière de ratios financiers tels que décrit en note 7.3 (« engagements en matière de ratios financiers »). La part reclassée en moins d'un an en actifs courants est de 1.250 K€.

Le groupe a souscrit en septembre 2010 un CAP d'un montant de 2.000 K€ pour se couvrir sur le risque de taux variable lié à ces emprunts levés auprès du pool bancaire en juillet 2010 pour un montant équivalent. En conséquence, ces emprunts sont pris en compte dans la ligne « taux fixe ».

Le taux EURIBOR garanti est de 2 % par an jusqu'au 1^{er} juillet 2013.

Le taux constaté était de 0,68 % en juin 2010, puis 1,11 % à fin janvier 2012. Depuis cette date, on constate une baisse continue du taux EURIBOR (jusqu'à 0,78 % à fin mars 2012).

Compte tenu de cette évolution du taux EURIBOR le CAP n'a pas été activé.

L'ensemble des emprunts est en Euro.

4.10. Variations des provisions :

Nature	Au 31/07/2011	Augmentat°	Diminut°	Au 31/01/2012
Provisions sur stocks	355	80		435
Provisions sur clients	582	136	203	515
Provisions sur immobilisations incorporelles	15			15
Provisions pour risques et charges	52	1		53

4.11. Autres passifs courants

	31/01/2012	31/07/2011
Dettes fiscales et sociales	2.926	2.544
Créditeurs divers	1.349	976
Produits constatés d'avance	50	45
Total	4.325	3.565

4.12. Instruments financiers

	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	375	375
Clients	14.490	14.490
Autres actifs courants	3.497	3.497
Trésorerie et équivalents	1.611	1.611
Dettes financières non courantes	3.057	3.057
Autres dettes non courantes	360	360
Dettes financières courantes	12.922	12.922
Fournisseurs	11.730	11.730
Autres dettes courantes	4.325	4.325

4.13. Détail des produits des activités ordinaires

	31/01/2012	31/01/2011
Ventes de marchandises	33.313	26.907
Prestations	3.286	3.298
Total	36.599	30.205

4.14. Détail des autres produits :

	31/01/2012	31/01/2011
Autres produits financiers	13	10
Autres produits	429	325
Reprise de provisions	218	12
Total	660	347

4.15. Détail des autres charges :

	31/01/2012	31/01/2011
Autres achats et services extérieurs	5.721	5.434
Impôts et taxes	421	474
Autres charges	414	149
Total	6.556	6.057

Les « impôts et taxes » incluent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

4.16. Détail des charges financières :

	31/01/2012	31/01/2011
Intérêts et autres charges assimilées	334	352
Total	334	352

4.17. Impôts :

Situation des impôts différés au 31/01/2012:

Impôts différés actifs	714
Impôts différés passifs	2.494

Reconstitution de la charge d'impôt :

Résultat avant impôt(avant MEE)	838
Taux d'IS théorique	33,33 %
IS théorique	279
IS non comptabilisé sur déficits non imputés	
	5
IS sur retraitements fiscaux définitifs	52
Crédits impôts	-
IS comptabilisé	336

4.18. Avantages au personnel :

4.18.1. Régimes à cotisations définies :

Sur l'exercice, le montant comptabilisé en charge au titre des régimes à cotisations définies est de 253 K€.

4.18.2. Régimes à prestations définies, Indemnités de fin de carrière :

Total des engagements au 31/07/2011	554
Augmentation des engagements sur la période	14
Total des engagements au 31/01/2012	568

L'augmentation de la dette est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel

Il n'existe pas d'engagements concernant les dirigeants.

Juste valeur des actifs au 31/07/2011	206
Cotisations versées	-
Prestations servies	-
Rendement des actifs	2
Coût de gestion des actifs	-
Juste valeur des actifs au 31/01/2012	208

Les produits des rendements des actifs sont

enregistrés au compte de résultat en produits financiers.

Le coût de gestion des actifs est enregistré au compte de résultat en autres charges.

Les actifs sont placés sur des fonds sécurisés.

Valeur actuelle des engagements au 31/01/2012	568
Juste valeur des actifs au 31/01/2012	-208
Montant de l'obligation nette totale au 31/01/2012	360

Le montant de l'obligation nette au 31/01/2012 est présenté au bilan en passifs non courants.

4.19. Effectif moyen

	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Total	267	269	290

Répartition par catégories au 31 janvier 2012:

Cadres	49
Non cadres	218
Total	267

4.20. Résultat par action

- Résultat net par action :

	31/01/2012	31/01/2011
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	568	-557
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.392.777
Résultat net par action (en euros)	0.19	-0.23

- Résultat dilué par action :

	31/01/2012	31/01/2011
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	568	-557
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.392.777
Actions gratuites	-	-
Nombre d'obligations		123.625
Résultat net par action (en euros)	0.19	-0.22

Le remboursement du solde de l'emprunt obligataire, représentant 123.625 obligations, est intervenu le 1 août 2011.

NOTE 5. INFORMATIONS PRO FORMA :

Néant.

NOTE 6. INFORMATIONS SECTORIELLES :

6.1. Résultat sectoriel

	Marque Propre	Distribution / location / Prestation	Siège	Sous total	Opérations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) :	22.994	14.148	948	38.090	-1.491	36.599
Autres produits	387	629	356	1.372	-712	660
Achats marchandises et MP	17.195	6.618		23.813	-549	23.264
Frais de personnel	1.147	3.860	400	5.407		5.407
Dotations aux amortissements	105	467	60	632		632
Dotations aux provisions	12	216		228		228
Autres charges	3.443	3.870	571	7.884	-1.328	6.556
Résultat opérationnel	1.479	-254	273	1.498	-326	1.172
Charges financières	268	305	87	660	-326	334
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	-	66	-	66		66
Résultat avant impôts	1.211	-493	186	904	0	904
Impôts sur les résultats	406	-141	71	336		336
Résultat net après impôts	805	-352	115	568	0	568
Part de minoritaires	-9	6	-	-3		-3
Part de la société mère	814	-358	115	571	0	571

6.2. Actifs sectoriels

	Conception / Fabrication	Distribution Location Prestation	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Ecarts d'acquisition	688	915			1.603
Incorporels des sites	826	10.401			11.227
Autres immobilisations incorporelles	3	100			103
Immobilisations corporelles	3.426	3.282	212		6.920
Titres mis en équivalence	-	186	5		191
Autres actifs financiers	8.522	216	14.412	-22.775	375
Impôts différés	-	614	100		714
Stocks	8.242	6.709			14.951
Clients et comptes rattachés	9.210	6.050	716	-1.486	14.490
Autres actifs courants	2.521	580	457	-61	3.497
Trésorerie et équivalent	340	273	998		1.611
Total actifs sectoriels	33.778	29.326	16.900	-24.322	55.682

6.3. Passifs sectoriels

	Conception / Fabrication	Distribution/Location/ Prestation	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Passifs non courants					-
Emprunt obligataire					
Autres dettes financières	2.204	872	166	-185	3.057
Impôts différés	347	2.147			2.494
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	33	315	12		360
Autres dettes non courantes					
Passifs courants					
Autres provisions	55				55
Emprunt obligataire					
Autres dettes financières	4.450	2.755	5.533	184	12.922
Fournisseurs et comptes rattachés	8.777	4.220	220	-1.487	11.730
Autres dettes	8.927	17.561	671	-22.834	4.325
Total passifs sectoriels	24.793	27.870	6.602	-24.322	34.943

NOTE 7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux dirigeants de l'entreprise consolidante s'élève à 107 K€ répartis de la manière suivante :

	Rémunération brute	Avantages en nature	Total
Jean-Pierre Roturier	-	-	-
Danielle Roturier	65	2	67
Mathieu Roturier	38	2	40
Total	103	4	107

7.2. Transactions avec les entreprises liées

Néant.

7.3. Engagements hors bilan

- Effets escomptés non échus :

S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS	676
Sarl PARAMAT	108
Total	784

- Nantissements donnés :

Société concernée	Bénéficiaire	Objet du nantissement
PARAMAT	CREDIT DU NORD	Fonds de commerce pour 260.000 €
Sarl EP MEDICAL NORD	BNP	Titres Intermédical pour 375.000 €
S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS (sarl EP MÉDICAL)	SOCIETE GENERALE	Titres MPH Médical pour 550.000 €
PARAMAT	SOCIETE GENERALE	Fonds de commerce NEUILLY SOUS CLERMONT pour 1.350.000 €
PARAMAT	BFCC	Fonds de commerce GRAVIGNY pour 200.000 €
PARAMAT	SOCIETE GENERALE	Titres AQUITAINE SANTE pour 1.500.000 €

- Cautions données :

Société émettrice	Société concernée	Bénéficiaire	Montant initial
BNP/SOCIETE GENERALE	Sarl EP MEDICAL NORD	CREDIT COOPERATIF	200 000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	BNP PARIBAS	700.000 €
SA PHARMARÉVA	sarl A.P.M.	CREDIT MUTUEL	30.000 €
SA PHARMARÉVA	sarl A.P.M.	CRÉDIT MUTUEL	20.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS (sarl EP MÉDICAL)	SOCIETE GENERALE	550.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BANQUE POPULAIRE	500.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	CREDIT DU NORD	260.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	Sarl EP MEDICAL NORD	BNP PARIBAS	375.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	SOCIETE GENERALE	1.350.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	SOCIETE GENERALE/CREDIT DU NORD	1.500.000 €

- Cautions reçues :

Société émettrice	Société concernée	Bénéficiaire	Montant initial
Personne physique	sarl A.P.M.	CRÉDIT MUTUEL	27.450 €

- Droit individuel à la formation (DIF) :

Dans le cadre du DIF, le nombre d'heures acquises par l'ensemble des salariés du groupe s'élève à 26.507 heures au 31 janvier 2012.

- Couverture de change :

Au 31 janvier 2012, le montant bloqué avec des couvertures de change par EUROMEDIS GROUPE pour les mois à venir était de 10,2 M USD.

- Engagement en matière de ratios financiers :

L'emprunt bancaire de 2.000 K€ levé auprès du pool bancaire en juillet 2010 est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du groupe Euromedis Groupe au titre de chaque exercice :

- R2 : Dettes Financières Nettes / EBE Retraité
- R3 : Cash Flow Libre / Service de la Dette
- R4 : Dettes Financières / Fonds Propres

Au titre de la période du 1er juillet 2011 au 31 janvier 2012, ces ratios n'ont pas été respectés.

En conséquence, la totalité du montant du capital restant du de l'emprunt de 2.000 K€ est considéré comme étant à moins d'un an et figure donc dans les passifs courants.

7.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des commissaires aux comptes de la période s'élève à 53 K€.

20.1.4. Rapport semestriel d'activité

FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :

Sur un marché en forte concentration, marqué par trois années de crise sans précédent liée notamment à la réforme des EHPAD et à des hausses historiques des matières premières, EUROMEDIS GROUPOE affiche un très fort redressement de ses résultats.

L'activité « Marque propre » enregistre une nette progression de sa rentabilité opérationnelle sur le premier semestre de l'exercice, grâce à une forte augmentation de ses ventes (+42%), une bonne maîtrise des prix d'achat et à un bon niveau de qualité du service logistique.

Le Groupe confirme sa place de leader européen dans les domaines des gants d'examen médicaux.

Par ailleurs, la diversification de son offre (soins-hygiène, anesthésie-réanimation, incontinence et sets médicaux) lui permet de suivre au plus près ses clients de l'hôpital au domicile.

L'activité « Distribution / Location » malgré un léger tassement de ses ventes (-3%), est en nette amélioration sur la période et en ligne avec ses objectifs.

Les sociétés PARAMAT et BIOMAT poursuivent leurs efforts dans l'amélioration de la gestion des risques (comptes clients et rotation des stocks).

La société MEDIS SANTE, filiale à 33,33%, affiche une excellente performance et contribue à hauteur de 45 k€ au résultat net consolidé.

PERSPECTIVES DU GROUPE AU SECOND SEMESTRE

Les perspectives pour le second semestre sont très favorables, le Groupe anticipant sur la période une forte croissance pour l'ensemble de ses divisions, avec un objectif de chiffre d'affaires sur l'exercice de 74,2 millions €. Le Groupe cible également une marge opérationnelle globale entre 4 et 5% sur les exercices 2012-2013 et 2013-2014.

L'activité « Marques propre » qui a pu répercuter auprès de l'ensemble de sa clientèle les hausses des matières premières, envisage une marge opérationnelle de l'ordre de 7% sur l'ensemble de l'exercice, ce qui devrait ainsi lui permettre de revenir à ses fondamentaux historiques.

L'activité « Distribution / Location » se positionne dans une optique de croissance plus forte avec :

- . la spécialisation de sites existants afin de présenter une offre globale aux collectivités (netre des produits consommables à Marque propre et prestations de services) ;
- . la mise en place d'un réseau de franchisés dès 2013,
- . le maillage de la perfusion à domicile au travers de la société MEDIS SANTE avec une ouverture de cinq sites d'ici à fin 2012.

EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 / 1 / 2012 :

Aucun événement n'est intervenu postérieurement au 31 janvier 2012.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

Aucune transaction inhabituelle avec les parties liées, par sa nature et son montant, n'est intervenue au cours du premier semestre.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES :

Une description détaillée des facteurs de risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives d'EUROMEDIS GROUPE ou sur le cours de ses actions figure dans le Rapport Annuel relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2011 et au chapitre 4 du présent Document de référence. L'appréciation de ces risques n'a pas évolué au cours du semestre et aucun nouveau risque n'a été identifié à la date d'établissement du présent rapport.

Période du 1^{er} août 2011 au 31 janvier 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société EUROMEDIS GROUPE, relatifs à la période du 1^{er} août 2011 au 31 janvier 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 / Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes :

- n°2.6 de l'annexe relatif aux contrats de location ;
- n°4.9 et n°7.3 de l'annexe se rapportant aux ratios financiers.

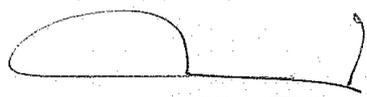
2 / Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

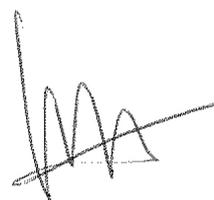
Paris, le 31 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes
DFM Expertise et Conseil



Louis DAMEZ

NSK FIDUCIAIRE



Manuel NAVARRO

20.2. Informations financières historiques consolidées proforma

Néant

20.3. Informations financières historiques sociales EUROMEDIS GROUPE

20.3.1. Informations financières historiques sociales EUROMEDIS GROUPE au 31/7/2011

ACTIF	Exercice clos le 31/07/2011 (12 mois)				Exercice précédent 31/07/2010 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	21 975	20 726	1 249	0,01	3 768	0,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	72 594	68 356	4 237	0,02	7 378	0,03
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	6 632 842		6 632 842	28,88	2 332 842	10,04
Créances rattachées à des participations	14 215 832		14 215 832	61,90	18 230 780	78,47
Autres titres immobilisés	150 558	-13 382	137 176	0,60	133 523	0,57
Prêts						
Autres immobilisations financières	72 633		72 633	0,32	60 287	0,26
TOTAL (I)	21 166 434	75 700	21 063 970	91,72	20 768 578	89,40
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	802 401		802 401	3,49	904 238	3,89
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	645		645	0,00	265	0,00
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	611 142		611 142	2,86		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	32 100		32 100	0,14	33 726	0,15
. Autres	245 124		245 124	1,07		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	111 660		111 660	0,49	1 444 796	6,22
Charges constatées d'avance	98 676		98 676	0,43	79 795	0,34
TOTAL (II)	1 901 748		1 901 748	8,28	2 462 819	10,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	23 068 182	75 700	22 965 718	100,00	23 231 397	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/07/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2010 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 981 942)	5 981 942	26,05	4 771 554	20,54
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 158 343	39,89	7 707 076	33,18
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	174 728	0,76	174 728	0,75
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 051 712	8,93	2 083 212	8,97
Report à nouveau	-645 899	-2,80		
Résultat de l'exercice	84 356	0,37	-645 899	-2,77
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	16 805 182	73,18	14 090 671	60,65
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	2 471 264	10,76	4 920 275	21,18
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	2 248 483	9,79	2 745 517	11,82
. Découverts, concours bancaires	357 779	1,56	562 684	2,42
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	16 784	0,07	17 326	0,07
. Associés	1	0,00	1	0,00
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	222 946	0,97	375 371	1,62
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	50 261	0,22	54 674	0,24
. Organismes sociaux	79 179	0,34	69 804	0,30
. Etat, impôts sur les bénéfices			104 183	0,45
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	44 369	0,19	8 172	0,04
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	13 556	0,06	9 578	0,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres déttés	620 914	2,70	273 141	1,18
Produits constatés d'avance	35 000	0,15		
TOTAL (IV)	6 160 535	26,82	9 140 726	39,35
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	22 965 718	100,00	23 231 397	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/07/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	1 902 334		1 902 334	100,00	2 105 472	100,00	-203 138		-9,64
Chiffres d'Affaires Nets	1 902 334		1 902 334	100,00	2 105 472	100,00	-203 138		-9,64
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			210 655	11,07	52 822	2,51	157 833		298,80
Autres produits			8 291	0,44	6 407	0,30	1 884		29,41
Total des produits d'exploitation			2 121 280	111,51	2 164 701	102,81	-43 421		-2,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			1 325 266	69,67	1 265 948	60,13	59 318		4,69
Impôts, taxes et versements assimilés			30 125	1,58	29 346	1,39	779		2,65
Salaires et traitements			516 837	27,17	580 213	27,56	-63 376		-10,91
Charges sociales			231 164	12,15	244 170	11,60	-13 006		-5,32
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 660	0,30	35 595	1,69	-29 935		-84,09
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			146	0,01	2	0,00	144		N/S
Total des charges d'exploitation			2 109 199	110,87	2 155 275	102,37	-46 076		-2,13
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			12 081	0,64	9 426	0,45	2 655		28,17
Bénéfice attribué ou perte transférée									
Perte supportée ou bénéfice transféré									
Produits financiers de participations			503 753	26,48	497 927	23,05	5 826		1,17
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges			100 917	5,30	7 040	0,33	93 877		N/S
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			12 373	0,65			12 373		N/S
Total des produits financiers			617 044	32,44	504 967	23,98	112 077		22,19
Dotations financières aux amortissements et provisions			13 382	0,70	917	0,04	12 465		N/S
Intérêts et charges assimilées			655 128	34,44	1 254 131	59,57	-599 003		-47,75
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières			668 510	35,14	1 255 049	59,61	-586 539		-46,72
RÉSULTAT FINANCIER			-51 466	-2,70	-750 082	-35,62	698 616		93,14
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-39 385	-2,06	-740 656	-35,17	701 271		94,88

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/07/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	28 569	1,50			28 569	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges			24 000	1,14	-24 000	-100,00
Total des produits exceptionnels	28 569	1,50	24 000	1,14	4 569	19,04
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	0,04	1 916	0,09	-1 245	-64,97
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			25 282	1,20	-25 282	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles	671	0,04	27 198	1,29	-26 527	-97,52
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	27 898	1,47	-3 198	-0,14	31 096	972,36
Participation des salariés			10 559	0,50	-10 559	-100,00
Impôts sur les bénéfices	-95 843	-5,03	-108 514	-5,14	12 671	11,68
Total des Produits	2 766 893	145,45	2 693 668	127,94	73 225	2,72
Total des Charges	2 682 536	141,01	3 339 567	158,61	-657 031	-19,66
RÉSULTAT NET	84 356	4,43	-645 899	-30,67	730 255	113,06
			<i>Bénéfice</i>			
			<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/07/2011 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/07/2010 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 22 965 717,90 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 84 356,30 E.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles et méthodes comptables :

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- " continuité de l'exploitation,
- " permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- " indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- " Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- " Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilités relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cadre des règles concernant les actifs, la méthode retenue est la méthode prospective dite simplifiée. Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Titres de Participation :

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société ou d'en avoir le contrôle.

Les titres de participation sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) et de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différents critères dont la valeur de marché, les perspectives de rentabilité, les capitaux propres réévalués.

La valeur de chaque société est évaluée à chaque exercice.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité devient durablement inférieure à la valeur comptable.

Au 31 juillet 2011, une reprise de provision concernant les titres de participation DR MEDICAL a été constatée à hauteur de 100.000 Euros.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 21 166 434 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	21 975			21 975
Immobilisations corporelles	72 594			72 594
Immobilisations financières	20 858 349	5 532 303	5 318 787	21 071 865
TOTAL	20 952 918	5 532 303	5 318 787	21 166 434

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 102 464 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 207	2 519		20 726
Immobilisations corporelles	65 215	3 141		68 356
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	100 917	13 382	100 917	13 382
TOTAL	184 340	19 042	100 917	102 464

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	21 975	0	21 975	Non amortiss.
Agencements et instal.	14 232	12 453	1 779	10 ans
Instal. agenc.exposit.	43 168	40 709	2 459	de 4 à 10 ans
Matériel de transport	610	610	0	de 2 à 5 ans
Mat.de bureau et informat	14 584	14 584	0	de 1 à 10 ans
TOTAL	94 569	68 356	26 212	

3.2 - Etat des créances = 16 078 553 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	14 288 465		14 288 465
Actif circulant & charges d'avance	1 790 088	1 790 088	
TOTAL	16 078 553	1 790 088	14 288 465

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 380 932 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	236 206
Clients et comptes rattachés	137 916
Autres créances	6 809
Disponibilités	
TOTAL	380 932

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Charges constatées d'avance = 98 676 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 981 942 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2385777	2,00	4 771 554
Titres émis ou variation du nominal	605194	2,00	1 210 388
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2990971	2,00	5 981 942

4.2 - Etat des dettes = 6 160 535 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	5 077 526	3 495 961	1 581 566	
Dettes financières diverses	16 785	16 785		
Fournisseurs	222 946	222 946		
Dettes fiscales & sociales	187 365	187 365		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	620 914	620 914		
Produits constatés d'avance	35 000	35 000		
TOTAL	6 160 535	4 578 970	1 581 566	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 363 068 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	131 918
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	137 892
Dettes fiscales & sociales	92 544
Autres dettes	714
TOTAL	363 068

4.4 - Produits constatés d'avance = 35 000 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	7	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	6	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	13	0

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/08/2010 au 31/07/2011

Présenté en Euros

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. I.H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
Lab. Euromédix	500 000	7 654 063	99	1 671 939	1 671 939	7 693 792		37 025 018	-178 235	
DR Médical	10 000	-194 443	100	196 006	196 006	160 000		522 183	72 681	
PARAMAT	300 000	1 409 113	99	4 541 638	4 541 638	3 767 934		22 569 297	-784 024	
PHARMAREVA 85	40 000	253 601	50	190 637	190 637			867 143	2 590	
BICOMAT	20 000	7 826	100	20 000	20 000	2 312 400		3 244 716	-189 512	
<i>- Participations (10 à 50% du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises	15 000	70 403	33	5 000	5 000	45 000		729 772	122 163	
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

20.3.2 Informations financières historiques sociales EUROMEDIS GROUPE au 31/1/2012

EUROMEDIS GROUPE		BILAN ACTIF	
Période du 01/08/2011 au 31/01/2012		Comparatif de périodes - Présenté en Euros	

ACTIF	du 01/08/2011 au 31/01/2012 (6 mois)				du 01/08/2010 au 31/01/2011 (6 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	21 975	21 772	203	0,00	2 295	0,01
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	72 594	69 908	2 686	0,01	5 789	0,03
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	6 632 842		6 632 842	28,40	2 332 842	10,57
Créances rattachées à des participations	14 336 387		14 336 387	61,39	18 474 961	83,74
Autres titres immobilisés	134 240		134 240	0,57	137 214	0,62
Prêts						
Autres immobilisations financières	75 979		75 979	0,33	71 125	0,32
TOTAL (I)	21 274 017	91 679	21 182 337	80,70	21 024 226	85,28
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	716 315		716 315	3,07	689 881	3,13
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	265		265	0,00	392	0,00
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	296 016		296 016	1,27	136 412	0,62
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	28 259		28 259	0,12	42 652	0,19
. Autres	31 311		31 311	0,13		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	998 729		998 729	4,28	65 692	0,30
Charges constatées d'avance	101 154		101 154	0,43	103 303	0,47
TOTAL (II)	2 172 049		2 172 049	9,30	1 038 331	4,71
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	23 446 065	91 679	23 354 386	100,00	22 062 557	100,00

PASSIF	du 01/08/2011 au 31/01/2012 (6 mois)	du 01/08/2010 au 31/01/2011 (6 mois)		
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 981 942)	5 981 942	25,61	4 785 554	21,69
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 158 343	39,21	7 707 076	34,93
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	174 728	0,75	174 728	0,79
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 051 712	8,79	2 069 212	9,38
Report à nouveau	-561 543	-2,39	-645 899	-2,92
Résultat de l'exercice	185 620	0,79	74 392	0,34
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	16 990 802	72,75	14 165 064	64,20
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles			2 410 533	10,93
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 863 776	7,99	2 489 038	11,28
. Découverts, concours bancaires	3 601 681	15,42	2 242 987	10,17
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	16 784	0,07	16 784	0,08
. Associés	1	0,00	1	0,00
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219 542	0,94	336 869	1,53
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	49 625	0,21	58 540	0,27
. Organismes sociaux	84 783	0,36	77 973	0,35
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 407	0,05	9 554	0,04
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	17 168	0,07	8 917	0,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	461 817	1,98	246 297	1,12
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	35 000	0,15		
TOTAL (IV)	6 363 584	27,25	7 897 493	35,80
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	23 354 386	100,00	22 062 557	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		du 01/08/2011 au 31/01/2012 (6 mois)	du 01/08/2010 au 31/01/2011 (6 mois)	Variation absolue (6 / 6)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	948 482		948 482	100,00	856 124	100,00	92 358	10,78
Chiffres d'Affaires Nets	948 482		948 482	100,00	856 124	100,00	92 358	10,78
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			138 241	14,57	67 843	7,92	70 398	103,77
Autres produits			4 890	0,52	3 615	0,42	1 275	35,27
Total des produits d'exploitation (I)			1 091 613	115,09	927 582	108,35	164 031	17,68
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			619 194	65,28	639 798	74,73	-20 604	-3,21
Impôts, taxes et versements assimilés			22 962	2,42	15 349	1,79	7 613	49,60
Salaires et traitements			273 514	28,84	244 169	28,52	29 345	12,02
Charges sociales			120 342	12,69	108 376	12,65	11 966	11,04
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 597	0,27	3 063	0,35	-466	-15,20
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			3	0,00	146	0,02	-143	-97,94
Total des charges d'exploitation (II)			1 038 611	109,50	1 010 899	119,08	27 712	2,74
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			53 001	5,59	-83 318	-9,72	136 319	163,61
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			212 038	22,36	272 546	31,83	-60 508	-22,16
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges			13 382	1,41	917	0,11	12 465	N/S
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			225 420	23,77	273 464	31,94	-48 044	-17,56
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			72 448	7,64	128 409	15,00	-55 961	-43,57
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			72 448	7,64	128 409	15,00	-55 961	-43,57
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			152 972	16,13	145 054	16,94	7 918	5,46
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			205 973	21,72	61 737	7,21	144 236	233,63
Produits exceptionnels sur opérations de gestion								
Produits exceptionnels sur opérations en capital					13 702	1,60	-13 702	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (VII)					13 702	1,60	-13 702	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			33	0,00	1 046	0,12	-1 013	-96,84
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			12 972	1,37			12 972	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								
Total des charges exceptionnelles (VIII)			13 005	1,37	1 046	0,12	11 959	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-13 005	-1,36	12 655	1,48	-25 660	-202,76
Participation des salariés (IX)			7 349	0,77			7 349	N/S
Impôts sur les bénéfices (X)								
Total des Produits (I+III+V+VII)			1 317 032	138,86	1 214 747	141,89	102 285	8,42
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			1 131 413	119,29	1 140 355	133,20	-8 942	-0,77
RÉSULTAT NET			185 620	19,57	74 392	8,69	111 228	148,52
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/07/2012 a une durée de 06 mois.
L'exercice précédent clos le 31/07/2011 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 23 354 386,23 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 185 619,71 E.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles et méthodes comptables :

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- " continuité de l'exploitation,
- " permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- " indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- " Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- " Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilités relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cadre des règles concernant les actifs, la méthode retenue est la méthode prospective dite simplifiée. Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Titres de Participation :

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société ou d'en avoir le contrôle.

Les titres de participation sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) et de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différents critères dont la valeur de marché, les perspectives de rentabilité, les capitaux propres réévalués.

La valeur de chaque société est évaluée à chaque exercice.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité devient durablement inférieure à la valeur comptable.

Au 31 janvier 2012, aucune provision n'a été constatée.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 21 274 017 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	21 975			21 975
Immobilisations corporelles	72 594			72 594
Immobilisations financières	21 116 142	63 306		21 179 448
TOTAL	21 210 711	63 306		21 274 017

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 91 679 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 680	2 092		21 772
Immobilisations corporelles	66 805	3 103		69 908
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	100 000		100 000	
TOTAL	186 485	5 195	100 000	91 679

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concession brevets licence	21 975	0	21 975	Non amortiss.
Agencements et instal.	14 232	13 116	1 116	10 ans
Instal. agenc.exposit.	43 168	41 598	1 570	de 4 à 10 ans
Matériel de transport	610	610	0	de 2 à 5 ans
Mat.de bureau et informat	14 584	14 584	0	10 ans
TOTAL	94 569	69 908	24 661	

3.2 - Etat des créances = 15 585 686 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	14 412 366		14 412 366
Actif circulant & charges d'avance	1 173 320	1 173 320	
TOTAL	15 585 686	1 173 320	14 412 366

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 258 555 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	254 369
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	4 186
Disponibilités	
TOTAL	258 555

3.4 - Charges constatées d'avance = 101 154 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 981 942 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2990971	2,00	5 981 942
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2990971	2,00	5 981 942

4.2 - Etat des dettes = 6 363 584 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	5 465 457	5 465 457		
Dettes financières diverses	16 785	16 785		
Fournisseurs	219 542	219 542		
Dettes fiscales & sociales	164 983	164 983		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	461 817	461 817		
Produits constatés d'avance	35 000	35 000		
TOTAL	6 363 584	6 363 584		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 235 292 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	11 201
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	124 928
Dettes fiscales & sociales	97 796
Autres dettes	1 367
TOTAL	235 292

4.4 - Produits constatés d'avance = 35 000 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	9 075 000
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	450 000
TOTAL	9 525 000

Autres informations complémentaires

I – ENGAGEMENTS DONNES

Nantissements :

Nature Immobilisations	Société concernée	Bénéficiaire	Objet du nantissement	Montant
Incorporelle	PARAMAT	CREDIT DU NORD	Fonds de commerce	260 000 €
Incorporelle	PARAMAT	BFCC	Gravigny	200 000 €
Incorporelle	PARAMAT	SOCIETE GENERALE	Fonds de commerce NEUILLY SOUS CLERMONT	1 350 000 €
	Immobilisations Incorporelles			1 810 000 €
financière	PARAMAT	SOCIETE GENERALE/ CN	Titres AQUITAINE SANTE	1 500 000 €
financière	PARAMAT	BNP	Titres Intermédical	375 000 €
financière	S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS	SOCIETE GENERALE	Titres MPH Médical	550 000 €
	Immobilisations Financières			2 425 000 €
	TOTAL			4 235 000 €

Cautions données :

Objet	Personne morale	Société concernée	Bénéficiaire	Montant
Croissance externe	Sarl EP MEDICAL NORD	PARAMAT	CREDIT COOPERATIF	200 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	BNP PARIBAS	700 000 €
emprunt équipement	S.A PHARMAREVA	sarl A.P.M	CREDIT MUTUEL	20 000 €
emprunt agencement	S.A PHARMAREVA	sarl A.P.M	CREDIT MUTUEL	30 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS (sarl EP MÉDICAL)	SOCIETE GENERALE	550 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BANQUE POPULAIRE	500 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	CREDIT DU NORD	260 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	Sarl EP MEDICAL NORD	BNP PARIBAS	375 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	SOCIETE GENERALE	1 350 000 €
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	SOCIETE GENERALE/CREDIT NORD	1 500 000 €

II – ENGAGEMENT HORS BILAN

L'emprunt bancaire de 2.000 K€ levé auprès du pool bancaire en juillet 2010 est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers calculés sur les bases des comptes consolidés du groupe EUROMEDIS GROUPE au titre de chaque exercice :

- R2 : Dettes financières nettes / EBE retraité
- R3 : Cash flow libre / Service de la dette
- R4 : Dettes financières / fonds propres

Au titre de la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 janvier 2012, ces ratios n'ont pas été respectés.

En conséquence, la totalité du montant du capital restant dû de l'emprunt de 2.000 K€ est considéré comme étant à moins d'un an.

Le groupe a souscrit en septembre 2010 un CAP d'un montant de 2.000.000 € pour se couvrir sur le risque de taux variable lié à ces emprunts levés auprès du pool bancaire en juillet 2010 pour un montant équivalent. En conséquence, ces emprunts sont pris en compte dans la ligne « taux fixe ».

Le taux EURIBOR garanti est de 2 % par an jusqu'au 1^{er} juillet 2013.

Le taux constaté était de 0,68 % en juin 2010, puis 1,11 % à fin janvier 2012. Depuis cette date, on constate une baisse continue du taux EURIBOR (jusqu'à 0.78 % à fin mars 2012).

Compte tenu de cette évolution du taux EURIBOR le CAP n'a pas été activé.

III – CONTRAT LIQUIDITE

Dans le cadre de la gestion de son cours de bourse, EUROMEDIS GROUPE a souscrit un contrat de liquidité.

Au 31 janvier 2012, le compte de liquidité présente un solde « espèces » de 72.645 € et un solde « titres » de 134.225 € correspondant à 29.159 actions propres détenues à la clôture.

Les moins-values réalisées sur l'exercice sur les cessions d'actions propres sont de 12.972 €, enregistrées en résultat exceptionnel.

IV – EMPRUNT OBLIGATAIRE

Le 22 mars 2005, EUROMEDIS GROUPE a émis, pour une durée de 5 ans et 131 jours, un emprunt obligataire d'un montant de 4.697.750 € représenté par 247.250 obligations convertibles en actions nouvelles. Cet emprunt porte intérêt au taux annuel de 4,75 % du nominal.

Les frais d'émission de l'emprunt sont étalés sur la durée de l'emprunt. La charge au titre de l'exercice, qui correspond au solde restant à étaler, est de 26.710 €.

L'assemblée générale des obligataires réunie en date du 21 mai 2010 a autorisé la modification des caractéristiques des obligations sur les points suivants :

- Modifications de l'amortissement des obligations : remboursement pour 50 % des obligations le 1 août 2010, le solde à l'échéance du 31 décembre 2012.
- Modification des possibilités de remboursement au gré de la société : le société peut à toute date de paiement des intérêts procéder ç un remboursement anticipé des obligations au apir soit 19 euros majoré du montant des intérêts correspondant à la période d'intérêts se terminant à la date de remboursement anticipé.
- Modification du taux d'intérêt : jusqu'au 31 juillet 2010 les obligations porteront intérêts au taux annuel de 4.75 % du nominal. A compter du 1 août 2010 le taux annuel est porté à 5.25 % du nominal.
- Modification de la partie de conversion des obligations en actions : chaque obligation de 19 euros de nominal pourra être convertie jusqu'au 31 juillet 2010 en 1 action d'une valeur nominale de 2 euros en 1.5 action d'une valeur nominale de 2 euros à compter du 1 août 2010.

L'ensemble de ces décisions a été entériné par l'AGE d'EUROMEDIS GROUPE en date du 14 juin 2010.

le groupe a finalisé le remboursement de ses obligations convertibles à hauteur de 50%, financé par un emprunt bancaire de 2 millions d'euros. Le remboursement du solde des obligations convertibles est reporté sur 30 mois, soit au plus tard le 31/12/2012.

Suite à la renégociation de l'emprunt obligataire, la moitié de l'emprunt obligataire, représentant 123.625 obligations, a été remboursé en Août 2010. Le remboursement du solde, représentant 123.625 obligations, est intervenu le 1 août 2011.

V – INTEGRATION FISCALE

EUROMEDIS GROUPE relève d'un régime d'intégration fiscale intégrant 4 de ses filiales PARAMAT, LABORATOIRES EUROMEDIS, BIOMAT et DR MEDICAL.

La charge d'impôt est comptabilisée dans la mère et dans les filiales comme en l'absence d'intégration.

L'économie correspondant aux déficits (économie non définitive) est neutralisée dans la société mère.

Au 31/01/2012, l'économie en attente dans la société mère s'élevait à 460.450 €.

VI - ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

Le montant des engagements pris en matière d'indemnité de départ à la retraite pour le personnel en activité s'élève au 31/01/2012 à 29.241 euros.

VII - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Nombre d'heures acquises à la clôture de l'exercice : 1.023 heures

Nombre d'heures n'ayant pas donné lieu à demande de formation : 1.023 heures

VIII – EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant.

IX – IDENTITE DE LA SOCIETE ETABLISSANT LES COMPTES CONSOLIDES

La SA EUROMEDIS GROUPE établit les comptes consolidés du groupe Euromedis.

X – HONORAIRES CAC

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élevent à 35.640 euros HT au 31/01/2012.

XI – EFFECTIF

L'effectif de la SA EUROMEDIS GROUPE au 31/01/2012 est de 13 salariés.

XII- FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE

Néant.

XIII – PARTICIPATION DES SALARIES :

Compte tenu des résultats à la situation, il a été provisionné un montant de 7.349 euros de Participation des salariés.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	6.627.842	5.000	
Créances rattachées à des participations	14.037.018	45 000	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations	20.798.674	50 000	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	716.315		
Autres créances			
Capital souscrit, non appelé, non versé			
Total Créances	664.485		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autre dettes			
Total Dettes			
Produits d'exploitation	948.482		
Produits financiers	212.038		
Charges financières	0		

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 258 555 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	254 369
Intérêts courus à recevoir(267800)	254 369
Autres créances :	4 186
Fournisseurs avoirs à recevoir(409800)	2 339
Produits à recevoir(448700)	1 847
TOTAL	258 555

8.2 - Charges constatées d'avance = 101 154 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	101 154
TOTAL	101 154

8.3 - Charges à payer = 235 292 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	11 201
Intérêts courus / empr.(168840)	6 153
Interets courus(518600)	5 048
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	124 928
Fourniss.fact.non parvenu(408100)	124 928
Dettes fiscales et sociales :	97 796
Dettes provisio.pour cong(428200)	40 695
Participation des salaries(428400)	7 349
Charg.social/conges a pay(438200)	18 313
Autr.charg.sociales a pay(438600)	14 271
Autr.charg.fiscales a pay(448600)	17 168
Autres dettes :	1 367
Diverses charges a payer(468600)	1 367
TOTAL	235 292

8.4 - Produits constatés d'avance = 35 000 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	35 000
TOTAL	35 000

20.4. Vérification des Informations financières historiques sociales

20.4.1. **Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 31 juillet 2011**

Exercice clos le 31 Juillet 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EUROMEDIS GROUPE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée au paragraphe § II « Engagements hors bilan » (page 14) de l'annexe aux comptes annuels concernant un emprunt bancaire de 2.000 K€ assorti de ratios financiers et son incidence sur la présentation des échéances des dettes « auprès d'établissements de crédit » dans le tableau au § 4.2 (page 11).

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

A la clôture de chaque exercice, la société apprécie si la valeur actuelle des actifs qu'elle détient sur ses filiales et participations (principalement les titres de participation) n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. Si une valeur actuelle est inférieure, la société constate une dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, l'analyse des informations mises à notre disposition n'a pas mis en évidence d'éléments susceptibles d'engendrer une dépréciation significative complémentaire de ces titres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

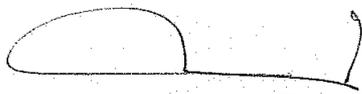
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris
Le 13 janvier 2012

Les Commissaires aux Comptes Membres de la Compagnie de Paris

NSK FIDUCIAIRE

DFM Expertise et Conseil



Manuel NAVARRO



Louis DAMEZ

20.4.2. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos au 31 juillet 2011

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225.31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 / Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Convention et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225.38 du Code de commerce.

2 / Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225.30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de bail commercial

Location consentie par la S.C.I.M.C.P. dans le cadre d'un bail commercial conclu en 2006, à la société EUROMEDIS GROUPE pour les locaux sis à Paris. Le loyer inscrit en charges sur l'exercice s'élève à 21.000,00 €uros et le dépôt de garantie est de 3.000,00 €uros.

Personnes concernées :

- Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président Directeur Général
- Madame Danielle ROTURIER, en tant qu'Administrateur
- Monsieur Mathieu ROTURIER, en tant qu'Administrateur

Convention de sous-location de bureaux

Sous-location consentie par la société LABORATOIRES EUROMEDIS à votre société pour lui permettre de bénéficier de trois bureaux sis à Neuilly sous Clermont moyennant un loyer annuel de 8 857, 00 €uros Hors Taxes.

Personnes concernées :

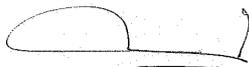
- Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.
- Madame Danielle ROTURIER, en tant qu'Administrateur.

Fait à Paris, le 13 janvier 2012

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK FIDUCIAIRE

Manuel NAVARRO



DFM Expertise et Conseil

Louis DAMEZ



20.5. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées datent des résultats semestriels consolidés clos au 31 janvier 2012.

20.6. Informations financières et autres

Les montants indiqués correspondent aux montants H.T. facturés sur chaque exercice :

	Cabinet NSK			DFM EXPERTISE			Total		
	Montant H.T. au 31 juillet en €			Montant H.T. au 31 juillet en €			Montant H.T. au 31 juillet en €		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Audit									
.Commissariat aux Comptes, Certification, examen des comptes individuels	34.490	36.800	35.680	15.600	44.500	53.000	50.090	81.300	88.680
.Missions accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	34.490	36.800	35.680	15.600	44.500	53.000	50.090	81.300	88.680
Autres prestations									
.Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-	-
.Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-	-
.Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-	-
.Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	34.490	36.800	35.680	15.600	44.500	53.000	50.090	81.300	88.680

20.7. Politique de distribution des dividendes

- Dividendes distribués

	31 juillet	2007	2008	2009	2010	2011
Dividende global versé au titre de l'exercice		238 223 €	167 005 €	- €	- €	- €
Nominal de l'action		2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Nombre d'actions		2 382 227	2 385 777	2 385 777	2 385 777	2 990 971
Dividende par action		0,10 €	0,07 €	- €	- €	- €

- Politique future de dividendes

Lorsque les résultats le permettront, la société entend poursuivre sa politique de distribution d'un dividende. Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrages, gouvernementale ou administrative. A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date du présent Document de référence de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société à l'exception des litiges ou procédures mentionnés au § 4.5. du présent Document de Référence.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.

A notre connaissance, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale de la Société depuis la fin de la période annuelle au 31 janvier 2012.

20.10. Risques considérés dans leur ensemble.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital social

Au 31 janvier 2012, le capital de la Société s'élève à 5.981.942 €. Il est entièrement libéré et divisé en 2.990.971 actions de 2,00 € de nominal.

21.1.2. Capital autorisé non émis

1° Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et donnant droit à l'attribution de titres de créance

1.1 Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, au profit des salariés de la société et mandataires sociaux de la société ou de son groupe à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre)

L'Assemblée Générale Mixte en date du 31 janvier 2011 (*dans sa 8ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ainsi que des mandataires sociaux de celles-ci qui répondent aux conditions fixées par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société,
- décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10% du capital de la société au jour de l'attribution, étant précisé que le Conseil d'Administration a le pouvoir de modifier le nombre d'actions attribuées, dans la limite du plafond précité, en application d'opérations sur le capital qui pourraient être réalisées,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période minimale d'acquisition fixée à deux années,
- décide que les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées gratuitement pendant une durée minimale de deux ans, ladite durée commençant à courir à compter de l'attribution définitive des actions,
- autorise le Conseil d'Administration à faire usage des autorisations données ou qui seront données par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce,
- prend acte et décide, en tant que de besoin que, la présente résolution emporte, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre à la partie de réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée et à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation,
- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à l'effet :
 - de fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions à émettre ou existantes et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des actions,
 - de prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution,
 - de procéder aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société,
 - de fixer, en cas d'attribution d'actions à émettre, le montant et la nature des réserves et/ou primes et bénéfices à incorporer au capital,
 - de constituer, en cas d'attribution d'actions à émettre, un compte de réserves indisponibles par prélèvement sur les réserves et/ou primes et bénéfices,
 - de fixer toutes autres conditions et modalités dans lesquelles seront attribuées les actions,
 - d'accomplir ou de faire accomplir tous actes et formalités pour procéder aux rachats d'actions et/ou rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en exécution de la présente autorisation, de procéder aux modifications corrélatives des statuts et généralement de faire tout ce qui sera nécessaire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales,

- fixe à trente-huit mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.2 Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société

L'Assemblée Générale Mixte en date du 31 janvier 2011 (*dans sa 9^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 :

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.
- décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 15.000.000 Euros (quinze millions d'euros) en nominal compte non tenu des ajustements, susceptibles d'être opérés conformément à la loi, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun aux huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions s'imputera sur ce plafond global.
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 5.000.000 Euros (cinq millions d'euros) ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les dixième, quatorzième et seizième résolutions soumises à la présente assemblée; il est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement des articles L. 225-129-6 et L. 225-8-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. Les emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la société) pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

- en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, décide que :
 - a. les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
 - b. le Conseil d'Administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;
 - c. si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.
 - fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation,

- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
- le Conseil d'Administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.
- décide que le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.3 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public

L'Assemblée Générale Mixte en date du 31 janvier 2011 (*dans sa 10^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 janvier 2009 par sa dixième résolution extraordinaire,

et

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

Est expressément exclue l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence.

L'Assemblée décide que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente résolution, seront réalisées dans le cadre d'offres au public.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 5.000.000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 50.000.000 euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la onzième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale prend acte que la ou les émission(s) autorisées par la présente résolution pourr(a)/(ont) être décidée(s) concomitamment à une ou des émission(s) décidée(s) en vertu de la onzième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

1.4 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale Mixte en date du 31 janvier 2011 (*dans sa 11^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de commerce, et du II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier :

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

Est expressément exclue l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence.

L'Assemblée décide que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente résolution, seront réalisées dans le cadre d'offres par placement privé visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

L'Assemblée prend acte que les émissions susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation sont limitées à 20 % du capital social par an, étant précisé que le délai d'un an précité courra à compter de chaque émission réalisée en application de la présente délégation. Le Conseil d'Administration vérifiera si le plafond de 20% précité n'a pas été atteint au cours des douze (12) mois précédant l'émission envisagée, en tenant compte des modifications du capital de la Société affectant le dénominateur.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 5 000 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires.

S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 50.000.000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la dixième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale prend acte que la ou les émission(s) autorisées par la présente résolution pourr(a)(ont) être décidée(s) concomitamment à une ou des émission(s) décidée(s) en vertu de la dixième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

1.5 Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices

L'Assemblée Générale Mixte en date du 31 janvier 2011 (*dans sa 12^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation successive ou simultanée au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.
- Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 5.000.000 Euros (cinq millions d'euros) en nominal, compte non tenu des ajustements, susceptibles d'être opérés conformément à la loi. Le plafond de la présente délégation est autonome et distinct du plafond global fixé dans la neuvième résolution qui précède.
En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.6 Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer, selon les modalités fixées par l'assemblée générale, le prix d'émission dans le cadre d'une offre au public, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital

L'Assemblée Générale Mixte en date du 31 janvier 2011(*dans sa 13ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, et dans la mesure où les valeurs mobilières à émettre de manière immédiate ou différée sont assimilables à des titres de capital admis aux négociations sur un marché réglementé :

- autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour chacune des émissions décidées en application de la dixième résolution qui précède et dans la limite de 10% du capital social (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) sur une période de douze mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la douzième résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières à émettre, dans le cadre d'une offre au public, sans droit préférentiel de souscription, selon l'une des deux modalités suivantes :
- prix d'émission égal à la moyenne des cours constatés sur une période maximale de six mois précédant l'émission,
- prix d'émission égal au cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission avec une décote maximale de 20%.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global fixé par la neuvième résolution qui précède.

- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation.
- décide que le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions prévues par la dixième résolution.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.7 Délégation de pouvoirs donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Mixte en date du 31 janvier 2011(*dans sa 14ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du Commissaire aux Apports mentionné aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en application de la présente délégation est fixé à 10% du capital social (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), étant précisé que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la neuvième résolution.
- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
- décide que le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux Apports mentionnés au 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports, ainsi que prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement

suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.8 Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée Générale Mixte en date du 31 janvier 2011 (*dans sa 15^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à décider, pour chacune des émissions décidées en application des neuvième et dixième résolutions qui précèdent, d'augmenter le nombre de titres à émettre, pendant un délai de trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.9 Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

L'Assemblée Générale Mixte en date du 31 janvier 2011 (*dans sa 16^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 15.000.000 Euros (quinze millions d'Euros) ou de la contre-valeur de ce montant, la création et l'émission, tant en France qu'à l'étranger, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement et/ou à terme, de titres de créance, tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la société, libellés soit en euros, soit en devises étrangères, soit en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises, avec ou sans garantie, hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des valeurs mobilières et titres de créance concernés, étant entendu que celles-ci pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum de 15.000.000 Euros (quinze millions d'Euros) ci-dessus visé, étant précisé que le montant nominal maximum ci-dessus visé s'appliquera aux titres de créance auxquelles les valeurs mobilières émises en application de la présente délégation donneraient droit, pour fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la société, s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques.
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.10 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée Générale Mixte en date du 31 janvier 2011 (*dans sa 17^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L.225-129-6, 225-138 I et II et L.225-138-1 du Code de commerce et aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail,

- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Euromedis Groupe, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 250 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées au titre des septième à seizième résolutions.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans les conditions et limites fixées par les articles du Code du travail susvisés et leurs textes d'application, est fixé à 250 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte du plafond de la neuvième résolution extraordinaire.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de titres, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des titres souscrits.

L'Assemblée Générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée Générale décide :

- de fixer la décote offerte dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action Euromedis Groupe sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et à 30 % de la même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-25 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous ;
- que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée au tiret ci-dessus ne peut pas dépasser l'avantage dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne d'entreprise si cet écart avait été de 20 % ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ; et sous réserve que la prise en compte de la contre-valeur pécuniaire des actions ordinaires attribuées gratuitement, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ordinaires ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ordinaires ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ordinaires ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution ;
- fixer les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites ;
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

21.1.3. Titres non représentatifs du capital

A la date du présent Document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.4. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

Entre le 1^{er} août 2010 (date de début d'exercice) et le 31 juillet 2011, la société a acquis 172.520 actions dans le cadre de la régularisation des cours sur la base d'un cours moyen de 4,56 €. Elle a par ailleurs cédé 184.156 actions sur la base d'un prix de 4,58 €.

Au 31 juillet 2011, la Société détenait au total 31.173 actions, représentant 1% du capital.

Au 31 janvier 2012, la Société détenait au total 29.159 actions, représentant 0,97% du capital.

Tableau des transactions sur actions propres du 1^{er} août 2010 au 31 mai 2012 :

Les actions propres détenues par EUROMEDIS GROUPE dans le cadre du contrat de liquidité signé avec GILBERT DUPONT sont comptabilisées en Valeurs Mobilières de Placement chez EUROMEDIS GROUPE.

État des transactions sur actions propres du 1 ^{er} août 2010 au 31 mai 2012 en vue de régulation de cotation du cours de l'action EUROMEDIS GROUPE				
Période	Opération	Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant
Août 2010	Achat	5 874	4,03 €	23 649 €
	Vente	3 031	4,12 €	12 498 €
Septembre 2010	Achat	9 719	4,20 €	40 841 €
	Vente	18 039	4,21 €	75 980 €
Octobre 2010	Achat	6 778	3,89 €	26 391 €
	Vente	3 297	3,89 €	12 823 €
Novembre 2010	Achat	7 012	3,93 €	27 546 €
	Vente	8 727	3,94 €	34 355 €
Décembre 2010	Achat	23 635	4,76 €	112 504 €
	Vente	24 287	4,53 €	110 126 €
Janvier 2011	Achat	14 449	4,46 €	64 474 €
	Vente	9 924	4,54 €	45 078 €
Février 2011	Achat	7 881	4,63 €	36 507 €
	Vente	8 511	4,64 €	39 499 €
Mars 2011	Achat	14 032	4,58 €	64 203 €
	Vente	13 584	4,66 €	63 295 €
Avril 2011	Achat	6 199	4,43 €	27 433 €
	Vente	4 681	4,47 €	20 914 €
Mai 2011	Achat	14 586	4,78 €	69 740 €
	Vente	22 337	4,78 €	106 762 €
Juin 2011	Achat	52 810	4,72 €	249 376 €
	Vente	60 979	4,76 €	290 287 €
Juillet 2011	Achat	9 545	4,59 €	43 799 €
	Vente	6 759	4,63 €	31 306 €
Total Exercice 2010 - 2011	Achat	172 520	4,56 €	786 462 €
	Vente	184 156	4,58 €	842 923 €
Août 2011	Achat	17 797	4,03 €	71 761 €
	Vente	17 093	3,99 €	68 203 €
Septembre 2011	Achat	19 705	4,27 €	84 112 €
	Vente	40 238	4,35 €	175 020 €
Octobre 2011	Achat	15 933	4,75 €	75 705 €
	Vente	8 326	4,81 €	40 077 €
Novembre 2011	Achat	12 331	4,66 €	57 494 €
	Vente	7 792	4,67 €	36 424 €
Décembre 2011	Achat	7 803	4,67 €	36 425 €
	Vente	9 003	4,69 €	42 211 €
Janvier 2012	Achat	13 351	4,57 €	61 051 €
	Vente	6 482	4,63 €	29 988 €
Février 2012	Achat	8 268	4,47 €	36 917 €
	Vente	6 355	4,50 €	28 590 €
Mars 2012	Achat	8 770	4,56 €	40 002 €
	Vente	20 196	4,64 €	93 808 €
Avril 2012	Achat	15 276	5,12 €	78 147 €
	Vente	9 891	5,05 €	49 934 €
Mai 2012	Achat	13 655	4,94 €	67 422 €
	Vente	8 376	5,11 €	42 784 €
Août 2011 à Mai 2012	Achat	132 889	4,58 €	609 036 €
	Vente	133 752	4,54 €	607 038 €

L'Assemblée Générale Mixte en date du 31 janvier 2012, dans sa 6^{ème} résolution, a donné au conseil d'administration l'autorisation en vue de l'achat et la vente par la société de ses propres actions à un prix unitaire d'achat maximum de 20 € et un prix unitaire de vente minimum de 2,2 €.

L'Assemblée Générale, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de délégation, conformément aux conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, à acquérir en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera un nombre d'actions représentant au plus 10% du capital social à la date de la décision de rachat.

L'Assemblée décide que cette autorisation est destinée à permettre à la société, par ordre de priorité :

- d'annuler des actions dans les conditions fixées ci-après par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salariés ou de plan d'épargne d'entreprise,
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante et dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance externe, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées (sous réserves des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société) :

- le prix unitaire d'achat, hors frais d'acquisition, ne devra pas être supérieur à 20,00 Euros
- le prix unitaire de vente, hors frais de cession, ne devra pas être inférieur à 2,20 Euros
-

L'Assemblée Générale décide que les achats, cessions, transferts ou échanges des actions pourront être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation de produits dérivés dans les conditions réglementaires, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré ou par bloc, et à tout moment.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet de juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, de passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achats, de cession, de transferts ou échanges, conclure tous accords, procéder aux ajustements nécessaires, effectuer toutes déclarations et formalités, modifier les statuts, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Dans les conditions fixées par la loi, le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle les informations relatives aux achats, transferts, cessions ou annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

21.1.5. Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès, directement ou indirectement, au capital de la société EUROMEDIS GROUPE. La totalité des 123.625 obligations convertibles en circulation au 31 juillet 2011 a été remboursée au 1^{er} août 2012.

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 31 janvier 2012, dans sa septième résolution, a autorisé le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises ou à acquérir au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat d'actions donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2012 dans sa sixième résolution. Les annulations d'actions pourront avoir lieu dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois.

21.1.6. Valeurs mobilières complexes

La Société n'a émis aucune valeur mobilière complexe depuis le remboursement des obligations convertibles qui a eu lieu le 1^{er} août 2011.

21.1.7. Options ou accords portant sur le capital de la Société

Néant.

21.1.8. Evolution du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Montant cumulé		
					en capital	en titres	Nominal
06/06/1996	Constitution <i>Dont apport en nature</i> <i>Dont apport en numéraire</i>	5.388.000 F 5.387.088 F 912 F	- F	53.880	5.388.000 F	53.880	100 F
28/01/1997	Apport en numéraire	8.967.700 F	- F	89.677	14.355.700 F	143.557	100 F
20/01/2000	Augmentation de capital par conversion de 5.980 obligations convertibles de nominal 100 F assorti d'une prime d'émission de 109 F	598.000 F	651.820 F	5.980	14.953.700 F	149.537	100 F
	Incorporation de réserves et conversion du nominal de 100 F à 15,3 €	54.049 F	- F	-	2.287.916 €	149.537	15,3 €
	Division du nominal de 15,3 € à 1,53 €	- F	- F	1.345.833	2.287.916 €	1.495.370	1,53 €
27/03/2000	Augmentation de capital concomitante à l'inscription au Marché Libre	317.865 €	783.236 €	207.755	2.605.781 €	1.703.125	1,53 €
30/01/2004	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et d'autres réserves	800.469 €	- €	-	3.406.250 €	1.703.125	2,00 €
13/02/2004	Augmentation de capital par conversion des obligations convertibles	158.204 €	261.034 €	79.102	3.564.454 €	1.782.227	2,00 €
22/03/2004	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles dans le cadre du transfert du Groupe au Second Marché	500.000 €	2.500.000 €	250.000	4.064.454 €	2.032.227	2,00 €
17/07/2007	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	700.000 €	5.250.000 €	350.000	4.764.454 €	2.382.227	2,00 €
18/02/2008	Augmentation de capital par incorporation de réserves	7.100 €	0 €	3.550	4.771.554 €	2.385.777	2,00 €
31/1/2011	Attribution d'actions aux salariés	14.000 €	0€	7.000	4.785.554 €	2.392.777	2,00 €
25/3/2011	Augmentation de capital en numéraire	1.196.388 €	1.495.486 €	598.194	5.981.942 €	2.990.971	2,00 €

21.1.9. Evolution de l'actionariat depuis le 31 juillet 2010 :

	au 31 janvier 2012		Au 31 juillet 2011		Au 31 juillet 2010	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Pleine propriété :						
Jean-Pierre Roturier	658 982	22,03%	652 932	21,83%	703 982	29,51%
Danielle Roturier	212 570	7,11%	218 620	7,31%	257 570	10,80%
RMC (1)	157 406	5,26%	157 406	5,26%	27 461	1,15%
Mathieu Roturier	73 260	2,45%	73 260	2,45%	65 020	2,73%
Camille Roturier	72 510	2,42%	72 510	2,42%	65 020	2,73%
Usufruit :						
Jean-Pierre Roturier	37 500	1,25%	37 500	1,25%	-	-
Danielle Roturier	37 500	1,25%	37 500	1,25%	-	-
Nue-propriété :						
Camille Roturier	37 500	-	37 500	-	-	-
Mathieu Roturier	37 500	-	37 500	-	-	-
Sous-total famille Roturier	1 249 728	41,78%	1 249 728	41,78%	1 119 053	46,91%
IDIA (2)	187 812	6,28%	187 812	6,28%	187 512	7,86%
SOCADIF (2)	208 232	6,96%	208 232	6,96%	122 457	5,13%
GSD	130 000	4,35%	130 000	4,35%		
BNP Paribas Capital-Développement	190 000	6,35%	190 000	6,35%		
Sous-total Investisseurs	716 044	23,94%	716 044	23,94%	309 969	12,99%
Picardie investissement	8 572	0,29%	8 572	0,29%	15 612	0,65%
Actions auto-détenues	29 159	0,97%	31 173	1,04%	25 980	1,09%
Public	987 468	33,01%	985 454	32,95%	915 163	38,36%
Sous-total Public	1 025 199	34,28%	1 025 199	34,28%	956 755	40,10%
TOTAL	2 990 971	100%	2 990 971	100%	2 385 777	100%

(1) RMC est une société civile détenue à 100% par la famille Roturier

(2) IDIA et SOCADIF sont des sociétés du Groupe Crédit Agricole

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et en tous pays :

- La prise de participation dans toutes sociétés, et toutes prestations de services en matière informatique, de gestion comptable et financière,
- La participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- Le conseil, l'étude, la transformation, la fabrication, l'import-export, le négoce de produits pouvant toucher de près ou de loin le médical ou le paramédical, utilisateurs, revendeurs, laboratoires industriels,
- Toutes opérations de vente, réparation, location et la fourniture de toutes prestations de services portant sur tous instruments, matériels, mobiliers à usage chirurgical, médical ou paramédical ou relatifs à l'hospitalisation à domicile, les appareillages, véhicules et matériels pour personnes handicapées et toutes activités connexes,
- La vente d'espaces, de catalogues ou de toutes prestations de services auprès des adhérents de groupements de revendeurs de matériel chirurgical,

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en favoriser l'expansion et le développement.

21.2.2. Exercice social (article 6 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} Août de chaque année et se termine le 31 Juillet de l'année suivante.

21.2.3. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

A) Fonctionnement du Conseil d'Administration (articles 14 à 16 des statuts)

Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

- 1 - La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et 18 au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.
- 2 - Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire au moins d'une action.
- 3 - La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années.
L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.
- 4 - Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 75 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.
- 5 - Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Délibérations du conseil (article 15 des statuts)

- 1 - Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.
- 2 - Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Pouvoirs du Conseil - Président (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

B) Direction Générale (article 17 des statuts)

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du Président du Conseil d'Administration, ou à l'expiration du mandat du Directeur Général.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas de modification des statuts.

1 - Directeur Général

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général dans les conditions ci-après décrites :

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 75 ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque les fonctions de Président du Conseil d'Administration sont assumées par le Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général mais ces limitations sont inopposables aux tiers.

2 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de 5.

La limite d'âge est fixée à 75 ans. Lorsqu'un Directeur Général Délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

21.2.4. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante

A) Transmission et indivisibilité des actions(article 12 des statuts)

1. I/ La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.
II/ Les cessions d'actions à titre gratuit ou onéreux s'effectuent librement.
De même, est entièrement libre l'attribution d'actions au profit d'un ayant droit quelconque à la suite d'un partage de succession ou d'une liquidation de communauté de biens entre époux.
2. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.
Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.
3. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.
4. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la Société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
5. Détention du capital : conformément aux dispositions légales et réglementaires, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, plus du vingtième, du dixième, du trois vingtième, cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital et/ou des droits de vote, est tenue d'informer la société du nombre total de titres qu'elle possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, ou par tout autre moyen pour les actionnaires résidant hors de France. La même déclaration doit être effectuée auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les cinq jours à compter du franchissement de seuil de participation.
Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédés dévient inférieure aux seuils susmentionnés.
A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi. Cette sanction est indépendante de celle qui peut être prononcée par décision judiciaire sur demande du Président, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers.

B) Droit de vote double (article 13 des statuts)

L'assemblée générale décide d'instituer un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquels il bénéficierait déjà de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible de la toute propriété, de l'usufruit ou de la nue-propriété, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra s'il le désire renoncer définitivement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

C) Répartition des bénéfices (article 20 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

21.2.5. Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.6. Assemblées générales (articles 19 des statuts)

- 1 – La convocation des assemblées est faite par un avis inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La Société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires, trente jours au moins avant la date de l'assemblée, l'avis prévu à l'article 130 du décret du 23 Mars 1967.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réuni le quorum requis, la deuxième assemblée prorogée est convoquée six jours au moins d'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

- 2 - L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la Société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

Toutefois, tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de trois jours avant la date de l'assemblée n'est pas pris en compte.

Lors de la réunion de l'assemblée, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

- 3 - Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

21.2.7. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.8. Franchissements de seuil (article 12 des statuts)

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, plus du vingtième, du dixième, du trois vingtième, cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital et/ou des droits de vote, est tenue d'informer la société du nombre total de titres qu'elle possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, ou par tout autre moyen pour les actionnaires résidant hors de France. La même déclaration doit être effectuée auprès de l'Autorité des marchés financiers au plus tard avant la clôture des négociations du 4^{ème} jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédés devient inférieure aux seuils susmentionnés.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi. Cette sanction est indépendante de celle qui peut être prononcée par décision judiciaire sur demande du Président, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers.

21.2.9. Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 9 des statuts)

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par élévation du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit encore par conversion d'obligations.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital. Elle peut déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le délai légal, l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. Il peut être décidé de limiter une augmentation de capital par souscription en numéraire au montant des souscriptions reçues, dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire en numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel et l'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation du capital peut supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

L'assemblée générale extraordinaire peut aussi décider ou autoriser le Conseil d'Administration à réaliser la réduction du capital social.

22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires au cours des deux dernières années précédant la date du présent Document de référence.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de référence,
- les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de référence.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

L'information réglementée au sens du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société : www.euromedis.fr

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11°)

	Capital social	Réserve et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis ou reçus par la société	Cautions et avals donnés par la société	CA H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
1. Filiales (plus de 50%)										
SA LABORATOIRES EUROMEDIS	500.000	7.654.063	99,76%	1.671.939	1.671.939	7.693.792		37.025.018	-178.235	-
SARL DR MEDICAL	10 000	-194.443	100%	196.006	196.006	160.000		522.183	72.671	-
SARL PARAMAT	300.000	1.409.113	99%	4.541.638	4.531.638	3.767.934		22.569.297	-784.024	-
SA PHARMARÉVA	40.000	253.601	49,92%	190 637	190.637			867.143	2.590	-
BIOMAT	20.000	7.826	100%	20.000	20.000	2.312.400		3.244.716	-189.512	
2. Participations (10 à 50%)										
Filiales non reprises en 1 (filiale française)	15.000	70.403	33%	5 000	5.000	45 000		729.772	122.163	